

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable PERCY MOCKLER

Wednesday, December 6, 2017
Thursday, December 7, 2017

Issue No. 56

Third and fourth meetings:

Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures

INCLUDING:
THE TWENTY-SECOND REPORT
OF THE COMMITTEE
(Supplementary Estimates (B), 2017-18)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président:

L'honorable PERCY MOCKLER

Le mercredi 6 décembre 2017
Le jeudi 7 décembre 2017

Fascicule n° 56

Troisième et quatrième réunions :

Projet de loi C-63, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en oeuvre d'autres mesures

Y COMPRIS:
LE VINGT-DEUXIÈME RAPPORT
DU COMITÉ
(Budget supplémentaire des dépenses (B) 2017-2018)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Percy Mockler, *Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

The Honourable André Pratte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|----------------|--------------------|
| Andreychuk | (or Bellemare) |
| Black | (or Mitchell) |
| Campbell | Maltais |
| Cools | Marshall |
| Day | Marwah |
| * Day | * Smith |
| (or Mercer) | (or Martin) |
| Eaton | * Woo |
| * Harder, P.C. | (or Saint-Germain) |

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Marwah replaced the Honourable Senator Forest (*December 7, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Percy Mockler

Vice-présidente: L'honorable Mobina S.B. Jaffer

Vice-président: L'honorable André Pratte

et

Les honorables sénateurs:

| | |
|----------------|--------------------|
| Andreychuk | (ou Bellemare) |
| Black | (ou Mitchell) |
| Campbell | Maltais |
| Cools | Marshall |
| Day | Marwah |
| * Day | * Smith |
| (ou Mercer) | (ou Martin) |
| Eaton | * Woo |
| * Harder, C.P. | (ou Saint-Germain) |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité:

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

L'honorable sénateur Marwah a remplacé l'honorable sénateur Forest (*le 7 décembre 2017*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2017
(133)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:48 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Cools, Eaton, Forest, Maltais, Marshall, Mockler and Pratte (8).

Other senator present: The Honourable Senator Marwah (1).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Gaëtane Lemay, Clerk of the Committee.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 5, 2017, the committee continued its study of Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 55.*)

WITNESSES:*Department of Finance Canada:*

Lynn Hemmings, Senior Chief, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch;

Daniel Robinson, Senior Economist, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch;

Marie-France Loranger, Senior Advisor, Financial Sector Policy Branch.

Bank of Canada:

Christopher Graham, Principal Economist, Regulatory Policy.

Natural Resources Canada:

Lorraine McKenzie Presley, Director General, Portfolio Management and Corporate Secretariat;

Victor Ndiokubwayo, Legal Counsel, Natural Resources Canada Legal Services.

Department of Finance Canada:

Hugues Vaillancourt, Director, Financial Sector Policy Branch.

Employment and Social Development Canada:

Tony Giles, Assistant Deputy Minister, Policy, Dispute Resolution and International Affairs, Labour Program;

Réal Gagnon, Senior Policy Analyst, Labour Program;

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2017
(133)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 48, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Cools, Eaton, Forest, Maltais, Marshall, Mockler et Pratte (8).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Marwah (1).

Également présents: Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Gaëtane Lemay, greffière du comité.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 décembre 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-63, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 55 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS:*Ministère des Finances Canada:*

Lynn Hemmings, directrice principale, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier;

Daniel Robinson, économiste principal, Cadre politique du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier;

Marie-France Loranger, conseillère principale, Direction de la politique du secteur financier.

Banque du Canada:

Christopher Graham, économiste principal, Politiques de réglementation.

Ressources naturelles Canada:

Lorraine McKenzie Presley, directrice générale, Gestion du portefeuille et du secrétariat ministériel;

Victor Ndiokubwayo, avocat, Ressources naturelles Canada, services juridiques.

Ministère des Finances Canada:

Hugues Vaillancourt, directeur, Direction de la politique du secteur financier.

Emploi et Développement social Canada:

Tony Giles, sous-ministre adjoint, Politique, règlement des différends et Affaires internationales, Programme du travail;

Réal Gagnon, analyste principal des politiques, Programme du travail;

Sharif Sadek, Policy Analyst, Labour Program.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Melanie Hill, Special Advisor, Strategy and Innovation Policy Sector;

Stephen Fertuck, Acting Director General, External and Trade Policy Branch.

Natural Resources Canada:

Joyce Henry, Director General, Office of Energy Efficiency.

Department of Justice:

Anna Dekker, Counsel, Judicial Affairs, Courts and Tribunal Policy.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Jim Valerio, Director, Small Business Branch.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Darryl Sprecher, Senior Director, Expenditure Management Sector.

The chair made a statement.

At 6:54 p.m., Mr. Robinson, Mr. Vaillancourt and Ms. Hemmings each made a statement and, together with Mr. Graham, answered questions.

At 7:15 p.m., Ms. McKenzie Presley made a statement and, together with Mr. Ndiokubwayo, answered questions.

At 7:41 p.m., Ms. Dekker made a statement and answered questions.

At 8 p.m., Mr. Valeria and Mr. Sprecher each made a statement and answered questions.

At 8:18 p.m., Mr. Giles and Ms. Hill each made a statement and, together with Mr. Gagnon, Mr. Sadek and Mr. Fertuck, answered questions.

The chair made a statement.

It was agreed that the committee hold an additional meeting tomorrow morning, December 7, 2017, at 10:15 a.m., to complete this study.

At 8:57 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière suppléante du comité,

Shaila Anwar

Acting Clerk of the Committee

Sharif Sadek, analyste des politiques, Programme du travail.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada:

Melanie Hill, conseillère spéciale, Secteur des stratégies et politiques d'innovation.

Stephen Fertuck, directeur général par intérim, Direction générale des politiques externes et commerciales.

Ressources naturelles Canada:

Joyce Henry, directrice générale, Office de l'efficacité énergétique.

Ministère de la Justice:

Anna Dekker, conseillère juridique, Services des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada:

Jim Valerio, directeur, Direction générale de la petite entreprise.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

Darryl Sprecher, directeur principal, Secteur de la gestion des dépenses.

Le président fait une déclaration.

À 18 h 54, M. Robinson, M. Vaillancourt et Mme Hemmings font chacun une déclaration et, avec M. Graham, répondent aux questions.

À 19 h 15, Mme McKenzie Presley fait une déclaration et, avec M. Ndiokubwayo, répond aux questions.

À 19 h 41, Mme Dekker fait une déclaration et répond aux questions.

À 20 h, MM. Valeria et Sprecher font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 20 h 18, M. Giles et Mme Hill font chacun une déclaration et, avec MM. Gagnon, Sadek et Fertuck, répondent aux questions.

Le président fait une déclaration.

Il est convenu que le comité tienne une réunion supplémentaire demain matin, le 7 décembre 2017, à 10 h 15, pour compléter cette étude.

À 20 h 57, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Thursday, December 7, 2017
(134)

[Translation]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 8:02 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Eaton, Maltais, Marshall, Marwah, Mockler and Pratte (7).

In attendance: Sylvain Fleury, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 5, 2017, the committee continued its study of Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 55.*)

WITNESSES:

Canadian Nurses Association:

Carolyn Pullen, Director, Policy, Advocacy and Strategy.

Centre for Health Science and Law:

Bill Jefferey, Executive Director.

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick:

Frederick Dion, Director General (by video conference);

Paolo Fongemie, Mayor, Chaleur region representative on the governing board (by video conference).

Federally regulated employers - Transportation and Communications:

Derrick Hynes, Executive Director.

The chair made a statement.

Ms. Pullen and Mr. Jefferey each made a statement and then answered questions.

At 8:59 a.m., the committee suspended.

At 9:04 a.m., the committee resumed.

Mr. Fongemie made a statement and, together with Mr. Dion, answered questions.

At 9:33 a.m., the committee suspended.

At 9:35, the committee resumed.

Mr. Hynes made a statement and answered questions.

OTTAWA, le jeudi 7 décembre 2017
(134)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Eaton, Maltais, Marshall, Marwah, Mockler et Pratte (7).

Également présent: Sylvain Fleury, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 décembre 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-63, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 55 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS:

Association des infirmières et infirmiers du Canada:

Carolyn Pullen, directrice, Politiques, représentation et planification stratégique.

Centre pour les sciences de la santé et le droit:

Bill Jefferey, directeur général.

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick:

Frederick Dion, directeur général (par vidéoconférence);

Paolo Fongemie, maire, représentant de la région Chaleur au conseil d'administration (par vidéoconférence).

Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale:

Derrick Hynes, directeur général.

Le président fait une déclaration.

Mme Pullen et M. Jefferey font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 8 h 59, la séance est suspendue.

À 9 h 4, la séance reprend.

M. Fongemie fait une déclaration et, avec M. Dion, répond aux questions.

À 9 h 33, la séance est suspendue.

À 9 h 35, la séance reprend.

M. Hynes fait une déclaration et répond aux questions.

At 9:57 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 9 h 57, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ:

Le greffier suppléant du comité,

Mark Palmer

Acting Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, December 6, 2017

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

TWENTY-SECOND REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Thursday, November 23, 2017, to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2018, herewith tables its final report thereon.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 6 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 23 novembre 2017 à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, dépose ici son rapport final.

Respectueusement soumis,

Le président,

PERCY MOCKLER

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2017

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures, met this day at 6:48 p.m. to continue its study of the bill.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I see we have a quorum, so I now call the meeting to order.

[*English*]

My name is Percy Mockler, a senator from New Brunswick and chair of the committee. I wish to welcome all of those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on the television or online.

Now I would like to ask senators to introduce themselves, starting on my left.

Senator Marwah: Sabi Marwah from Ontario.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte from Quebec.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

[*English*]

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Eaton: Nicky Eaton, from Ontario.

[*Translation*]

Senator Forest: Éric Forest from Quebec, the Gulf region.

The Chair: This evening, we are continuing our study of Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures.

[*English*]

It is a large bill, with 261 clauses in 317 pages. This afternoon, we completed Part 5, Division 3. Therefore, we will continue this evening with Division 4 of Part 5.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-63, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 18 h 48, afin de poursuivre son étude du projet de loi.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, je vois que nous avons le quorum et je déclare la séance ouverte.

[*Traduction*]

Je m'appelle Percy Mockler. Je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité. Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous ceux qui sont parmi nous dans la salle et aux téléspectateurs partout au pays, qui nous regardent à la télévision ou en ligne.

Je vais maintenant demander aux sénateurs de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Marwah : Sabi Marwah, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, du Québec.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Éric Forest, du Québec, de la région du Golfe.

Le président : Ce soir, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-63, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

C'est un imposant projet de loi qui compte 261 articles et 317 pages. Cet après-midi, nous avons terminé la section 3 de la partie 5. Par conséquent, nous allons poursuivre cet après-midi avec la partie 5 de la section 4.

To the officials of the Department of Finance, thank you very much for your availability and for helping the National Finance Committee of the Senate to have a better comprehension, for clarity, in order that we can share information with the Canadian public.

Honourable senators, before I ask the officials to introduce themselves, I would like to bring to your attention that Part 5, Divisions 4, 5, and 6 are of the same context. We will have the officials identify themselves. They will make their presentation and then questions will be asked, if I have consensus around the table, on Part 5, Divisions 4, 5, and 6 simultaneously. Do we have agreement, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: For Division 4, I will ask the Department of Finance officials to introduce themselves and designate the person who will be speaking for them.

[*English*]

We will do the same with Divisions 5 and 6. You will introduce yourselves as the persons responsible for making the comments and giving information.

I see here in the notes that are being shared with me that we will commence with the presentation on Division 4, followed by Division 5 and then Division 6.

I ask Lynn Hemmings and Daniel Robinson to introduce themselves and make their presentations.

Lynn Hemmings, Senior Director, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: My name is Lynn Hemmings, Senior Director, Payments Group, Department of Finance and Acting Director General, Financial Sector Division, Department of Finance.

Daniel Robinson, Senior Economist, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: My name is Daniel Robinson, Senior Economist, Financial Institutions Division, Department of Finance.

The Chair: For Division 5, one of the people I see here is Marie-France Loranger. Would you please introduce yourself?

[*Translation*]

Marie-France Loranger, Senior Advisor, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Good evening. My name is Marie-France Loranger, and I am the senior

Je tiens à remercier beaucoup les représentants du ministère des Finances de leur disponibilité et d'avoir aidé le Comité sénatorial permanent des finances nationales d'acquiescer une meilleure compréhension, pour plus de clarté, de façon à ce que nous puissions communiquer l'information au public canadien.

Honorables sénateurs, avant que je ne demande aux représentants de se présenter, je tiens à souligner que les sections 4, 5 et 6 de la partie 5 ont le même contexte. Si j'obtiens l'accord autour de la table, les représentants se présenteront. Ils feront leur exposé, et des questions leur seront ensuite posées sur les sections 4, 5 et 6 de la partie 5 simultanément. Êtes-vous d'accord, mesdames et messieurs?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

Le président : À la section 4, je vais demander aux gens du ministère des Finances de se présenter et de signaler qui sera le porte-parole.

[*Traduction*]

Nous ferons la même chose pour les sections 5 et 6. Vous vous présenterez comme les personnes responsables de formuler des commentaires et de fournir de l'information.

Je vois ici dans les notes qu'on m'a fournies que nous commencerons par l'exposé sur la section 4, suivi des exposés sur les sections 5 et 6.

Je vais demander à Lynn Hemmings et Daniel Robinson de se présenter et de faire leur exposé.

Lynn Hemmings, directrice principale, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Je m'appelle Lynn Hemmings. Je suis directrice principale du Groupe des paiements du ministère des Finances et directrice générale par intérim de la Division du secteur financier du ministère des Finances.

Daniel Robinson, économiste principal, Cadre politique du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Je m'appelle Daniel Robinson, économiste principal de la Division des institutions financières du ministère des Finances.

Le président : Pour ce qui est de la section 5, une des personnes que je vois, ici, c'est Marie-France Loranger. Voulez-vous vous présenter s'il vous plaît?

[*Français*]

Marie-France Loranger, conseillère principale, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Bonsoir, je m'appelle Marie-France Loranger. Je suis

analyst in the Financial Stability Section, at the Department of Finance.

The Chair: Thank you, Ms. Loranger.

[*English*]

Christopher Graham, please introduce yourself.

Christopher Graham, Principal Economist, Regulatory Policy, Bank of Canada: I am Christopher Graham from the Bank of Canada, Financial Stability Department.

[*Translation*]

Hugues Vaillancourt, Director, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Good Evening. My name is Hugues Vaillancourt, and I am the Director of the Payments Policy Section at the Department of Finance.

[*English*]

The Chair: I have been informed that Mr. Robinson will make the presentation, to be followed by Ms. Hemmings and then Mr. Vaillancourt.

Mr. Robinson, the floor is yours.

Mr. Robinson: I am here to discuss Part 5, Division 4, of the bill. The proposed amendments in Part 5, Division 4, would clarify the treatment of and protections for eligible financial contracts such as derivatives in a bank resolution process.

Canada's bank resolution toolkit enables the Canada Deposit Insurance Corporation, CDIC, to manage the unlikely failure of a bank or other CDIC member institution in a manner that protects depositors, taxpayers and financial stability. As part of this toolkit, the Canada Deposit Insurance Corporation Act includes provisions aimed at preventing the mass termination of eligible financial contracts during a CDIC resolution process.

These existing provisions are important because mass termination of these contracts could be highly destabilizing to a bank in a resolution, exacerbate market instability at the time, and frustrate authority's ability to maintain continuity of the bank's operations and restore it to viability.

The proposed amendments clarify these existing stay provisions and are aimed at ensuring an appropriate balance between a robust bank resolution toolkit for CDIC and adequate safeguards for the rights of parties to these contracts to manage their risks. The amendments will allow Canadian banks to continue participating in key financial markets on a level playing

analyste principale au sein du ministère des Finances dans la Section de la stabilité financière.

Le président : Merci beaucoup, madame.

[*Traduction*]

Christopher Graham, veuillez s'il vous plaît vous présenter.

Christopher Graham, économiste principal, Politiques de réglementation, Banque du Canada : Je m'appelle Christopher Graham du Département de la stabilité financière de la Banque du Canada.

[*Français*]

Hugues Vaillancourt, directeur, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Bonsoir. Je suis Hugues Vaillancourt, directeur de la politique des paiements au ministère des Finances.

[*Traduction*]

Le président : J'ai été informé que M. Robinson présentera l'exposé et qu'on poursuivra ensuite avec Mme Hemmings, puis M. Vaillancourt.

Monsieur Robinson, la parole est à vous.

M. Robinson : Je suis ici pour parler de la section 4 de la partie 5 du projet de loi. Les modifications proposées dans cette section auraient pour effet de préciser le traitement et la protection des contrats financiers admissibles, comme les produits dérivés, dans le processus de règlement d'une banque.

La trousse de règlement d'une banque permet à la Société d'assurance-dépôts du Canada, la SADC, de gérer le défaut improbable d'une banque ou d'une autre institution membre de la société d'une façon qui protège les déposants, les contribuables et la stabilité financière. Dans le cadre de cette trousse, la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada inclut des dispositions visant à protéger la cessation massive de contrats financiers durant un processus de règlement de la SADC.

Les dispositions actuelles sont importantes parce que la cessation massive de ces contrats pourrait grandement déstabiliser une banque en processus de règlement, exacerberait l'instabilité du marché à ce moment-là et minerait la capacité des autorités d'assurer la continuité des opérations de la banque et le rétablissement de sa viabilité.

Les modifications proposées précisent les dispositions actuelles sur les suspensions et visent à assurer un juste équilibre entre une trousse de règlement d'une banque solide pour la SADC et des mesures de protection adéquates concernant les droits des parties à ces contrats de gérer leurs risques. Les modifications permettront aux banques canadiennes de continuer

field with their international peers. This will help Canadian banks, as well as their clients and customers, to effectively manage their risks.

I would be happy to answer any questions you may have once we've completed the introductions. Thank you.

Ms. Hemmings: I will start off by providing some context around the Emergency Lending Assistance amendment.

The Emergency Lending Assistance is a loan or advance to eligible financial institutions and financial market infrastructures at the Bank of Canada's discretion. Emergency Lending Assistance is designed to provide last resort liquidity to individual financial institutions that are facing serious liquidity problems.

In 2005, the Bank of Canada modified its Emergency Lending Assistance policy to include mortgages as acceptable collateral. The decision to accept mortgages as collateral significantly increased the capacity of eligible financial institutions to draw on Emergency Lending Assistance. It also provided the Bank of Canada with greater flexibility in the types of collateral it may choose to accept.

The Bank of Canada is legally required to lend on a secured basis, meaning it must obtain a valid first priority security interest in any collateral pledged for Emergency Lending Assistance. In the case of collateral backed by real property such as mortgages, this requires the transfer of the legal title and its registration in the land registry or title office where the mortgage is located. This process is time consuming and therefore effectively limits the quantity of collateral that can be pledged.

The proposed amendments seek to overcome these impediments and allow the Bank of Canada to take mortgages as collateral in meaningful quantities by allowing loans secured by real property to be pledged by assignment only, that is, transferring the rights to the mortgage without registration. Thank you.

[*Translation*]

Mr. Vaillancourt: The Payment Clearing and Settlement Act gives the Bank of Canada responsibility for the oversight of payment and other clearing and settlement systems in Canada for the purpose of controlling systemic risk and payments system risk. The proposed amendments enhance the oversight powers of the Bank of Canada by further strengthening the Bank of Canada's ability to identify and respond to risks to financial market infrastructures in a proactive and timely manner.

à participer à d'importants marchés financiers sur un pied d'égalité avec leurs homologues internationaux. Cela aidera les banques canadiennes — ainsi que leurs clients et consommateurs — à gérer efficacement leurs risques.

Je serais heureux de répondre à vos questions une fois les présentations terminées. Merci.

Mme Hemmings : Je vais commencer par fournir certains renseignements contextuels sur la modification liée à l'octroi d'une aide d'urgence.

Il s'agit d'un prêt ou d'une avance que la Banque du Canada accorde, à sa discrétion, aux institutions financières ou aux infrastructures des marchés financiers admissibles. L'aide d'urgence est conçue pour fournir des liquidités de dernier ressort à des institutions financières aux prises avec de graves problèmes de liquidités.

En 2005, la Banque du Canada a modifié sa politique relative à l'octroi d'une aide d'urgence pour inclure les hypothèques dans la liste des garanties acceptables. Cette décision d'accepter les hypothèques en garantie a accru passablement la capacité des institutions financières admissibles de profiter de l'aide d'urgence. Cela a également donné à la Banque du Canada une plus grande souplesse dans le choix des garanties acceptables.

La Banque du Canada est tenue de garantir ses prêts par la loi, autrement dit, elle doit obtenir une sûreté de premier ordre valable sur tout bien donné en garantie relativement à l'octroi d'une aide d'urgence. Pour les prêts garantis par des biens immobiliers, comme les hypothèques, il est nécessaire de transférer le titre légal et de l'inscrire au registre foncier ou au bureau des titres où se trouve l'hypothèque. C'est un long processus qui limite par conséquent la quantité de garanties pouvant être accordées.

Les modifications proposées visent à contourner ces obstacles et autorisent la Banque du Canada à accepter, en nombres importants, des hypothèques comme garantie, en permettant que les prêts garantis par un bien immobilier soient octroyés seulement par la cession, autrement dit, par le transfert des droits à l'hypothèque sans inscription au registre. Merci.

[*Français*]

M. Vaillancourt : La Loi sur la compensation et le règlement des paiements a confié à la Banque du Canada la responsabilité de la surveillance des systèmes de paiement et d'autres systèmes de compensation et de règlement au Canada aux fins du contrôle du risque systématique et du risque pour les systèmes de paiement. Les modifications proposées renforceront les pouvoirs de la Banque du Canada afin qu'elle puisse cerner plus facilement les risques pour les infrastructures des marchés financiers et intervenir de façon proactive et rapide.

The proposed amendments include expanding the Bank of Canada's power to issue directives for a broader range of risks and situations; providing the Bank of Canada with the power to approve significant changes; and clarifying the Bank of Canada's ability to enter into oversight agreements with financial market infrastructures. The changes would make it easier for the Bank of Canada to exercise its powers and perform its duties and functions, by providing more graduated tools to improve the effectiveness of the bank's oversight powers over financial market infrastructures.

[English]

Senator Marshall: Could each of you indicate to us why these amendments are being made at this time?

Mr. Robinson: I'm happy to go first with respect to Division 4.

The proposed amendments to the Canada Deposit Insurance Corporation Act would respond to concerns raised by stakeholders regarding the interaction between bank capital rules, on one hand, and certain interpretations of the CDIC Act stay provisions relating to the treatment of eligible financial contracts in the bank resolution process.

In particular, stakeholders indicated, if the CDIC Act provisions were not clarified, the ability of Canadian banks to participate in key financial markets, notably for derivatives and securities financing transactions such as repurchase agreements or repos, as they are known, could be adversely affected.

The amendments would support the ability of banks to continue participating in these markets, as they do currently, on a level playing field with their international peers.

Senator Marshall: When you refer to stakeholders, are you referring to the banks?

Mr. Robinson: In particular, yes.

Senator Marshall: Those are the banks. Would this have gone out for consultation to the banks?

Mr. Robinson: Yes.

Senator Marshall: What kind of response did you receive? Was this favourable to them?

Mr. Robinson: Yes, we consulted with the bank on these proposed amendments.

Ms. Hemmings: In terms of the Emergency Lending Assistance, this amendment essentially codifies what has been the Bank of Canada policy since 2015 in terms of accepting

Les modifications proposées visent notamment à élargir le pouvoir de la Banque du Canada de donner des directives concernant une vaste gamme de risques et de situations, à conférer à la Banque du Canada le pouvoir d'approuver des changements importants et à préciser la capacité de la Banque du Canada de signer des ententes de surveillance avec les infrastructures du marché. Ces changements faciliteront l'exercice des pouvoirs, fonctions et attributions de la Banque du Canada en lui fournissant des outils comportant plusieurs niveaux dans le cadre de ses pouvoirs de surveillance des infrastructures des marchés financiers.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Chacun d'entre vous peut-il nous dire pourquoi ces modifications sont apportées maintenant?

M. Robinson : Je serai heureux de répondre en premier au sujet de la section 4.

Les modifications proposées à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada permettraient de dissiper les préoccupations soulevées par les intervenants concernant l'interaction entre les règles des banques en matière de capitaux, d'un côté, et certaines interprétations des dispositions de la LSADC liées au traitement des contrats financiers admissibles dans le processus de règlement d'une banque.

Plus particulièrement, les intervenants ont indiqué que, si les dispositions de la LSADC n'étaient pas précisées, la capacité des banques canadiennes de participer à des marchés financiers clés, notamment des transactions associées aux produits dérivés et au financement des titres, comme des conventions de revente ou des reprises de possession, comme on les appelle, serait minée.

Les modifications permettraient aux banques de continuer à participer à ces marchés, comme elles le font actuellement, sur un pied d'égalité avec leurs pairs internationaux.

La sénatrice Marshall : Lorsque vous parlez des intervenants, vous parlez des banques?

M. Robinson : En particulier, oui.

La sénatrice Marshall : Ce sont les banques. Est-ce que cela fait l'objet de consultations auprès des banques?

M. Robinson : Oui.

La sénatrice Marshall : Quel genre de réponses avez-vous reçues? Les banques étaient-elles favorables?

M. Robinson : Oui, nous avons consulté les banques sur ces modifications proposées.

Mme Hemmings : En ce qui a trait à l'octroi d'une aide d'urgence, cette modification codifie essentiellement la politique appliquée par la Banque du Canada depuis 2015 quant à

mortgages as collateral in the case of providing Emergency Lending Assistance.

We are just codifying a policy that has been in place for a while.

Mr. Vaillancourt: For the changes to the Payment Clearing and Settlement Act, those changes are being proposed at the moment as an ongoing review to make sure the Bank of Canada has the appropriate tools and is in a position to provide early intervention and effectively able to control the systemic risk.

Senator Marshall: On the Emergency Lending Assistance, who decides when an institution is entitled to emergency assistance?

Mr. Graham: That is at the discretion of the Bank of Canada so it's ultimately up to the governor. We would internally be making recommendations to him, and he would consult with his advisers and come to a decision on whether an institution should receive ELA.

Senator Marshall: Do you have to meet certain criteria or is it subjective? If so, could you give me a brief flavour?

Mr. Graham: Yes, there are criteria published in our policy on our websites.

For federally regulated financial institutions including the large banks, they would need to meet two criteria. First, they need to be a member of Payments Canada, which all banks are by definition. Second, they need to have, in the view of the Bank of Canada, a credible recovering resolution framework.

What we are getting at there is the idea that the ELA would be provided as a bridge somewhere to ensure that it supports coordinated action across agencies either to maintain the institution's liability or restore it.

Senator Eaton: To continue along with Senator Marshall, I'm not as sophisticated financially as she is. In 2008, when the crash happened and big firms in New York crashed because they were holding so many mortgages, Canadian banks were sort of a bright star around the world.

Did you learn anything from the crash? Did we make changes in 2008, or is it just now that things have changed so much that we have to make changes?

Mr. Graham: I can respond to that.

l'acceptation d'hypothèques à titre de garantie lorsqu'elle octroie une aide d'urgence.

Nous ne faisons que codifier une politique en place depuis déjà un bout de temps.

M. Vaillancourt : Pour ce qui concerne les changements apportés à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, ces changements sont proposés actuellement dans le cadre d'un examen continu pour que l'on puisse s'assurer que la Banque du Canada a les outils appropriés et est dans une position lui permettant d'intervenir rapidement et efficacement afin de contrôler les risques systémiques.

La sénatrice Marshall : En ce qui concerne l'octroi d'une aide d'urgence, qui décide quand une institution a droit à une telle aide?

M. Graham : C'est à la discrétion de la Banque du Canada, et c'est donc, au bout du compte, une décision qui revient au gouverneur. À l'interne, nous formulerions des recommandations à son intention, et il consulterait ses conseillers pour déterminer s'il faut octroyer une aide d'urgence à une institution.

La sénatrice Marshall : Faut-il respecter certains critères ou est-ce une décision subjective? Dans l'affirmative, pouvez-vous me donner rapidement une idée du processus?

M. Graham : Oui, il y a des critères publiés dans notre politique sur nos sites web.

Pour les institutions financières sous réglementation fédérale, y compris les grandes banques, elles doivent respecter deux critères. Premièrement, elles doivent être membres de Paiements Canada, et toutes les banques le sont par définition. Deuxièmement, elles doivent avoir, aux yeux de la Banque du Canada, un cadre de rétablissement et de règlement crédible.

Là où on en vient, c'est à l'idée que l'aide d'urgence serait fournie pour bâtir un pont, quelque part, pour soutenir une intervention coordonnée entre les organismes soit pour maintenir la responsabilité de l'institution soit pour la rétablir.

La sénatrice Eaton : Je poursuis sur la lancée de la sénatrice Marshall, même si je n'ai pas d'aussi bonnes connaissances financières qu'elle. En 2008, au moment de l'effondrement, lorsque les grandes firmes de New York se sont effondrées parce qu'elles détenaient trop d'hypothèques, les banques canadiennes ont été très bien vues à l'échelle internationale.

Avez-vous appris quelque chose de cet effondrement? Avons-nous apporté des changements en 2008 ou est-ce simplement que, maintenant, les choses ont tellement changé que nous devons apporter des changements?

M. Graham : Je peux répondre à cette question.

As you said, Canada came through the crisis quite well, but we did learn internationally and that fed into the ELA policy changes mentioned earlier in 2015. On the idea of supporting a credible recovery and resolution framework, there has been a broad move internationally across countries to put in place for financial institutions, especially systemic ones, recovering resolution plans to make sure they can know what to do to get out of stress when they are in it. That fed into our revised policy to ensure that ELA is one aspect of supporting that.

Senator Eaton: We often have Canada Mortgage and Housing Corporation here before us. There was a fear, certainly last year, that if the rates went up there would be quite a few people who would not be able to pay their mortgages.

With the rates looking like they might go up this spring, and you were talking about making it easier for the banks to take mortgages as collateral, are you worried that people will not be able to walk away from their unpaid mortgages?

Mr. Graham: It is something we take into account. When we accept collateral for Emergency Lending Assistance we don't give a loan that is of the full value of the collateral. We apply what we call a haircut or give an advance that is of lesser value than the collateral.

Senator Eaton: You take that into account.

[Translation]

Mr. Vaillancourt, I believe, at one point, you talked about financial market risks, saying that you wanted the power to issue directives. Could you give me an example of a directive?

Mr. Vaillancourt: I'd like to take a step back, if I may.

Senator Eaton: Absolutely. Please help me to understand.

Mr. Vaillancourt: Under the Payment Clearing and Settlement Act, the governor is responsible for ensuring that payments systems control systemic risks and payments system risks. The system, then, is responsible for that. Currently, the governor can issue a directive if a systemic risk or a payments system risk is —

[English]

— “being or likely to be materializing.”

Comme vous l'avez dit, le Canada s'est assez bien sorti de la crise, mais nous avons appris à l'échelle internationale, et cela a joué un rôle dans les changements stratégiques liés à l'aide d'urgence mentionnée tantôt, en 2015. Pour ce qui est de l'idée de soutenir un cadre de rétablissement et de règlement crédible, on a noté une tendance lourde à l'échelle internationale au sein des pays consistant à mettre en place, pour les institutions financières, surtout celles qui sont d'importance systémique, des plans de rétablissement et de règlement pour s'assurer qu'elles savent quoi faire pour s'en sortir lorsqu'elles ont des difficultés. Cela a étayé la révision de notre politique visant à nous assurer que l'aide d'urgence était l'un des aspects de ce soutien.

La sénatrice Eaton : Nous accueillons souvent, ici, des représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il y avait une crainte, assurément, l'année dernière, que si les taux montaient il y aurait pas mal de personnes qui ne pourraient plus payer leur hypothèque.

Puisque les taux semblent être en voie d'augmenter ce printemps, et vous parlez de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les banques d'utiliser des hypothèques en garantie, craignez-vous que les gens ne puissent pas se retirer de leur hypothèque non payée?

M. Graham : C'est quelque chose dont nous tenons compte. Lorsque nous acceptons des garanties pour une aide d'urgence, nous ne donnons pas un prêt de valeur équivalente à la garantie. Nous appliquons ce que nous appelons une décote où nous donnons une avance de moindre valeur que la garantie.

La sénatrice Eaton : Vous en tenez compte.

[Français]

Monsieur Vaillancourt, je crois que, à un moment donné, vous avez parlé des risques liés au marché financier et vous avez dit que vous vouliez avoir le pouvoir de donner des directives. Est-ce que vous pouvez me donner un exemple d'une directive?

M. Vaillancourt : Permettez-moi de faire un pas en arrière.

La sénatrice Eaton : Absolument, aidez-moi.

M. Vaillancourt : En vertu de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, le gouverneur est responsable de s'assurer que les systèmes de paiement contrôlent les risques systémiques et les risques de paiement. Donc, c'est le système qui est responsable de cela. À l'heure actuelle, le gouverneur peut émettre une directive s'il y a un risque systémique ou un risque lié aux systèmes de paiement qui est ...

[Traduction]

... « *being or likely to be materializing* », c'est-à-dire qui se matérialise ou est susceptible de se matérialiser.

Senator Eaton: Does it call attention to it? Is that a directive?

[Translation]

Mr. Vaillancourt: The purpose of the directive is still to ensure that systemic risks or payments system risks are being controlled. The proposed amendment reduces the threshold at which the governor may intervene. The idea is to give the governor the flexibility to intervene more quickly than is currently possible. The language in the current act refers to a risk that “is being or is likely to be inadequately controlled,” whereas the proposed amendment would change the language to a risk that “could be inadequately controlled.” Thus, the purpose of the amendment is to give the governor the flexibility to intervene sooner in situations when the governor is of the opinion that the operation of the payments system poses a systemic risk.

Senator Eaton: Thank you.

Senator Pratte: Did you base the change in language on what is being done internationally, for instance, on international standards? Conversely, did the bank simply review the act and determine that it did not provide the governor with the necessary flexibility? A considerable amount of work is being done internationally.

Mr. Vaillancourt: That is a good point. Yes, the proposed amendments essentially bring the bank’s powers in line with best practices around the world. The bank’s risk management systems rely on financial market infrastructure principles, which are internationally developed standards. It is based on those standards that the Bank of Canada establishes its own risk management principles. The proposed amendments are modelled on those principles, which were developed by international agencies, in order to root the powers in a solid foundation and ensure that the bank’s practices are consistent with international practices.

Senator Pratte: Thank you.

Senator Forest: In 2008, international standards were brought into alignment. That brings me to my question. Earlier, we heard that, in order for the bank to intervene, in other words, in order for a financial institution to be eligible, it had to meet two criteria: it had to be a member of Payments Canada and it had to have the possibility of recovering. Those are the only two criteria, then, at the governor’s discretion when considering whether an institution is eligible for assistance, are they not? Is that not a bit flimsy?

La sénatrice Eaton : Faut-il y porter attention? Est-ce une directive?

[Français]

M. Vaillancourt : L’objectif de la directive est toujours de nous permettre de nous assurer de contrôler un risque systémique ou un risque lié aux systèmes de paiement. La nature du changement proposé permet d’abaisser le seuil par lequel le gouverneur peut intervenir. L’idée est de permettre au gouverneur d’intervenir plus rapidement qu’il ne le peut en ce moment. La loi actuelle évoque la notion suivante : « *is being or is likely to be materializing*. » Or, le changement proposé évoque la notion d’un risque qui « pourrait » se matérialiser. Ainsi, l’objectif de ce changement est de permettre, encore une fois, au gouverneur d’intervenir plus rapidement dans le cas où il est d’avis qu’il y a un risque systémique associé à la manière dont le système de paiement fonctionne.

La sénatrice Eaton : Je vous remercie.

Le sénateur Pratte : Lorsque vous modifiez le libellé, est-ce que vous travaillez à partir de ce qui se fait au niveau mondial, par exemple, en fonction des normes internationales, ou est-ce simplement la banque qui a examiné le texte de la loi et qui a déterminé que cela ne lui donnait pas la flexibilité dont elle avait besoin? Parce qu’il se fait énormément de travail à l’échelle internationale.

M. Vaillancourt : C’est un bon point. Oui, les changements proposés permettent plus ou moins d’aligner les pouvoirs de la banque sur les meilleures pratiques à l’international. Les systèmes de gestion de risques de la banque s’appuient sur les principes liés aux infrastructures du marché financier, qui sont des normes élaborées sur la scène internationale, et c’est à partir de ces normes que la Banque du Canada établit ses propres principes de gestion de risque. Les changements proposés s’inspirent de ces principes qui ont été élaborés par des organismes internationaux afin de bien ancrer les pouvoirs et permettent à la banque de s’assurer que ses pratiques sont conformes et cohérentes avec les autres pratiques à l’international.

Le sénateur Pratte : Je vous remercie.

Le sénateur Forest : En 2008, il y a eu un arrimage des normes à l’international. Cela amène une question. Tantôt, on indiquait que, pour que la banque intervienne, pour qu’une institution financière se qualifie, il y avait deux critères : être membre et avoir la possibilité de se redresser. Il n’y a donc que ces deux critères qui sont à la discrétion du gouverneur de la banque pour qu’une institution se qualifie à recevoir une aide? N’est-ce pas mince?

[English]

Mr. Graham: Yes, those are the two standards required, the two requirements that we lay out in our policy for Emergency Lending Assistance. If they meet those two criteria, it doesn't automatically mean that the governor would provide Emergency Lending Assistance. It just means that once they pass those hurdles then he can have that discussion about whether or not they should.

[Translation]

Senator Forest: Does the financial institution have to submit a recovery plan before the governor makes a decision?

[English]

Mr. Graham: Not necessarily. The way we lay it out in our policy is that we speak of a credible recovery resolution framework. Framework is a broader concept than just a document or a plan.

If an institution has a plan that helps support the credible framework but is one piece. We would look to larger institutions in particular. We would expect they would have one but it's not explicitly required.

[Translation]

Senator Forest: In light of how much money is at stake, do you not think institutions should provide the bank with a recovery plan before it decides whether or not to intervene?

[English]

Mr. Graham: Yes, I do. The distinction I will make, for instance, is that OSFI, the Office of the Superintendent of Financial Institutions, will require certain institutions to have a document prepared that they call a recovery plan. Likewise, CDIC, the deposit insurer resolution authority, would have a plan that it calls a resolution plan.

If we have those then that does a lot of the work for us in terms of assessing this framework. If that does not exist, for example, for a smaller institution, that doesn't mean we cannot consider them to have a credible framework. It means we would be looking at other information at the time that might end up being in a plan some day but at the moment is not. We would just be discussing with the institution and with the relevant regulators as well.

[Traduction]

M. Graham : Oui, parce que les deux normes sont requises, les deux exigences ont été définies dans notre politique sur l'octroi d'une aide d'urgence. Si les deux critères sont respectés, cela ne signifie pas automatiquement que le gouverneur octroiera une aide d'urgence. Cela signifie simplement que, une fois ces deux exigences respectées, on peut discuter quant à savoir s'il faut fournir quoi que ce soit ou non.

[Français]

Le sénateur Forest : Est-ce que l'institution financière doit déposer un plan de redressement avant qu'une décision soit prise par le gouverneur de la banque?

[Traduction]

M. Graham : Pas nécessairement. La façon dont on a établi les choses dans notre politique, c'est que nous parlons d'un cadre de redressement et de règlement crédible. Le cadre est un concept plus général qu'un simple document ou un simple plan.

Si une institution a un plan, cela aide à soutenir la crédibilité du cadre, mais c'est un seul élément. Nous nous pencherions sur les plus grandes institutions, plus particulièrement. Nous nous attendrions à ce qu'elles aient un plan, mais ce n'est pas explicitement requis.

[Français]

Le sénateur Forest : À votre avis, compte tenu des sommes importantes qui sont en jeu, il ne serait pas souhaitable qu'un plan de redressement vous soit remis avant qu'une décision soit prise quant à l'intervention ou non-intervention de la banque.

[Traduction]

M. Graham : Oui, je le crois. La distinction que je ferais, par exemple, c'est que le Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, exigera de certaines institutions qu'elles aient un document préparé qu'on appelle un plan de rétablissement. Dans un même ordre d'idées, la SADC, l'autorité en matière de règlement d'assurance-dépôts, aurait un plan qu'elle appelle un plan de règlement.

Si ces deux documents existent, alors notre travail est fait en grande partie pour ce qui est de l'évaluation du cadre. Si ce n'est pas là, par exemple, dans le cas d'une plus petite institution, cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas déterminer qu'elle a un cadre crédible. Cela signifie qu'il faudra regarder d'autres renseignements à ce moment-là qui pourraient se retrouver dans un plan, un jour, mais qui ne le sont pas pour l'instant. Il faudrait tout simplement discuter avec l'institution et les organismes de réglementation pertinents aussi.

Senator Marshall: I'm just looking at the Payment Clearing and Settlement Act again. Let me make sure I have my right notes here.

Who funds the Emergency Lending Assistance? Where is the source of funds?

Mr. Graham: The Bank of Canada is in a unique position as the central bank of Canada. It's the only body that can create currency. We fund it ourselves.

Senator Marshall: It just prints the money and uses it.

Mr. Graham: Yes.

Senator Marshall: Is that active? Is there a lot of lending under the Emergency Lending Assistance Program?

Mr. Graham: No. It's very rare that we use this. It's an exceptional facility that is only meant to be used in extreme circumstances. The last time we used it was in 1986.

Senator Marshall: In that instance would you have recovered the funds after? It's like a loan, is it?

Mr. Graham: That's right. It's a secured loan that would be paid back.

Senator Marshall: In that case it was repaid, was it?

Mr. Graham: Yes.

Senator Marshall: I have another question, if I can find it here now.

Again, under the Payment Clearing and Settlement Act, would those amendments have been proposed by the bank?

Mr. Vaillancourt: We've been working closely with the Bank of Canada.

Senator Marshall: I'm just wondering about the impetus for the change. Would it have been the bank or would it have been the government?

Mr. Vaillancourt: The bank is fully behind and supporting those changes because it helps them better manage and control the risks.

Senator Marshall: This is something that the bank would like.

Mr. Vaillancourt: Absolutely.

La sénatrice Marshall : Je regarde à nouveau la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Permettez-moi de m'assurer d'avoir les bonnes notes, ici.

Qui finance l'octroi d'une aide d'urgence? D'où viennent les fonds?

M. Graham : La Banque du Canada est dans une position unique en tant que banque centrale du Canada. C'est le seul organisme pouvant créer de l'argent. Nous finançons cette aide nous-mêmes.

La sénatrice Marshall : Elle imprime tout simplement de l'argent et l'utilise.

M. Graham : Oui.

La sénatrice Marshall : C'est actif? Y a-t-il beaucoup de prêteurs qui participent au programme d'aide d'urgence?

M. Graham : Non. C'est très rare que nous utilisions ce programme. C'est une mesure exceptionnelle qui doit seulement être utilisée dans des circonstances extrêmes. La dernière fois que nous l'avons utilisé, c'est en 1986.

La sénatrice Marshall : Dans ce cas-là, aviez-vous récupéré les fonds? C'est comme un prêt, n'est-ce pas?

M. Graham : C'est exact. C'est un prêt garanti qui doit être remboursé.

La sénatrice Marshall : Dans ce cas-là, le prêt a été remboursé, n'est-ce pas?

M. Graham : Oui.

La sénatrice Marshall : J'ai une autre question, si je peux la retrouver.

Encore une fois, en ce qui concerne la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, est-ce que ces modifications ont été proposées par la banque?

M. Vaillancourt : Nous avons travaillé en étroite collaboration avec la Banque du Canada.

La sénatrice Marshall : Je me pose tout simplement une question sur la raison du changement. Est-ce que c'est la banque, ou est-ce que c'est le gouvernement?

M. Vaillancourt : La banque soutient totalement ces changements parce que cela l'aide à mieux gérer et contrôler les risques.

La sénatrice Marshall : C'est quelque chose que les banques aimeraient.

M. Vaillancourt : Absolument.

The Chair: To the officials, thank you very much. This concludes consideration of Divisions 4, 5 and 6.

We will move, honourable senators, to Division 7, NRCan, the Northern Pipeline Act, at tab 7 of the binder.

If you'll permit me some latitude, as chair, I'll ask the witnesses to introduce themselves and then make their presentations. As you have seen prior, senators will then be asking questions.

Lorraine McKenzie Presley, Director General, Portfolio Management and Corporate Secretariat, Natural Resources Canada: My name is Lorraine McKenzie Presley, Director General, Portfolio Management and Corporate Secretariat Branch, Natural Resources Canada.

Victor Ndiokubwayo, Legal Counsel, Natural Resources Canada Legal Services, Natural Resources Canada: Victor Ndiokubwayo, Legal Counsel.

Ms. McKenzie Presley: If you will permit me, I will describe the issue we're trying to correct through the Budget Implementation Act and the solution for consideration that we propose to go forward with. Then we can respond to questions.

The Northern Pipeline Agency is a federal agency within the Natural Resources portfolio established by the Northern Pipeline Act. It is responsible for administration of the act.

The agency's core mandate is the federal regulation of the planning and construction of the Canadian portion of the Alaska Highway Gas Pipeline project.

The issue at present is that the agency is overcollecting its costs from TransCanada pipelines, the project proponent. This is an unintended consequence of the current cost recovery regulations, as the agency is required to use estimated operating costs as set out in the Main Estimates to build the proponent. It's unable to fully remit any overcollected funds back to the proponent through this current billing process.

Our solution is to resolve the overcollection of the funds permanently through a minor technical amendment to section 29 of the Northern Pipeline Act. Specifically, we're seeking a technical amendment to the cost recovery framework used by the agency, as set out in section 29.

There are two aspects to this amendment:

Le président : Je tiens à remercier les représentants. Voilà qui termine l'étude des sections 4, 5 et 6.

Nous allons maintenant passer, honorables sénateurs, à la section 7, RNCan, la Loi sur le pipe-line du Nord, à l'onglet 7 du cartable.

Si vous me permettez une certaine latitude, en tant que président, je vais demander aux témoins de se présenter eux-mêmes, puis de faire leur exposé. Comme vous venez de le voir, les sénateurs vont ensuite poser des questions.

Lorraine McKenzie Presley, directrice générale, Gestion du portefeuille et du secrétariat ministériel, Ressources naturelles Canada : Je m'appelle Lorraine McKenzie Presley, directrice générale de la Direction de la gestion du portefeuille du secrétariat ministériel de Ressources naturelles Canada.

Victor Ndiokubwayo, avocat, Ressources naturelles Canada, services juridiques : Victor Ndiokubwayo, avocat.

Mme McKenzie Presley : Si vous me le permettez, je vais décrire le problème que nous tentons de corriger grâce à la loi d'exécution du budget et la solution à envisager que nous proposons à l'avenir. Nous pourrions ensuite répondre à vos questions.

L'Administration du pipe-line du Nord est un organisme fédéral au sein du portefeuille de Ressources naturelles établi au titre de la Loi sur le pipe-line du Nord. L'organisation est responsable de l'administration de la loi.

Le mandat principal de l'organisation est la réglementation fédérale de la planification et de la construction de la portion canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

Le problème, actuellement, c'est que l'organisation récolte des coûts de façon excessive auprès de TransCanada Pipelines, le promoteur du projet. C'est une conséquence inattendue de la réglementation actuelle en matière de récupération des coûts, puisque l'organisme doit utiliser les coûts de fonctionnement estimés tels qu'ils sont établis dans le Budget principal des dépenses pour facturer le promoteur. Il ne peut pas rembourser pleinement les fonds recueillis en trop au promoteur dans le cadre du processus de facturation actuel.

Notre solution consiste à régler le problème de perception excédentaire de fonds de façon permanente grâce à une modification technique mineure de l'article 29 de la Loi sur le pipe-line du Nord. Plus précisément, nous voulons apporter une modification technique au cadre de recouvrement des coûts utilisé par l'administration, qui est défini à l'article 29.

Voici les deux aspects de la modification :

First, the amendment would allow the agency to recover its full costs, its full operating costs, from the project proponent based on actual costs rather than on estimated costs. Specifically, it would change the formula that the agency uses through which the government recovers the cost for the running of the agency

Second, the amendment would remove the requirement to use the National Energy Board's cost recovery regulations. The Northern Pipeline Agency uses the regulations of the National Energy Board, the unintended consequence of which is to cause the agency to overcollect from the project proponent.

Why are these amendments being made at this time? Budget 2017 identified the need to modernize or streamline the framework for recovering costs for this project. The government believes that this amendment would improve the existing cost recovery mechanism of the agency, making it more efficient and enhancing transparency.

It is a federal responsibility to correct the overcollection issue, to enable the repayment of the project proponent, and to do so as soon as possible, in other words, to reduce the liability.

To conclude, the proposed amendment in the BIA will resolve the overcollection issue for this agency on a permanent basis, thereby preventing future overcollection of the funds from the proponent and the long-term liability for the Government of Canada.

The government is of the view that an improved cost recovery mechanism would further support the agency in carrying out its federal responsibilities, which are, first, to efficiently and effectively fulfill Canada's ongoing obligations as set out in the act and in the Canada-U.S. agreement that is the foundation of the act and, second, to maintain a state of federal readiness should the proponent proceed with the construction of the project.

Thank you, and I welcome any questions.

Senator Marshall: Thank you very much for the explanation.

You spoke about two terms. One was actual costs and then you talked about estimated costs. Does the term "costs" relate to the same costs? What would be in the costs? Would it be salaries?

Premièrement, la modification permettrait à l'administration de recouvrer tous ses coûts, tous ses coûts opérationnels, auprès du promoteur du projet en fonction des coûts réels plutôt que des coûts estimés. Plus précisément, on modifierait la formule que l'administration utilise et grâce à laquelle le gouvernement recouvre les coûts liés au fonctionnement de l'administration.

Deuxièmement, la modification retirerait l'exigence d'utiliser la réglementation de l'Office national de l'énergie en matière de récupération des coûts. L'Administration du pipe-line du Nord utilise la réglementation de l'Office national de l'énergie, et la conséquence inattendue, c'est que cela fait en sorte que l'administration recouvre trop de coûts auprès du promoteur du projet.

Pourquoi procède-t-on à ces modifications actuellement? Le budget de 2017 cerne le besoin de moderniser ou de rationaliser le cadre de recouvrement des coûts dans le cadre de ce projet. Le gouvernement croit que cette modification permettrait d'améliorer le mécanisme actuel de recouvrement des coûts de l'administration, pour le rendre plus efficient et en augmenter la transparence.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de corriger tout problème de perception excessive, de permettre le remboursement du trop payé au promoteur du projet et de le faire le plus rapidement possible, en d'autres mots, de réduire le passif.

En conclusion, la modification proposée dans la LEB réglerait le problème de perception excessive de l'administration de façon permanente, prévenant ainsi la surperception future de fonds auprès du promoteur et l'augmentation du passif à long terme du gouvernement du Canada.

Le gouvernement estime qu'un meilleur mécanisme de recouvrement des coûts soutiendra aussi l'administration dans l'exécution de ses responsabilités fédérales, qui sont, premièrement, de s'acquitter avec efficacité et efficacie des obligations du Canada définies dans la loi et dans l'accord canado-américain qui sert de fondement à la loi et, deuxièmement, de maintenir le niveau de préparation du gouvernement fédéral advenant que le promoteur aille de l'avant avec la construction du projet.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup de l'explication.

Vous avez mentionné deux termes. Vous avez parlé de coûts, puis vous avez parlé de coûts estimés. Est-ce que le terme « coût » est lié aux mêmes coûts? Qu'incluent les coûts? S'agit-il de salaires?

Ms. McKenzie Presley: Yes, absolutely. It's the operating costs of the agency. The agency is funded through appropriations, which are done through the Main Estimates. They're estimated costs.

At the end of the year we know the actual costs of the agency, what it actually spent, versus what it projected to spend in support of the activities that would be required of the agency to support the pipeline project regulatory framework.

Senator Marshall: When you say "actual costs" it's the same costs as when you say, "estimated costs."

Ms. McKenzie Presley: Yes.

Senator Marshall: Will the \$4.8 million be refunded?

Ms. McKenzie Presley: Yes, it will, if we get this amendment through.

Senator Marshall: The 1.5 per cent compounded monthly seems high to me in terms of current interest rates. Where did that percentage come from?

Ms. McKenzie Presley: That percentage comes from the current cost recovery framework they use right now as part of the framework for the operations of the agency. It is part of the regulations of the National Energy Board which are used currently by the agency.

Senator Marshall: There will be an interest cost of 1.5 per cent a month, if they don't pay their bill on time. The \$4.8 million that has been sitting there overcollected for a number of years, will the government pay interest on that?

Ms. McKenzie Presley: No.

Senator Marshall: That doesn't seem quite fair. If it's late one month it's 1.5 per cent, and after waiting 15 years there's no interest. That was my question.

Senator Eaton: How much money does the agency receive annually?

Ms. McKenzie Presley: In the Main Estimates for 2017-18 the agency's budget is around \$454,000, or almost \$500,000, but those are projections in the Main Estimates. At the end of the year on March 31 we will see how much of that they would have spent.

I can tell you that last year they would have spent roughly half of that. I don't have that number with me. I can look it up.

Mme McKenzie Presley : Oui, absolument. Il s'agit des coûts de fonctionnement de l'administration. L'administration est financée grâce à des crédits dans le Budget principal des dépenses. Les coûts sont estimés.

À la fin de l'année, nous savons quels sont les coûts réels pour l'administration, ce qui a vraiment été dépensé, comparativement aux dépenses prévues pour soutenir les activités requises de l'administration au moment d'appuyer le cadre de réglementation du projet d'oléoduc.

La sénatrice Marshall : Lorsque vous dites « coûts réels », ce sont les mêmes coûts que lorsque vous dites « coûts estimés ».

Mme McKenzie Presley : Oui.

La sénatrice Marshall : Est-ce que les 4,8 millions de dollars seront remboursés?

Mme McKenzie Presley : Oui, ils le seront, si la modification est adoptée.

La sénatrice Marshall : Le taux de 1,5 p. 100 composé mensuellement me semble élevé, vu les taux d'intérêt actuels. D'où vient ce pourcentage?

Mme McKenzie Presley : Ce pourcentage est tiré du cadre de recouvrement des coûts actuel qui est utilisé en ce moment au chapitre des opérations de l'administration. Cela fait partie de la réglementation de l'Office national de l'énergie, qui est utilisée actuellement par l'administration.

La sénatrice Marshall : Il y aura un taux d'intérêt de 1,5 p. 100 par mois si les factures ne sont pas payées à temps. En ce qui a trait aux 4,8 millions de dollars accumulés en trop depuis un certain nombre d'années, le gouvernement paiera-t-il de l'intérêt?

Mme McKenzie Presley : Non.

La sénatrice Marshall : Ça ne semble pas juste. Si le promoteur est en retard d'un mois, il doit payer 1,5 p. 100, et après avoir attendu 15 ans, il ne touchera pas d'intérêts. C'est ce que je voulais savoir.

La sénatrice Eaton : Combien d'argent l'administration reçoit-elle chaque année?

Mme McKenzie Presley : Dans le Budget principal des dépenses de 2017-2018, le budget de l'administration était d'environ 454 000 \$ ou presque 500 000 \$, mais ce sont des prévisions dans le Budget principal des dépenses. À la fin de l'exercice, le 31 mars, nous saurons combien d'argent a été dépensé.

Je peux vous dire que, l'année dernière, l'administration a dépensé environ la moitié du montant. Je n'ai pas le chiffre avec moi. Je peux le trouver.

Senator Eaton: Why the difference?

Ms. McKenzie Presley: What happens is that they project they will spend a certain number of dollars to conduct their business, to travel and to support TransCanada in whatever activities they may need to provide; but if their costs are reduced because TransCanada decides that it doesn't need as much activity, which is really the root of what has caused the overcollection, then the agency ramps right down. It basically does as minimal activities as possible. That means by the end of the year they're spending less, if TransCanada doesn't require them to do a lot of activities.

Senator Eaton: The way this legislation will work is that they will pay what they owe and there will be no cost.

Ms. McKenzie Presley: Precisely. They will base the cost recovery on actuals. After public accounts have closed, we know exactly what they have spent that year. In that same November the invoice would go to TransCanada. It would be more predictable. It would be more transparent and in fact more efficient because right now they invoice TransCanada four times a year under the current regulations.

Senator Eaton: On the basis of projections.

Ms. McKenzie Presley: The regs say that you must invoice based on those projections but if in that quarter you've spent half that amount you've overcollected already.

The regulations have a glitch in them. They weren't built for this agency. They were built for the National Energy Board. This agency has one proponent, whereas the National Energy Board has a number of proponents. The regulations don't seem to have created any issues of this nature for the NEB.

Senator Eaton: Do you think the regulations should also be changed for the National Energy Board?

Ms. McKenzie Presley: That's an interesting question. I would have to ask the National Energy Board. There may be a need to tweak that for them, but at this point I'm not aware that they need to adjust the regulations for their purposes.

[Translation]

Senator Forest: Thank you for being here today. I would like to put all of this in perspective. Over what period of time was the \$4.8 million overcollected? On average, how much was collected annually?

La sénatrice Eaton : Pourquoi y a-t-il une différence?

Mme McKenzie Presley : Ce qui se produit, c'est que les responsables prévoient dépenser un certain montant d'argent pour s'acquitter de leurs activités, se déplacer et soutenir TransCanada dans le cadre de toutes les activités pouvant être requises, mais si les coûts sont moins élevés parce que TransCanada détermine qu'il n'a pas besoin de réaliser autant d'activités, et c'est la raison principale ayant entraîné la perception excessive, alors l'administration réduit son niveau d'activité. Essentiellement, elle réalise le moins d'activités possible. Cela signifie que, à la fin de l'exercice, elle a dépensé moins si TransCanada n'a pas besoin qu'elle fasse grand-chose.

La sénatrice Eaton : La façon dont le projet de loi fonctionne, c'est que l'administration paiera ce qu'elle doit et qu'il n'y aura pas de coûts.

Mme McKenzie Presley : Précisément. Le cadre de recouvrement des coûts sera fondé sur les chiffres réels. Une fois les comptes publics fermés, nous savons exactement ce qui a été dépensé durant l'exercice. Le même mois de novembre, la facture serait transmise à TransCanada. Ce serait plus prévisible. Ce serait plus transparent et, en fait, plus efficace, parce que, actuellement, l'administration facture TransCanada quatre fois par année au titre de la réglementation actuelle.

La sénatrice Eaton : En fonction de prévisions.

Mme McKenzie Presley : La réglementation dit que la facturation doit se faire en fonction des prévisions, mais si, durant le trimestre en question, l'administration a seulement dépensé la moitié des fonds, alors il y a déjà un excédent qui a été perçu.

La réglementation est problématique. Elle n'a pas été établie pour l'administration. Elle l'a été pour l'Office national de l'énergie. L'administration a un seul promoteur, tandis que l'Office national de l'énergie en a un certain nombre. La réglementation ne semble pas créer de problème de cette nature pour l'ONE.

La sénatrice Eaton : Croyez-vous que la réglementation devrait aussi être changée pour l'Office national de l'énergie?

Mme McKenzie Presley : C'est une question intéressante. Il faudrait le demander à l'Office national de l'énergie. Il faudrait peut-être apporter un petit rajustement pour l'office, mais actuellement, je ne suis pas au courant d'un besoin de rajuster la réglementation dans son cas.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci de votre présence. J'aimerais mettre tout cela en perspective. Sur une période de combien de temps les perceptions excédentaires de 4,8 millions de dollars ont-elles été étalées? Et à combien se chiffre la perception totale annualisée, en moyenne?

[English]

Ms. McKenzie Presley: I can give you a sense of how the overcollection occurred. On average I don't really have that per se. It's really based on annually projecting costs for the agency. I would say this traces back to 2003.

In previous years the government has been able to manage the overcollection through remission orders and repay the company amounts owed periodically. We don't think that's the most efficient way to manage a cost recovery framework.

When the company decides it wants to ramp up its activities because it sees a commercial benefit to go forward, the agency has to respond. That's how the act works. When it decides as it did in 2013 to put the project on hold, the agency had ramped up to a budget amount of \$3.1 million annually. When TransCanada decided to halt the project and to just maintain its assets at a most minimal level, the agency ramped down to about \$1.2 million at the end of the year. That created a real gap, and there's no way to remit the money back to TransCanada.

Basically, the problem is a result of fluctuations, dramatic changes in the agency's budget as opposed to an overcollection on an annual basis that we can really predict. It is based on the activity of the proponent and the Northern Pipeline Agency matching that activity. When it drops or when it rises in a given year dramatically, that's when we run into problems in terms of being able to reconcile the differences.

[Translation]

Senator Forest: If I understand correctly, the \$4.8 million was overcollected over a period of about 14 years; in other words, dating back to 2003.

[English]

Ms. McKenzie Presley: Yes. It accumulated over those years. In some instances, at least in this time period, the government did repay TransCanada some of that overcollected money. The last time was in 2013, but that was actually the same year that TransCanada made a very dramatic change in terms of its level of activity. That created the last bit.

It hasn't been overcollected as much, except for the last three, four or five years.

[Traduction]

Mme McKenzie Presley : Je peux vous donner une idée de la façon dont l'excédent a été perçu. En moyenne, je n'aime pas nécessairement les chiffres en tant que tels. C'est vraiment fondé sur les coûts annuels prévus de l'administration. Je dirais que le problème remonte à 2003.

Au cours des années précédentes, le gouvernement avait réussi à gérer les problèmes de perception excessive grâce à des décrets de remise et en remboursant les montants dus à l'entreprise régulièrement. Nous ne croyons pas que c'est la façon la plus efficace de gérer un cadre de recouvrement des coûts.

Quand l'entreprise décide qu'elle veut donner de l'expansion à ses activités parce qu'elle voit un avantage commercial au fait d'aller de l'avant, l'administration doit réagir. C'est ainsi que la loi fonctionne. Lorsqu'elle a décidé, comme elle l'a fait en 2013, de mettre le projet en suspens, l'administration avait augmenté ses activités jusqu'à un montant budgétaire de 3,1 millions de dollars annuellement. Lorsque TransCanada a décidé de mettre fin au projet et de maintenir seulement ses actifs au niveau minimal, l'administration a réduit ses activités, qui sont passées à environ 1,2 million de dollars à la fin de l'exercice. Cette situation a créé un écart réel, et il n'est pas possible de remettre l'argent à TransCanada.

Essentiellement, le problème est le résultat de fluctuations, de changements spectaculaires dans le budget de l'administration, par rapport à un trop-perçu, de façon annuelle, que nous pouvons vraiment prédire. Il repose sur l'activité du promoteur et sur les activités de contrepartie de l'Administration du pipe-line du Nord. Lorsque les activités diminuent ou augmentent de façon spectaculaire au cours d'une année donnée, c'est à ce moment-là que nous rencontrons des problèmes pour ce qui est d'arriver à concilier les divergences.

[Français]

Le sénateur Forest : Si je vous comprends bien, le trop-perçu de 4,8 millions de dollars se serait fait sur une période d'environ 14 ans, donc depuis 2003.

[Traduction]

Mme McKenzie Presley : Oui. Il s'est accumulé durant ces années. Dans certains cas, du moins durant cette période, le gouvernement a remboursé à TransCanada une partie de ce trop-perçu. La dernière fois remonte à 2013, mais c'était, dans les faits, la même année où TransCanada a apporté un changement très radical en ce qui concerne son niveau d'activité. C'est ce qui a créé le dernier point.

Il n'y a pas eu autant de perceptions excédentaires, sauf pour les trois, quatre ou cinq dernières années.

Senator Andreychuk: For clarification, you're saying that you used remission orders to repay before.

Could you do that now, or are you able to do that but you want to change the process now so you can go on a cost recovery?

Ms. McKenzie Presley: That's an excellent question. In fact we have to do both. There are monies owed to TransCanada so we have to use a remission order to repay that amount. As of March 31, 2017, it was \$4.8 million. We still have the current year that we have to account for. We would be looking to repay that money, and we do need to use a remission order to do so.

Going forward with this amendment, we expect to resolve this issue on a permanent basis. We would not need to use remission orders as we had to do in the past. The NPA would invoice TransCanada at the end of the year based on actuals so there shouldn't be any overcollection.

Senator Andreychuk: Who determined the excess amount? You were estimating. Who estimated?

Ms. McKenzie Presley: The Northern Pipeline Agency estimated what amount it would require to meet the requirements of TransCanada. They have discussions with the proponent, and TransCanada might come forward to indicate they plan to renew easements or consult with stakeholders. The agency makes a determination as to what that would require.

They also have operating costs such as IMIT or salary costs and so forth. Those are all in their estimates documents. They make that determination within the budgets that they have been given.

Senator Andreychuk: The project is not really proceeding. It's sort of on hold now but I'm aware of it.

If it's in this sort of holding position what are the costs for the agency? What would they be incurring in coming forward?

Ms. McKenzie Presley: Very little costs right now.

Their budget is set because it's in the Main Estimates at roughly \$500,000, but they are probably projecting to spend maybe roughly half of that or \$250,000, say.

La sénatrice Andreychuk : À titre de précision, vous dites que vous avez déjà utilisé des décrets de remise pour effectuer des remboursements.

Pourriez-vous le faire ou êtes-vous en mesure de le faire maintenant, ou souhaitez-vous changer le processus maintenant de manière à pouvoir passer au processus de recouvrement des coûts?

Mme McKenzie Presley : C'est une excellente question. En fait, nous devons faire les deux. Des sommes sont dues à TransCanada, donc nous devons utiliser un décret de remise pour rembourser ce montant. En date du 31 mars 2017, le montant était de 4,8 millions de dollars. Nous devons encore tenir compte de l'exercice actuel. Nous chercherions à rembourser cette somme, et nous avons bel et bien besoin d'utiliser un décret de remise pour le faire.

L'adoption de cet amendement devrait nous permettre de régler cette question de façon permanente. Nous n'aurions pas à utiliser les décrets de remise comme nous avons eu à le faire dans le passé. À la fin de l'exercice, l'APN enverrait à TransCanada une facture fondée sur les dépenses réelles, et il n'y aurait donc pas de trop-perçu.

La sénatrice Andreychuk : Qui a déterminé le montant excédentaire? Vous avez donné une estimation. Qui a fait cette estimation?

Mme McKenzie Presley : L'Administration du pipe-line du Nord a estimé la somme dont elle aurait besoin pour satisfaire aux exigences de TransCanada. Elle a eu des discussions avec le promoteur, et TransCanada pourrait dire qu'elle prévoit renouveler les servitudes ou consulter des intervenants. L'administration prend une décision par rapport à ce que cela exigerait.

Elle a aussi des coûts d'exploitation, comme des coûts liés à la GITI ou des coûts salariaux, et ainsi de suite. Tous ceux-ci figurent dans ses documents budgétaires. Elle prend cette décision en respectant les budgets qu'elle s'est vu accorder.

La sénatrice Andreychuk : Le projet ne va pas vraiment de l'avant. Il est en quelque sorte en suspens en ce moment, mais je suis au courant de la situation.

S'il est mis dans ce genre de position d'attente, quels sont les coûts pour l'administration? Quels coûts devrait-elle engager pour aller de l'avant?

Mme McKenzie Presley : Les coûts sont très faibles en ce moment.

On a établi son budget parce qu'il est évalué à environ 500 000 \$ dans le Budget principal des dépenses, mais elle prévoit probablement dépenser environ la moitié de cela, ou 250 000 \$, disons.

It would be accommodations which they share with Natural Resources Canada at the moment. It would be salary for one and a half FTEs at this point. It would be operating costs related to creating some of the estimate documents. They just need to produce things.

It's very little in costs that the agency would be incurring at this point. It really is to maintain federal readiness to make sure, if the proponent comes forward and wants to proceed, the government can fulfill the requirements of the act, be able to respond and ramp up on the regulatory side to support the proponent's requirements.

Senator Andreychuk: They are in a holding position, but if they were holding for two, three or four years, would there be a negotiation to say that this agency needs to be collapsed into a different format? You say it's half a million. To me, that's quite a bit of money just to be a holding position.

I know that they anticipate the project continuing, but as to the likelihood of it happening at some point you have to take stock. Is that built into the government's thinking?

Ms. McKenzie Presley: Right now the government's policy on this is that it must fulfill the requirements of the act and it must fulfill the requirements of the agreement which, as I said, is the foundation for the Canada-U.S. agreement on this project. That is where we are right now. We're just making sure that we are in a good position.

This is a very technical amendment in terms of the broader picture, but at this point the government's policy is that we support the agency in ensuring that it fulfills the federal responsibilities in that regard.

[Translation]

Senator Maltais: As I understand the act, the agency relies on the federal government. The agency's purpose is defined as the efficient and expeditious planning and construction of the Alaska Highway Gas Pipeline project, while ensuring environmental protection and social and economic benefits for Canada.

In the case of a leak or disaster, who is responsible and who foots the bill?

[English]

Ms. McKenzie Presley: That's a really good question. My colleague Victor Ndiokubwayo will be able to fill in.

The Northern Pipeline Act is responsible for the design, construction and regulation of the pipeline. The southern portion was built between 1980 and 1982, and once the pipeline is built

Ce serait pour des installations qu'elle partage avec Ressources naturelles Canada. On parlerait à ce moment-ci du salaire d'un ETP et demi. Il s'agit de coûts d'exploitation liés à la création de certains des documents budgétaires. Elle doit juste produire des choses.

À ce moment-ci, les coûts que l'administration engagerait sont très faibles. Il s'agit vraiment de maintenir l'état de préparation du gouvernement fédéral pour s'assurer que, si le promoteur dit qu'il veut aller de l'avant, le gouvernement peut satisfaire aux exigences de la loi, répondre et accélérer les choses du côté réglementaire pour satisfaire aux exigences du promoteur.

La sénatrice Andreychuk : L'administration est en position d'attente, mais si cette attente durait deux, trois ou quatre ans, y aurait-il une négociation pour dire que cette administration doit être organisée sous une forme différente? Vous dites qu'il s'agit d'un demi-million de dollars. À mes yeux, c'est beaucoup d'argent pour être seulement dans une position d'attente.

Je sais qu'elle s'attend à ce que le projet continue, mais pour ce qui est de la probabilité qu'il voie le jour à un certain moment, vous devez faire le point. Cela fait-il partie de la réflexion du gouvernement?

Mme McKenzie Presley : En ce moment, la politique du gouvernement à ce sujet, c'est qu'il doit satisfaire aux exigences de la loi et à celles prévues dans l'accord, qui, comme je l'ai dit, est le fondement de l'accord canado-américain sur ce projet. C'est là où nous en sommes en ce moment. Nous ne faisons que nous assurer d'être en bonne position.

Dans l'ensemble, c'est un amendement très technique, mais en ce moment, la politique du gouvernement est que nous soutenons l'administration pour qu'elle s'acquitte de ses responsabilités fédérales à cet égard.

[Français]

Le sénateur Maltais : Si on interprète bien la loi, l'agence est tributaire du gouvernement fédéral. Dans la définition, on peut lire ce qui suit : « construction rapide et efficace du projet des gazoducs et de la route de l'Alaska, tout en veillant à la protection environnementale et aux avantages socio-économiques du Canada ».

Dans le cas d'un déversement ou d'une catastrophe, qui est responsable et qui paie la note?

[Traduction]

Mme McKenzie Presley : C'est vraiment une très bonne question. Mon collègue, Victor Ndiokubwayo, sera en mesure d'y répondre.

La Loi sur le pipe-line du Nord est responsable de la conception, de la construction et de la réglementation du pipeline. La partie sud a été construite entre 1980 et 1982, et, une

it is the responsibility of National Energy Board to regulate the operations of the pipeline.

In terms of the responsibility of the Northern Pipeline Agency, it is administration of the construction of the pipeline. It doesn't have a role vis-à-vis the operations of the pipeline.

In my view, if you're talking about spills and so forth, the pipeline safety responsibilities would be under the National Energy Board.

The Chair: If you permit me, senator, could you take the question that was asked under advisement for clarity and give us more detail, please, on the matter because it was also a legal question.

Senator Marshall: For clarification, did I understand correctly? Could you not have refunded the money using those remission orders? Or, did I misinterpret something?

Ms. McKenzie Presley: Yes, the idea is that we would be remitting the amounts of money that have been overcollected back to TransCanada through the remission orders.

Senator Marshall: Could it have been done previously, or do you need the legislation to do it through the remission orders?

Ms. McKenzie Presley: It could have been done previously because we had the funding, but we wanted to resolve the problem on a permanent basis so we wouldn't have to continue to use that mechanism. Budget 2017 gave us the impetus to do that.

Senator Marshall: It just seems odd. The money started coming in 15 years ago and you could have remitted it back to them. Now it's 17 years later and I realize it accumulated over the interim.

You're saying to them, "We are going to charge you an interest rate compounded monthly at 1.5 per cent." It just seems unfair that you have been holding this money that you are really not entitled to and you're not paying interest.

Mr. Ndiokubwayo: The objective of the act is to avoid a proliferation of remission orders.

Senator Marshall: In the future.

Mr. Ndiokubwayo: In the future. Budget 2016 provided the money for the remission order for the accumulated amounts, and Budget 2017 provided the authority.

Senator Marshall: You still have \$4.8 million, do you not?

Mr. Ndiokubwayo: Which we will have to remit through the remission order.

fois que le pipeline sera construit, il incombera à l'Office national de l'énergie de réglementer ses activités.

Pour ce qui est de la responsabilité de l'Administration du pipe-line du Nord, il s'agit de l'administration de la construction du pipeline. Elle n'a pas de rôle à jouer à l'égard de ses activités.

À mon avis, si vous parlez de déversements et ainsi de suite, les responsabilités entourant la sécurité du pipeline incomberaient à l'Office national de l'énergie.

Le président : Si vous me le permettez, madame la sénatrice, pourriez-vous prendre la question qui a été posée en délibéré, à des fins de précision, et nous fournir plus de détails sur l'affaire, s'il vous plaît, parce que c'était aussi une question d'ordre juridique?

La sénatrice Marshall : À des fins de précision, ai-je bien compris? N'auriez-vous pas pu rembourser l'argent en utilisant ces décrets de remise? Ou ai-je mal interprété quelque chose?

Mme McKenzie Presley : Oui, l'idée, c'était de remettre à TransCanada les sommes d'argent qui avaient été trop perçues au moyen des décrets de remise.

La sénatrice Marshall : Aurait-il été possible de le faire plus tôt, ou faut-il que la législation soit adoptée pour que vous puissiez le faire au moyen des décrets de remise?

Mme McKenzie Presley : On aurait pu le faire plus tôt, parce que nous avons le financement nécessaire, mais nous voulions régler le problème de façon permanente, de sorte que nous n'aurions pas à continuer d'utiliser ce mécanisme. Le budget de 2017 nous a donné l'impulsion nécessaire pour le faire.

La sénatrice Marshall : Cela me semble juste étrange. Vous avez commencé à recevoir de l'argent il y a 15 ans et vous auriez pu le lui rendre. Maintenant, 17 ans plus tard, je me rends compte que l'argent s'est accumulé dans l'intervalle.

Vous lui dites : « Nous allons vous facturer un taux d'intérêt calculé mensuellement à 1,5 p. 100. » Il me semble simplement injuste que vous ayez conservé cet argent auquel vous n'avez pas vraiment droit et que vous ne payiez pas d'intérêt.

M. Ndiokubwayo : L'objectif de la loi est d'éviter une prolifération des décrets de remise.

La sénatrice Marshall : Dans l'avenir.

M. Ndiokubwayo : Dans l'avenir. Le budget de 2016 prévoyait de l'argent pour le décret de remise pour les sommes accumulées, et le budget de 2017 conférait le pouvoir voulu.

La sénatrice Marshall : Vous avez toujours 4,8 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. Ndiokubwayo : Que nous devons rembourser au moyen du décret de remise.

Senator Marshall: It seems to me there was a vehicle there and you could have returned the money earlier but it was not done, right?

Ms. McKenzie Presley: As I said, the last time we did proceed with a remission order was 2013. Then we had real change to the operations of the agency, so in a sense, yes, if the NPA had the funding to be able to do so.

Budget 2016 did provide funding to be able to do so, \$4.6 million as part of that. These actions, the returning of the money to TransCanada and the permanent solution, are kind of being done in tandem. We actually look to bring the proposal forward in one package to resolve the issue and to repay the proponent.

The Chair: This concludes consideration of Division 7. To the witnesses, would you please take the question asked by Senator Maltais under advisement and make sure to provide us with a detailed answer for clarity and for our information?

Ms. McKenzie Presley: Yes.

The Chair: Thank you very much. We will move to Division 11, the Judges Act. We will ask the officials, Adair Crosby and Anna Dekker, to come forward to make their presentations and give us comments on Division 11, and then we will proceed to questions.

Ms. Dekker, the floor is yours.

Anna Dekker, Counsel, Judicial Affairs, Courts and Tribunal Policy, Department of Justice: I am here to speak to Division 11 of Part 5 of BIA 2.

The three measures reflected in these proposed amendments would do three things. They would authorize the salary of a new associate chief justice of the Court of Queen's Bench of Alberta, change the designation of "senior judge" to "chief justice" for the superior trial courts of the territories in the North, and change the mechanism for the payment of most annuities under the Judges Act.

I will briefly describe all three of these changes and then I'd be happy to take any questions you may have.

Funding for the position of associate chief justice position was included in Budget 2017. The salary is reflected in an amendment to proposed subsection 20(c) of the Judges Act, which would authorize the salary for an additional associate chief justice for that court.

La sénatrice Marshall : Il me semble qu'il y avait là un véhicule et que vous auriez pu rembourser l'argent plus tôt, mais cela n'a pas été fait, exact?

Mme McKenzie Presley : Comme je l'ai dit, la dernière fois où nous avons utilisé un décret de remise, c'était en 2013. À l'époque, on avait vraiment changé les activités de l'administration, donc, en quelque sorte, oui, si l'APN avait le financement pour pouvoir le faire.

Le budget de 2016 a bel et bien prévu du financement pour qu'on puisse le faire, et les 4,6 millions de dollars en faisaient partie. Ces mesures, le retour de l'argent à TransCanada et la solution permanente, sont en quelque sorte prises en même temps. Nous cherchons en réalité à soumettre la proposition dans un seul bloc de manière à régler la question et à rembourser le promoteur.

Le président : Voilà qui met fin à l'étude de la section 7. Je demanderais aux témoins de bien vouloir prendre la question posée par le sénateur Maltais en délibéré et de s'assurer de nous fournir une réponse détaillée pour plus de clarté et pour notre gouverne.

Mme McKenzie Presley : Oui.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à la section 11, la Loi sur les juges. Nous allons demander aux représentants, Adair Crosby et Anna Dekker, de présenter leur exposé et nous fournir des commentaires sur la section 11, puis nous passerons aux questions.

Madame Dekker, la parole est à vous.

Anna Dekker, conseillère juridique, Services des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs, ministère de la Justice : Je vais vous parler de la section 11 de la partie 5 de la Loi n^o 2.

Les trois mesures qui apparaissent dans ces modifications proposées feraient trois choses. Les modifications autoriseraient le versement d'un traitement pour le nouveau poste de juge en chef adjoint de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, modifieraient la désignation de « juge principal » pour celle de « juge en chef » s'agissant des juridictions supérieures de première instance des territoires et modifieraient le mécanisme pour le versement de la plupart des pensions en vertu de la Loi sur les juges.

Je vais décrire brièvement ces trois modifications, puis je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le financement du traitement à l'égard du poste de juge en chef adjoint était compris dans le budget de 2017, et ce nouveau poste se reflète dans une modification de l'alinéa 20c) de la Loi sur les juges, qui autoriserait le versement d'un traitement pour un poste de juge en chef adjoint supplémentaire pour ce tribunal.

With respect to the change in designation for senior judges, in the superior trial courts in the provinces and in the federal courts the head of the court is called a chief justice, whereas in the superior trial courts in the North the designation is a senior judge. The Judges Act currently defines this position simply as the judge with the earliest date of appointment.

The proposed amendments would align the title in the superior courts in the territories with what is equivalent in the provinces. Effectively, the proposed amendments would repeal the definition of senior judge and remove all references to this position so that from then on chief justice would be the only head of the court referred to.

A transitional amendment would also ensure that any currently serving or former judges who served as senior judges before this came into effect would not lose any of their entitlement simply because of the change in name.

In terms of annuities, currently all the annuities under the Judges Act require that an order-in-council be passed before they can be paid. However, the Governor-in-Council has no discretion in most cases on whether or not to grant them. They in fact must do so, and that is the wording.

The proposed amendments would streamline the process for payment of all non-discretionary annuities to judges as well as to their survivors and children. In essence, once the statutory conditions are met, which are defined in the Judges Act and will not change, an annuity can be paid and authority is given to pay it without having to go through the process of a grant by the Governor-in-Council.

To implement this change, the proposed amendments in the Judges Act would generally change the terminology that refers to annuities for new granting to "paid."

That concludes my remarks. I'm happy to answer any questions you may have.

Senator Andreychuk: You said that they don't have discretion when it's an order-in-council in most cases. In what cases do they exercise discretion?

Ms. Dekker: There are only two cases where discretion is currently exercised and could still be divided out. One would be when a judge would be granted an annuity in the event of a permanent disability that causes him or her not to be able to fulfill the functions of his or her judicial office. The other one is in the event of national interest or for the better public administration of justice.

Quant à la modification dans la désignation des juges principaux, s'agissant des juridictions supérieures de première instance des provinces et des tribunaux fédéraux, le dirigeant est le juge en chef, mais dans les juridictions supérieures de première instance des territoires, il s'agit d'un juge principal, que la Loi sur les juges définit actuellement comme étant le juge le plus ancien dans sa charge.

Les modifications proposées harmoniseraient le titre dans les juridictions supérieures dans les territoires avec celui utilisé dans les cours équivalentes dans les provinces. Les modifications abrogeraient la définition et élimineraient toutes les références à un « juge principal », de sorte que le juge en chef serait le seul dirigeant de la cour en question.

Une modification transitoire ferait également en sorte que tous les juges actuellement en service ou les anciens juges qui ont agi comme juges principaux avant que les modifications n'entrent en vigueur conserveraient tous leurs droits, même si leur titre n'a pas changé.

Pour ce qui est des pensions, à l'heure actuelle, elles exigent toutes qu'un décret soit adopté avant de pouvoir être versées. Cependant, le gouverneur en conseil n'a aucun pouvoir discrétionnaire pour les accorder ou non. Elles doivent être versées, et c'est le libellé.

Les modifications proposées rationaliseraient le processus de versement de toutes les pensions non discrétionnaires à des juges ainsi qu'à leurs survivants et enfants. Essentiellement, une fois les conditions prévues par la loi remplies, lesquelles sont définies dans la Loi sur les juges et ne changeront pas, les versements peuvent être effectués, et on confère ce pouvoir sans qu'il soit nécessaire de passer à travers le processus d'un décret du gouverneur en conseil.

Pour mettre en œuvre le changement, les modifications proposées dans la Loi sur les juges changeraient de façon générale la terminologie se rapportant aux nouveaux octrois de pensions en les qualifiant de « versées ».

Voilà tout ce que j'avais à dire, mais je serai heureuse de répondre à vos questions.

La sénatrice Andreychuk : Vous avez dit qu'ils n'ont pas le pouvoir discrétionnaire lorsqu'il s'agit d'un décret en conseil, dans la plupart des cas. Dans quels cas peuvent-ils exercer leur pouvoir discrétionnaire?

Mme Dekker : Il y a seulement deux cas où le pouvoir discrétionnaire est actuellement exercé et pourrait encore être séparé. L'un d'eux, ce serait lorsqu'un juge se verrait accorder une pension en cas d'invalidité permanente qui fait en sorte qu'il ne peut s'acquitter de ses fonctions judiciaires. L'autre, c'est lorsque cela sert l'intérêt national ou l'administration de la justice.

The discretion will remain for those two. They are very rarely used but the decision was made that discretion would be retained in those cases.

Senator Andreychuk: The Judges Act will not change on that part.

Ms. Dekker: There will be an amendment. Currently all of the annuities are under subsections 42(1)(a), (b), (c) and (d). It will be subsections 42(1)(a), (b) and (c) for the non-discretionary and then (1.1)(a) and (b) for the discretionary ones.

They will still all be under the Judges Act. It's just dividing the section up into two parts.

Senator Andreychuk: I understand in the national interest. That's a discretion to utilize taxpayers' money and justify that it is a national interest to do so rather than perhaps a right of the person receiving it. That I understand, but the other one on disability, why is that not an automatic right built in?

Ms. Dekker: My understanding was that in those instances the process would still be required. For example, there would have to be medical certificates provided. The Commissioner for Federal Judicial Affairs, the one who administers all payments to judges under the Judges Act, would require those and those would still be provided to the minister.

The decision was made to maintain that process to ensure that in all cases there would be consistency across the board in that all of the correct documentation was retained since that is simply harder to define.

The other ones are straightforward math, essentially. When you have been in office for at least 15 years and your years in office and your age equal 80, you are eligible, you have the entitlement, and once you retire you have the right. It is very easy and straightforward to check the boxes and make sure they are all there and the conditions are met. It was simply a matter of possibly a bit more ambiguity in that.

Senator Andreychuk: I understood, though, that the disability and entitlement to a disability is defined. What kind of discretion are we talking about? Is it just paperwork? Did you get a medical certificate, or are you having someone determine whether they are entitled to the disability?

Ms. Dekker: I don't have any firsthand knowledge of how this was done because, as I say, it is the commissioner's office. My understanding of the process is that yes, there could be requests for additional medical documentation, for example,

Le pouvoir discrétionnaire demeurera dans ces deux cas. Ceux-ci sont très rarement utilisés, mais on a pris la décision de maintenir l'exercice du pouvoir discrétionnaire dans ces cas.

La sénatrice Andreychuk : La Loi sur les juges ne changera pas pour ce qui est de cette partie.

Mme Dekker : Il y aura un amendement. Actuellement, toutes les pensions figurent aux alinéas 42(1)a, b), c) et d). Les pouvoirs non discrétionnaires seront prévus aux alinéas 42(1)a, b) et c); et les pouvoirs discrétionnaires, aux alinéas (1.1)a) et b).

Ils figureront encore tous dans la Loi sur les juges. Il s'agit juste de diviser l'article en deux parties.

La sénatrice Andreychuk : Je comprends la question de l'intérêt national. C'est un pouvoir discrétionnaire d'utiliser l'argent des contribuables et de justifier qu'on s'en sert dans l'intérêt national, plutôt que ce soit peut-être un droit de la personne qui le reçoit. Je comprends cette partie, mais pour ce qui est de l'autre sur l'invalidité, pourquoi ne s'agit-il pas d'un droit intégré automatiquement?

Mme Dekker : Selon ma compréhension, dans ces cas, il serait tout de même nécessaire de suivre le processus. Par exemple, on devrait fournir des certificats médicaux. Le commissaire à la magistrature fédérale, celui qui administre tous les paiements versés aux juges en vertu de la Loi sur les juges, les exigerait, et on continuerait de les fournir au ministre.

On a pris la décision de maintenir ce processus dans le but de veiller à ce que, dans tous les cas, il y ait une uniformité générale, en ce sens que tous les documents appropriés ont été conservés, puisque c'est simplement plus difficile à définir.

Les autres aspects sont essentiellement des calculs purs et simples. Lorsque vous avez exercé des fonctions pendant au moins 15 ans et que, dans le cas où le chiffre obtenu par l'addition de l'âge et du nombre d'années d'exercice est d'au moins 80, vous êtes admissible, vous y avez droit, et une fois que vous prenez votre retraite, vous y avez droit. C'est très facile et direct de cocher les cases et de s'assurer que tous les éléments sont là et que les conditions sont respectées. C'était simplement parce qu'on se disait qu'il y aurait peut-être un peu plus d'ambiguïté là-dedans.

La sénatrice Andreychuk : Cependant, j'ai cru comprendre que l'invalidité et le droit à une pension d'invalidité sont définis. De quel genre de pouvoir discrétionnaire parlons-nous? S'agit-il seulement de formalités administratives? Avez-vous obtenu un certificat médical ou demandez-vous à une personne de déterminer si elle a droit à la pension d'invalidité?

Mme Dekker : Je n'ai pas de connaissances directes sur la façon dont on a fait cela, parce que, comme je le dis, on l'a fait au commissariat. Selon ma compréhension du processus, oui, il pourrait y avoir des demandes de documents médicaux

either by the Commissioner for Federal Judicial Affairs or perhaps the Minister of Justice who then would have to go forward with the recommendation to cabinet for the OIC in that case.

Senator Andreychuk: The second associate chief justice of the Queen's Bench was added and announced by the Minister of Justice, if I recall correctly. That will be a change in the act.

Ms. Dekker: In the Judges Act, yes. The most recent appointment was actually for a chief justice of the Court of Queen's Bench. The new associate chief justice will not be able to be appointed unless this proposed amendment is accepted, yes.

Senator Andreychuk: I still have the same qualifications. Why is it under a financial bill before us when it should have been under an amendment to the Judges Act so that we are clear?

Justice is very important for the public to understand. For judicial process to be sort of embedded in a financial document I find very strange and really not really helpful.

I've been up North and I know how Alberta works. I think they deserve to know that there will be a change and what it means to them. You don't have to tell me now, but I would like to know who will actually be going North and who will be entitled to go under this. Have their duties in any way changed? Who will supervise that? Those are the kinds of things I would have asked if we had a judicial Judges Act being amended before us, which I think is the way it was done in the past.

I'm concerned that we're embedding justice issues into a financial bill. The sum total of the financial stuff could be here, but the actual amendments and changes are pretty significant. I rest my case.

Senator Cools: The Judges Act is not a mystery. Neither is it mysterious, but it is a long way away from the purpose for which it was created many years ago. The Judges Act was created to fulfill the financial obligation of the Parliament of Canada fixing and providing the salaries of judges.

In earlier years, every time a judge was appointed there would come forth a bill for the individual judge setting the salary of the individual judge. Then, at some point in time, I think it was around 1905, they said, "We shall create a Judges Act." There was this lovely clause in the Judges Act, which is now gone, that used to say the salaries of the judges under this act will be paid or something like that.

supplémentaires, par exemple, de la part du commissaire à la magistrature fédérale ou peut-être du ministre de la Justice, qui irait alors de l'avant avec la recommandation présentée au Cabinet au sujet du décret en conseil, dans ce cas-ci.

La sénatrice Andreychuk : Le deuxième juge en chef adjoint de la Cour du Banc de la Reine a été ajouté et annoncé par le ministre de la Justice, si ma mémoire est bonne. Cela représentera un changement dans la loi.

Mme Dekker : Dans la Loi sur les juges, oui. La plus récente nomination concernait en fait un juge en chef de la Cour du Banc de la Reine. Le nouveau juge en chef adjoint ne pourra être nommé, à moins que cet amendement proposé soit accepté, oui.

La sénatrice Andreychuk : Je possède toujours les mêmes qualifications. Pourquoi nous propose-t-on ce changement dans le cadre d'un projet de loi de finances qu'on étudie, lorsqu'il aurait dû faire partie d'un amendement de la Loi sur les juges pour que cela soit bien clair?

Il est très important que le public comprenne la justice. Je trouve très étrange et vraiment pas du tout utile que les processus judiciaires soient en quelque sorte intégrés dans un document financier.

Je suis allée dans le Nord et je sais comment l'Alberta fonctionne. Je pense que les gens là-bas méritent de savoir qu'il y aura un changement et ce que cela signifie pour eux. Vous n'avez pas à me le dire maintenant, mais j'aimerais savoir qui va dans les faits aller dans le Nord et qui aura le droit d'y aller en vertu de cette loi. Les fonctions de ces personnes ont-elles changé de quelque façon que ce soit? Qui va superviser cela? Voilà le genre de questions que j'aurais posées si on nous avait présenté un amendement de la Loi sur les juges, ce qui, je crois, est la façon dont on a procédé dans le passé.

Le fait qu'on intègre des enjeux liés à la justice dans un projet de loi de finances me préoccupe. La somme totale des aspects financiers pourrait apparaître ici, mais les amendements et les changements réels sont assez importants. Je n'ai rien à ajouter.

La sénatrice Cools : La Loi sur les juges n'est pas un mystère. Il ne s'agit pas d'un mystère, mais elle est bien loin de l'objectif pour lequel elle a été créée il y a de nombreuses années. La Loi sur les juges a été créée afin de faire respecter l'obligation financière du Parlement du Canada d'établir et d'assurer le versement du traitement des juges.

Dans les années précédentes, chaque fois qu'un juge était nommé, on proposait un projet de loi pour que le juge individuel fixe le salaire du juge individuel. Puis, à un certain moment, je pense que c'est vers 1905, on a dit : « Nous devrions créer une Loi sur les juges .» Il y avait ce merveilleux article dans la Loi sur les juges, qui n'existe plus maintenant, selon lequel le traitement des juges en vertu de cette loi serait versé ou quelque chose comme cela.

If you look, that clause has been changed. It is now the salaries under this act. In there you now have the judicial commissioner, the judicial council, the judicial institute and the Judicial Compensation and Benefits Commission. It's not all that clear any more to really discern the very important principles respecting the payment of judges.

I keep hoping that at some point in time we will have an opportunity to look at this matter in a much more fulsome way. The number of salaries that are now paid under the Judges Act for large numbers of people who are not judges at all is something that we should look at, if not in this go around then in the next go around. It is a very serious matter.

The Chair: Thank you, Senator Cools.

Senator Cools: Do you have any idea how many salaries of people who are not judges are actually paid under that act now?

I'm hinting at her because she is quite nice, really.

Ms. Dekker: If I may, the only salaries that are in fact provided for under the Judges Act are the judicial salaries. They are found in sections 9 through 21 of the Judges Act.

The balance of the act provides for the annuities, entitlements, allowances and so on. As you say, it does create the Quadrennial Commission and the Canadian Judicial Council in section 26.

Senator Cools: I know the section. I looked at it some years back. We should look at that but not in this go around. I think even the judicial commissioner's salary is in there.

The Chair: Senator Cools, the chair will take it under advisement.

Senator Cools: Absolutely.

[Translation]

Senator Maltais: Welcome, Ms. Dekker. Under Division 8, the third or fourth bullet on page 1 indicates that the proposed amendments would "enhance bereavement leave from the current three days with pay immediately following the death of an immediate family member to five working days." The leave would not need to be taken in a single block, and the two additional days would be unpaid. Are they paid or not? Is it three or five days? How does it work? The way it's written is contradictory.

Si vous regardez, vous voyez que cet article a changé. On parle maintenant des « traitements en vertu de la loi ». Vous y trouvez maintenant le commissaire à la magistrature, le Conseil de la magistrature, l'Institut de la magistrature et la Commission d'examen de la rémunération des juges. On ne sait maintenant plus trop clairement comment vraiment discerner les principes très importants concernant la rémunération des juges.

Je continue d'espérer que, à un certain moment, nous aurons l'occasion d'examiner cette question de façon beaucoup plus approfondie. Le nombre de traitements qui sont maintenant versés en vertu de la Loi sur les juges pour les nombreuses personnes qui ne sont pas du tout des juges est quelque chose que nous devrions examiner, si ce n'est cette fois-ci, alors la prochaine fois. C'est une question très importante.

Le président : Merci, sénatrice Cools.

La sénatrice Cools : Avez-vous une quelconque idée du nombre de traitements actuellement versés à des personnes qui ne sont pas des juges en vertu de la loi?

Je lui adresse la question parce qu'elle est très gentille, vraiment.

Mme Dekker : Si je peux me permettre, les seuls traitements qui sont en fait prévus dans la Loi sur les juges sont ceux de la magistrature. On les trouve aux articles 9 à 21 de la Loi sur les juges.

Le reste de la loi prévoit les pensions, les droits, les indemnités et ainsi de suite. Comme vous le dites, elle crée la Commission d'examen quadriennal et le Conseil canadien de la magistrature à l'article 26.

La sénatrice Cools : Je connais l'article. Je l'ai étudié il y a quelques années. Nous devrions l'examiner, mais pas cette fois-ci. Je pense même que le traitement du commissaire de la magistrature s'y trouve.

Le président : Sénatrice Cools, le président prendra la question en délibéré.

La sénatrice Cools : Tout à fait.

[Français]

Le sénateur Maltais : Bienvenue, madame Dekker. Dans la section 8, à la première page, au troisième ou quatrième petit point, on peut lire ce qui suit : « bonifierait le congé de décès pour faire passer l'actuel congé payé de trois jours suivant immédiatement le décès d'un proche parent à cinq jours ouvrables ». Le congé n'aurait pas à être pris consécutivement. Les deux journées supplémentaires ne seraient pas payées. Est-ce qu'on les paie ou non? Est-ce trois ou cinq jours? Comment cela fonctionne-t-il? Parce que de la façon dont c'est écrit, l'un contredit l'autre.

I will start again. Under Part 5, Division 8, the third bullet reads as follows: “Enhance bereavement leave from the current three days with pay immediately following the death of an immediate family member to five working days.” The leave would not need to be taken in a single block. That is fine. The two additional days, however, would not be paid, so I do not understand.

The Chair: Senator Maltais, if I may, the measure applies to workers, and not the judges.

Senator Maltais: We are talking about judges, are we not? We are talking about the Canada Labour Code? My apologies.

[English]

Senator Eaton: I guess it find it upsetting or perhaps I just don't understand. When we talk about annuities, they are paid at two-thirds of the salary annexed at the time of the judge's resignation or removal.

If you are removed for various reasons, and we've seen cases lately where a judge has been stripped of being a judge, you still get their annuity. You face no penalties.

Two-thirds is what it says right here if they are removed or resign.

Ms. Dekker: In fact there has never been removal of a judge through the parliamentary process that was set up in the Constitution. What has happened in the past is that, if there has been a recommendation for removal, the judge has resigned. If he or she has the statutory entitlement and has reached the statutory age and so on, yes, the annuity must be paid.

Senator Eaton: The guy is clever enough. He sees the writing on the wall and resigns quickly. You would still pay him even if he didn't resign and you had to remove him by force or by law.

Senator Cools: A judge is not so easily removed.

Senator Eaton: If a case was brought against the judge and he was removed and did not resign, he would still get two-thirds of his annuity.

Ms. Dekker: In the current writing of the act once all of the processes for the inquiry and the judicial discipline process were reached, and if he or she were removed and had reached statutory entitlement in the way it is worded, yes, that would be paid.

Senator Marshall: How many senior judges will have their titles changed to chief justice? How many are there?

Je recommence. La troisième puce, dans la section 8, partie 5, se lit comme suit : « bonifierait le congé de décès pour faire passer l'actuel congé payé de trois jours suivant immédiatement le décès d'un proche parent à cinq jours ouvrables ». Le congé n'aurait pas à être pris consécutivement, ça va, mais les deux journées supplémentaires ne seraient pas payées, donc je ne comprends pas.

Le président : Sénateur Maltais, si vous le permettez, cette question est reliée directement à la main-d'œuvre plutôt qu'aux juges.

Le sénateur Maltais : Mais on parle des juges, non? Il est question du Code canadien du travail? Excusez-moi.

[Traduction]

La sénatrice Eaton : J'imagine que je trouve cela fâchant ou peut-être que je ne comprends pas bien. Lorsque nous parlons des pensions, elles sont versées aux deux tiers du traitement annexé au moment de la démission ou de la révocation du juge.

Si on vous révoque pour diverses raisons, et nous avons vu récemment des cas où un juge a été démis de ses fonctions, vous obtenez tout de même la pension. Vous ne faites face à aucune pénalité.

C'est bien ce qui est écrit ici, les deux tiers s'ils démissionnent ou sont révoqués.

Mme Dekker : En fait, on n'a jamais révoqué de juge dans le cadre du processus parlementaire qui a été établi dans la Constitution. Ce qui s'est produit dans le passé, c'est que, si on a recommandé une révocation, le juge a démissionné. S'il y a droit en vertu de la loi et a atteint l'âge réglementaire et ainsi de suite, oui, la pension doit être versée.

La sénatrice Eaton : Le type est assez futé. Il voit ce qui s'en vient et donne sa démission rapidement. Vous le paieriez tout de même s'il n'avait pas donné sa démission et aviez dû le révoquer de force ou par la loi.

La sénatrice Cools : On ne révoque pas si facilement un juge.

La sénatrice Eaton : Si une poursuite était intentée contre le juge et s'il était révoqué et n'avait pas donné sa démission, il obtiendrait tout de même les deux tiers de sa pension.

Mme Dekker : Dans le libellé actuel de la loi, une fois qu'on a épuisé tous les processus d'enquête et le processus de discipline judiciaire, si le juge était révoqué et pouvait se prévaloir du droit prévu par la loi de la façon dont la loi est libellée, oui, cela serait versé.

La sénatrice Marshall : Combien de juges principaux verront leur titre changé pour celui de juge en chef? Combien y en a-t-il?

Ms. Dekker: There are three of them. The senior judge is the leader of the court for the Supreme Court of Yukon, the Supreme Court of Northwest Territories and the Nunavut Court of Justice.

Senator Marshall: My understanding is that this would not require any additional funding. The additional funding would be for the new positions.

Ms. Dekker: The only amendment being proposed today is the salary for the new associate chief justice in Alberta. That was included in Budget 2017.

The change to the designation of judge is purely to recognize that it has been requested for a long time. We have been working with our counterparts in the territories. They also have to make amendments to their acts to ensure that the title is changed in their acts, the court structure matches in the Judges Act and in the constituting legislation for their courts. They will create that position in theirs.

They will create that position in theirs. Once these amendments go through, the senior judge would be appointed a chief justice.

Senator Marshall: For the individuals who will be impacted by the title it hasn't been controversial, has it?

Ms. Dekker: No, the opposite would be true. In fact it has been long asked for by the territories, by the courts, by the judges themselves and by the Canadian Judicial Council. Senior judges are paid the same as all chief justices. They're members of the Canadian Judicial Council. They have identical entitlements and responsibilities in fact. This is simply recognizing it.

Senator Marshall: The consistency.

Ms. Dekker: Exactly, the consistency in recognizing their role in delivering justice in the North.

The Chair: Honourable senators, the consideration of Division 11 is completed. To the witnesses, thank you very much.

Now we will move immediately to Divisions 12 and 13, with Jim Valerio and Darryl Sprecher, who will present for clarity and for the information of the committee.

For the record could identify yourselves and your titles, please?

Jim Valerio, Director, Small Business Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: I am here to talk about Division 12.

Mme Dekker : Il y en a trois. Le juge principal est le dirigeant de la cour pour la Cour suprême du Yukon, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et la Cour de justice du Nunavut.

La sénatrice Marshall : Je crois comprendre que cela ne nécessiterait aucun financement supplémentaire. Le financement supplémentaire serait pour les nouveaux postes.

Mme Dekker : Le seul amendement qui est proposé aujourd'hui, c'est le traitement pour le nouveau juge en chef adjoint en Alberta, qui a été compris dans le budget de 2017.

Le changement de la désignation de juge vise purement à reconnaître qu'on le demande depuis longtemps. Nous avons travaillé avec nos homologues dans les territoires. Ils doivent aussi apporter des amendements à leurs lois pour s'assurer qu'on change le titre dans ces lois, que la structure des tribunaux corresponde à celle de la Loi sur les juges et à la législation constitutionnelle de leurs tribunaux. Ils vont créer ce poste dans leurs tribunaux.

Ils vont le créer. Une fois que ces amendements entreront en vigueur, le juge principal sera nommé par un juge en chef.

La sénatrice Marshall : Pour les personnes qui seront touchées par le titre, cela a-t-il fait l'objet d'une controverse?

Mme Dekker : Non, le contraire serait vrai. En fait, les territoires, les tribunaux, les juges mêmes et le Conseil canadien de la magistrature l'ont longtemps demandé. Les juges principaux sont rémunérés au même titre que tous les juges en chef. Ils sont des membres du Conseil canadien de la magistrature. Ils ont des droits et des responsabilités identiques en fait. Il s'agit simplement de le reconnaître.

La sénatrice Marshall : L'uniformité.

Mme Dekker : Exactement, l'uniformité pour ce qui est de reconnaître leur rôle dans l'administration de la justice dans le Nord.

Le président : Honorables sénateurs, l'étude de la section 11 est terminée. Je remercie énormément les témoins.

Nous allons passer immédiatement aux sections 12 et 13, avec Jim Valerio et Darryl Sprecher, qui vont témoigner, pour plus de détails, pour la gouverne des sénateurs.

Aux fins du compte rendu, pourriez-vous dire votre nom et votre titre, s'il vous plaît?

Jim Valerio, directeur, Direction générale de la petite entreprise, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Je vais parler de la section 12.

Darryl Sprecher, Senior Director, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: I am Senior Director, Expenditure Management Sector, Treasury Board Secretariat.

The Chair: I have been informed that you each have a few comments to make and then we will go to questions.

Mr. Valerio, the floor is yours.

Mr. Valerio: Division 12 proposes to increase or make an amendment to the Business Development Bank of Canada Act, the BDC Act, to increase the paid-in capital limit the government can make in the BDC to implement certain policies. It's proposed to increase the limit from what it's currently set at, which is \$3 billion, to \$4.5 billion.

The reason for the proposed amendment is to allow the government to implement two Budget 2017 initiatives. The first was the venture capital catalyst initiative and the second was for investments in companies that do clean technologies.

In addition, it will also provide a bit of a buffer for future initiatives that the government might want to implement through the BDC.

The Chair: On Division 13, Mr. Sprecher, please.

[*Translation*]

Mr. Sprecher: Good evening. I am happy to be here today to speak to clause 261, which amends subsection 32(1) of the Financial Administration Act with regard to the control of financial commitments. To give you some context for the amendment, I will say that, in June 2017, the House of Commons approved changes to the Standing Orders that move the tabling of Main Estimates from on or before March 1 to on or before April 16 for the next two supply cycles. The change in timing allows for new funding announced in the budget to be included in the Main Estimates.

When the Main Estimates were normally tabled by March 1, before the start of the new fiscal year on April 1, Parliament was asked to approve an interim supply bill to provide departments with enough funding to operate until full supply could be approved in late June.

[*English*]

The Financial Administration Act, or the FAA, currently constrains the department's ability to make financial commitments such as for contracts or contribution agreements by requiring there to be sufficient authority in an appropriation or in

Darryl Sprecher, directeur principal, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je suis directeur principal, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le président : On m'a dit que vous aviez chacun quelques commentaires à faire, puis nous passerons aux questions.

Monsieur Valerio, vous avez la parole.

M. Valerio : La section 12 modifie la Loi sur la Banque de développement du Canada, la Loi sur la BDC, de façon à augmenter le montant maximal du capital qui peut être versé à la BDC afin de mettre en œuvre certaines politiques. Il est prévu que le montant maximal actuel, soit 3 milliards de dollars passe à 4,5 milliards de dollars.

Cet amendement a été proposé afin de permettre au gouvernement de mettre en œuvre deux initiatives du budget de 2017, soit l'Initiative de catalyse du capital de risque et les investissements dans les entreprises spécialisées en énergie propre.

En outre, cela offrira au gouvernement une certaine latitude relativement aux initiatives éventuelles qu'il pourrait vouloir mettre en œuvre par l'intermédiaire de la BDC.

Le président : Passons à la section 13. Monsieur Sprecher, allez-y.

[*Français*]

M. Sprecher : Bonsoir. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour vous présenter l'article 261, qui propose une modification au paragraphe 32(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques concernant le contrôle des engagements financiers. Afin de situer cette modification dans son contexte, en juin 2017 la Chambre des communes a approuvé des modifications aux règlements en vertu desquels le dépôt du Budget principal des dépenses était reporté du 1^{er} mars, ou avant cette date, au 16 avril au plus tard pour les deux prochains cycles budgétaires. Ce délai permet d'inclure dans le Budget principal des dépenses de nouveaux financements annoncés dans le budget.

Quand le Budget principal des dépenses était normalement déposé au plus tard le 1^{er} mars, avant le début du nouvel exercice le 1^{er} avril, on demandait au Parlement d'approuver un projet de loi de crédits provisoires, pour doter les ministères d'un financement suffisant afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités jusqu'à ce que la totalité des crédits soit approuvée à la fin juin.

[*Traduction*]

Dans sa forme actuelle, la Loi sur la gestion des finances publiques, ou LGFP, restreint la capacité des ministères de prendre des engagements financiers, notamment en ce qui concerne des marchés ou des accords de contribution, car elle

estimates then before the House of Commons. These limits are retained in Part A and Part B of the proposed amendment. However, to begin the fiscal year 2018-19, only the interim estimates and corresponding appropriation act will be available until the complete Main Estimates are tabled, roughly two weeks into the new fiscal year.

If the government were to leave FAA as it is now, departments would not be able to reflect a full year's value in the contracts or contributions that they sign on or just prior to April 1.

The proposed addition of Part C to subsection 32(1) of the FAA clarifies departmental financial commitment authorities for the period in between the tabling of interim estimates in February and the complete Main Estimates in April. This will be done by permitting financial commitments to be made against a limit which will be specified in the interim estimates bill.

The second proposed addition in paragraph (d) clarifies that commitments may be made against the unencumbered balance of revenues actually received by department or the amount of a department's estimated revenues set out in estimates.

The commitment limit will be based on the forecast planned spending, including expected revenues that is known as interim estimate supply bills introduced, in other words, the forecasted Main Estimates before new budget measures are taken into account.

To conclude, I would emphasize these amendments clarify the authorities of departments. They do not add to them. Nor do they change their authorities to make payments out of the Consolidated Revenue Fund. Such payments will continue to be limited by the specific amounts set out and voted by Parliament in the appropriation acts.

Now I would be pleased to answer any questions you may have.

Senator Eaton: When you talk about venture capital in clean technologies, do I just come to you when I have a great clean technology or do you put me through a severe business test or any kind of test that you would put another company through asking for help?

Mr. Valerio: I talked about two different initiatives. One was the venture capital catalyst initiative of \$400 million announced in the budget. That initiative is still currently being designed. However, it applies to provide capital for innovative companies

exige qu'il y ait une provision suffisante dans un crédit ou dans les prévisions de dépenses déposées devant la Chambre des communes. Les alinéas proposés a) et b) conservent ces restrictions. Cependant, au début de l'exercice 2018-2019, seuls le budget des dépenses provisoire et les crédits correspondants pourront être utilisés, du moins jusqu'à ce que tout le Budget principal des dépenses soit déposé, soit environ deux semaines après le début du nouvel exercice.

Si le gouvernement refuse de modifier le libellé actuel de la LGFP, les ministres ne seront pas en mesure de refléter la valeur de l'exercice en entier dans les marchés et les contributions conclus en date du 1^{er} avril ou un peu avant.

L'alinéa c) qu'on propose d'ajouter au paragraphe 32(1) de la LGFP a pour but de clarifier les pouvoirs du ministère des Finances en ce qui concerne le montant des engagements durant la période entre le dépôt du budget provisoire des dépenses en février et le moment où le Budget principal des dépenses intégral est déposé en avril. À ces fins, le projet de loi sur le budget provisoire des dépenses précisera le montant maximal des engagements financiers.

Le deuxième ajout proposé, dans l'alinéa d), précise que des engagements peuvent être pris en fonction du solde des recettes perçues et non grevées ou du solde des recettes estimatives d'un ministère, tel que prévu dans les prévisions de dépenses.

Le montant maximal pour les engagements sera fixé à la lumière de la prévision des dépenses, y compris les recettes prévues, qui sont connues au moment de la présentation des projets de loi de crédits provisoires. En d'autres mots, le Budget principal des dépenses prévu précède la prise en considération de nouvelles mesures budgétaires.

En conclusion, je tiens à insister sur le fait que ces modifications ont pour objectif de préciser les pouvoirs des ministères et non de les élargir. Elles ne modifient pas non plus leurs pouvoirs en ce qui concerne les paiements tirés du Trésor public. Les montants maximaux pour ce genre de paiements continueront d'être établis par le Parlement lorsqu'il met aux voix les lois de crédits.

Je suis maintenant disposé à répondre à toutes vos questions.

La sénatrice Eaton : Relativement au capital de risque dans l'énergie propre, est-ce qu'il suffit qu'une entreprise vous présente une énergie propre époustouflante, ou est-ce qu'elle doit satisfaire à des critères commerciaux rigoureux ou à n'importe quel autre genre de critères, comme on le ferait pour n'importe quelle entreprise demandant de l'aide?

M. Valerio : J'ai parlé de deux initiatives : l'une était l'Initiative de catalyse du capital de risque, pour laquelle on a débloqué 400 millions de dollars dans le budget. Cette initiative est en cours d'élaboration en ce moment. Cependant, le but de

across a multitude of sectors. Then we have the clean technology initiative which is for companies.

Budget 2017 announced the initiative as providing capital for things such as taking equity positions in companies that do clean technologies and other forms of financing for companies that do clean technologies.

These decisions are made by the two Crown corporations involved in that initiative. One is the BDC and one is EDC. These Crown corporations operate at arm's length, so they would make the investment decisions.

Senator Eaton: Does the BDC have a lot of experience or knowledge about clean technologies?

Mr. Valerio: Yes, they do. They're a financial Crown corporation. Their portfolio is \$29 billion in terms of providing financing to SMEs across Canada. One of the sectors they do serve is clean technology, as well as a multitude of other sectors.

Senator Eaton: They have good experience.

Mr. Valerio: Yes, they do.

Senator Marshall: My first question is on the amendment to the Financial Administration Act. They used the term interim supply for many years. Why is the term interim estimates being used now? What's the distinction?

Mr. Valerio: There will be a slight difference between the two documents. Interim supply was an appropriation act. The standing order requires estimates to be tabled.

By calling them interim estimates, we are combining what would have been interim supply with a lighter version of estimates so that we're adhering to the requirements of the standing orders and at the same time providing the interim supply for organizations.

Senator Eaton: When did you say the interim estimates would be tabled?

Mr. Sprecher: Mid-February.

Senator Marshall: They will be tabled in mid-February.

Mr. Sprecher: Correct.

Senator Marshall: Then the main supply will be when after?

Mr. Sprecher: We don't have an exact date but they can be tabled on or before April 16.

cette initiative est de fournir un accès au capital pour les entreprises novatrices dans toute une gamme de secteurs. La deuxième initiative concerne les entreprises dans le secteur de l'énergie propre.

Selon le budget de 2017, cette initiative est censée fournir des capitaux, par exemple pour acquérir des parts d'une société qui œuvre dans le domaine de l'énergie propre ou d'autres formes de financement dans ce genre d'entreprises.

La décision revient aux deux sociétés d'État qui participent à cette initiative, soit la BDC et EDC. Puisque ces deux sociétés d'État exercent leurs activités de façon autonome, il leur revient de prendre leurs propres décisions d'investissement.

La sénatrice Eaton : La BDC a-t-elle beaucoup d'expérience avec l'énergie propre? A-t-elle une vaste connaissance du domaine?

M. Valerio : Oui, effectivement. Il s'agit d'une société d'État à vocation financière. Le budget de son portefeuille est de 29 milliards de dollars pour ce qui est de fournir un financement aux PME d'un bout à l'autre du Canada. L'un de ses secteurs d'intérêts est l'énergie propre, parmi une multitude d'autres.

La sénatrice Eaton : Elle a beaucoup d'expérience.

M. Valerio : Oui, effectivement.

La sénatrice Marshall : Ma première question concerne l'amendement à la Loi sur la gestion des finances publiques. On a utilisé l'expression « crédits provisoires » pendant de nombreuses années. Maintenant, on parle de budget provisoire des dépenses. Où est la différence?

M. Valerio : Les deux documents vont différer quelque peu. Les crédits provisoires sont une loi de crédits. Conformément au règlement, un budget doit être déposé.

En utilisant l'expression « budget provisoire des dépenses », on combine ce que seraient les crédits provisoires à une version allégée du budget. De cette façon, nous pouvons voter des crédits provisoires pour des organisations tout en étant en conformité avec le règlement.

La sénatrice Eaton : À quel moment avez-vous dit que le budget provisoire serait déposé?

M. Sprecher : À la mi-février.

La sénatrice Marshall : Ce serait déposé à la mi-février.

M. Sprecher : C'est exact.

La sénatrice Marshall : Et à quel moment le budget principal sera-t-il déposé ensuite?

M. Sprecher : Je ne peux pas vous donner une date exacte, mais le budget peut être déposé le 16 avril ou avant.

Senator Marshall: Is it still anticipated that we will have Supplementary Estimates (A), (B) and (C)? What's the plan?

Mr. Sprecher: We will likely have two supplementary estimates this year. There will be an (A) and a (B) but not a spring supplementary estimates. What we would have called Supplementary Estimates (B) will now be Sup (A) and then the final sups will be Sup (B).

Senator Marshall: Our current Sup (B)s will be Sup (A)s and Sup (C)s?

Mr. Sprecher: Yes, correct.

Senator Marshall: I don't know if you're involved in the process or not, but are the departments now gearing up?

Mr. Sprecher: Yes, they're all aware of this. The changes were made in June so we've been consulting with departments and letting them know the requirements for all these processes.

Senator Marshall: Do I have time for a question to BDC?

The Chair: Yes.

Senator Marshall: For the additional funding that's being provided, I guess the top is going up to \$4.5 billion. Do you anticipate that money going out in the current fiscal year or the next fiscal year? What's the plan?

Mr. Valerio: To be clear, this is not to provide funding to the BDC. This is to increase the paid-in capital limit. That provides the government with the ability to inject additional capital for these initiatives in the future. All we're doing is increasing the limit of the amount of capital that can be injected.

Senator Marshall: What about the injection of money for lending? When do you expect to get that?

Mr. Valerio: The Venture Capital Catalyst Initiative has still not been announced. The clean technology is still under development as well. The BDC will be developing its corporate plan, and as part of its corporate plan it will be letting us know what the capital requirements will be.

Senator Marshall: When do you expect things to start happening? Right now you're into a planning or preparatory phase. When do you think you'll start delivering on those two programs?

La sénatrice Marshall : Prévoit-on encore avoir des Budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C)? Que va-t-il arriver?

M. Sprecher : Il va probablement y avoir deux budgets supplémentaires des dépenses cette année. Un Budget supplémentaire des dépenses (A) et (B). Il ne devrait pas y avoir de budget supplémentaire ce printemps. Ce qu'on aurait appelé le Budget supplémentaire des dépenses (B) deviendra le Budget supplémentaire des dépenses (A), et le dernier sera le Budget supplémentaire des dépenses (B).

La sénatrice Marshall : Le Budget supplémentaire des dépenses (B) actuel deviendra le (A), et le (C)...?

M. Sprecher : Oui, c'est exact.

La sénatrice Marshall : Je ne sais pas si vous participez au processus, mais savez-vous si les ministères sont en train de prendre des mesures en conséquence?

M. Sprecher : Oui, les ministères sont tous au courant. Les modifications datent de juin. Nous avons consulté les ministères et nous les avons informés des exigences pour tous ces processus.

La sénatrice Marshall : Ai-je le temps de poser une question à propos de la BDC?

Le président : Oui.

La sénatrice Marshall : D'après ce que j'ai compris, le montant maximal pour le financement supplémentaire fourni sera de 4,5 milliards de dollars. Savez-vous si l'argent doit être versé au cours de l'exercice actuel, ou au prochain exercice? Qu'est-ce que vous prévoyez?

M. Valerio : Je vais être clair, il ne s'agit pas ici de fournir des fonds à la BDC. L'objectif est d'augmenter le montant maximal du capital versé. Ainsi, le gouvernement peut injecter des capitaux supplémentaires pour ces initiatives dans l'avenir. Tout ce que nous faisons, c'est augmenter le montant maximal des capitaux pouvant être injectés.

La sénatrice Marshall : Qu'en est-il de l'injection de fonds pour les prêts? Quand prévoyez-vous que ce sera versé?

M. Valerio : On attend toujours que l'Initiative de catalyse du capital de risque soit annoncée. L'initiative concernant l'énergie propre est toujours en cours d'élaboration également. La BDC va mettre au point son plan d'entreprise, puis elle va nous informer des capitaux dont elle a besoin en fonction de ce plan.

La sénatrice Marshall : Selon vous, quand les choses vont-elles commencer à bouger? Vous en êtes encore à la phase de planification ou de préparation? Quand comptez-vous lancer ces deux programmes, selon vous?

Mr. Valerio: I would expect that the BDC would probably start requiring capital injections for at least the clean technology next year, and the Venture Capital Catalyst Initiative probably in that time frame as well.

Senator Marshall: Are all these loans? Does any of the funding go out in the form of grants, or does it all have to be repaid?

Mr. Valerio: The Venture Capital Catalyst Initiative is venture capital. Those are not loans. That's where the BDC takes an equity stake in companies and a return is provided.

Senator Marshall: Hopefully, yes.

Mr. Valerio: Hopefully. For the clean tech initiative it's really a combination of equity positions as well as what you would call loans or quasi-equity.

Senator Marshall: What is your track record with regard to equity investments and your track record with regard to loans?

Mr. Valerio: I'll talk about the BDC. In terms of its return on equity, last year it was 8.3 per cent. They're mandated to provide a return on equity that exceeds the government's 10-year cost of capital, which roughly is around 2 per cent right now.

Senator Marshall: Of that 8.3 per cent, does the money ever flow the other way to government? Do you remit dividends?

Mr. Valerio: The BDC has always paid dividends since 1995. Every year it has paid dividends.

Senator Eaton: Obviously you have your own way of operating, but it seems strange that you would come to us and ask for 1.5 billion more dollars and yet you have not done the plan. It's sort of pie in the sky, but you have not actually put it on paper and decided where, when, how and what, but you want the money.

Mr. Valerio: I need to clarify a couple of things along those lines.

Senator Eaton: You want the credit.

Mr. Valerio: No. We're asking for the capability for paid-in capital.

Senator Eaton: It is the same thing. Why would you ask for the capability before you draw up plans? What if after doing your plans you said we want the capability for \$7 billion or we

M. Valerio : J'imagine que la BDC aura probablement besoin d'une injection de capitaux l'année prochaine, du moins en ce qui concerne l'énergie propre. Du côté de l'Initiative de catalyse du capital de risque, ce devrait être environ au cours de la même période.

La sénatrice Marshall : Pour toutes ces choses, s'agit-il de prêts? Y a-t-il des subventions dans le financement accordé, ou est-ce que tout doit être remboursé?

M. Valerio : L'Initiative de catalyse du capital de risque, c'est pour du capital de risque. Il ne s'agit pas de prêts. La BDC acquiert une participation en capital dans l'entreprise et obtient un certain rendement.

La sénatrice Marshall : On l'espère bien, oui.

M. Valerio : On l'espère, oui. Du côté de l'initiative concernant l'énergie propre, c'est davantage une combinaison de participation financière et ce qu'on pourrait appeler des prêts ou des prêts de quasi-capitaux propres.

La sénatrice Marshall : Jusqu'ici, quels sont les résultats par rapport aux placements en actions et aux prêts?

M. Valerio : L'année dernière, le rendement du capital-actions de la BDC était de 8,3 p. 100. La BDC a le mandat d'avoir un taux de rendement de capital-actions supérieur au coût du capital sur 10 ans pour le gouvernement, lequel est d'environ 2 p. 100 actuellement.

La sénatrice Marshall : De ces 8,3 p. 100, arrive-t-il que l'argent revienne au gouvernement? Est-ce que vous versez des dividendes?

M. Valerio : La BDC a toujours versé des dividendes, depuis 1995. Cela se fait chaque année.

La sénatrice Eaton : Vous avez, bien sûr, votre propre façon de fonctionner, mais je trouve tout de même étrange que vous veniez nous demander 1,5 milliard de dollars supplémentaires alors que vous n'avez même pas préparé de plan. Vous nous faites en quelque sorte miroiter des promesses, mais il n'y a rien de vraiment concret; vous n'avez pas décidé où, quand, comment ni pourquoi, et pourtant, vous demandez de l'argent.

M. Valerio : Il y a deux ou trois choses que je vais devoir préciser de ce côté-là.

La sénatrice Eaton : Vous voulez de l'argent.

M. Valerio : Non, ce que nous voulons, c'est augmenter le montant maximal du capital versé.

La sénatrice Eaton : C'est du pareil au même. Pourquoi voulez-vous qu'on augmente le montant maximal avant même d'avoir couché un plan sur le papier? Qu'arrive-t-il si, une fois que tout est prêt, il s'avère que vous avez besoin de 7 milliards

only need \$4 billion? What made you decide on a capability of \$4.5 billion?

Mr. Valerio: Budget 2017 was pretty clear in terms of the Venture Capital Catalyst Initiative. There was a commitment to inject \$400 million for that initiative. For the clean tech initiative Budget 2017 was pretty clear. It was \$1.4 billion to be divided between the BDC and the EDC. Roughly, the BDC would be about half of that.

That's where we came up with the request to increase the capabilities by \$1.5 billion. That gives us the room to implement the Budget 2017 initiatives to be able to inject the capital as it is required. It also gives a bit of room for the future.

Just to give you a bit of perspective, right now paid-in capital to BDC is roughly sitting at around \$2.5 billion. With these two initiatives you're looking at a requirement to add another billion dollars.

If we do the math, that leaves about \$900 million to \$1 billion worth of room for future initiatives that the government might decide to want to implement through the BDC.

[Translation]

Senator Forest: I understand that the \$1.5-billion increase will eventually be used for capital to support clean energy projects under the new economy. Did BDC not already provide for those kinds of projects in its portfolio?

[English]

Mr. Valerio: The BDC currently provides venture capital. It's venture capital portfolio right now is around \$1.1 billion. It also provides other types of financing products.

As I said, the BDC portfolio is \$29 billion. The BDC is a bank. As a bank we want to ensure, if there is a downturn in the economy, that it has the capital required or it doesn't require bailouts or it won't be in financial distress. For investments like venture capital, which are deemed to be high risk, generally speaking, the capital adequacy ratios we use require that we inject a dollar worth of paid-in capital for every dollar the BDC will invest in terms of venture capital.

de dollars ou seulement 4 milliards de dollars? Comment en êtes-vous arrivé à ce chiffre, ces 4,5 milliards de dollars?

M. Valerio : Le budget de 2017 a été passablement explicite en ce qui concerne l'Initiative de catalyse du capital de risque. Le gouvernement s'est engagé à injecter 400 millions de dollars dans cette initiative. Le budget de 2017 était aussi clair en ce qui concerne l'initiative pour l'énergie propre. Au total, 1,4 milliard de dollars vont être répartis entre la BDC et l'EDC. La BDC devrait toucher environ la moitié.

C'est à la lumière de ces montants que nous avons décidé de demander d'augmenter le montant maximal de 1,5 milliard de dollars. Cela nous donne une marge de manœuvre pour mettre en œuvre les initiatives prévues dans le budget de 2017 et injecter les capitaux nécessaires. Parallèlement, cela nous permet aussi d'avoir un certain degré de latitude pour l'avenir.

Je vais vous donner un peu de contexte : actuellement, le capital versé à la BDC s'établit environ à 2,5 milliards de dollars. La mise en œuvre de ces deux initiatives suppose au moins 1 milliard de dollars de plus.

Si vous calculez la différence, cela nous laisse de 900 millions de dollars à 1 milliard de dollars de marge de manœuvre pour les initiatives éventuelles que le gouvernement pourrait décider de mettre en œuvre par l'intermédiaire de la BDC.

[Français]

Le sénateur Forest : Je comprends que l'augmentation de 1,5 milliard servira éventuellement de capitalisation pour appuyer des projets d'énergie propre et liés à la nouvelle économie. La BDC n'avait-elle pas déjà ce type de projet dans son portefeuille?

[Traduction]

M. Valerio : Actuellement, la BDC fournit du capital de risque. Son portefeuille de capital de risque est actuellement de 1,1 milliard de dollars. Elle fournit également d'autres types de financement.

Comme je l'ai dit, le portefeuille de la BDC s'élève à 29 milliards de dollars. La BDC est une banque, et en tant que banque, nous devons veiller, en cas de ralentissement économique, à avoir suffisamment de capital pour éviter d'avoir besoin d'une aide financière ou pour éviter les difficultés financières. Certains types d'investissements, comme les placements de capital de risque, présentent de façon générale un niveau de risque élevé, et les ratios de suffisance du capital que nous utilisons prévoient que nous devons injecter un capital versé d'une valeur de 1 \$ pour tout placement de capital de risque.

[Translation]

Senator Forest: Indeed, these sectors are hugely important for a world-class economy in the 21st century. Under the government's ambitious \$120-billion infrastructure program, set out in its recovery plan, it earmarked several billions specifically for clean energy projects. How do you align BDC's efforts with the infrastructure program? Both are major economic levers for the Government of Canada, whose coffers are filled by Canadians.

[English]

Mr. Valerio: The infrastructure file is very different from BDC's mandate. BDC's mandate is to serve and to provide support for Canadian small and medium size enterprises. It's a different class of projects that would be funded through the BDC.

Again, the BDC doesn't provide grants. It's all about providing loans and taking equity positions in companies. Again, it's for small and medium size enterprises as opposed to what I suspect would fall under infrastructure. It would be a very different type of project.

[Translation]

Senator Forest: That would mean that a BDC client could not leverage the benefits of both, in other words, not only a BDC loan, but also infrastructure program funding.

[English]

Mr. Valerio: I can't answer that question. I apologize, I don't know enough about the infrastructure project. I can certainly research that and come back to the committee.

The Chair: On that, Mr. Valerio, could you please verify that, give us some clarity on it, and send it to the clerk of our committee?

Mr. Valerio: I will.

The Chair: Honourable senators, we recognize that consideration of Divisions 12 and 13 is completed. To the officials, thank you very much for sharing your comments and providing information for clarity.

Honourable senators, we will move to Divisions 8, 9 and 10. We will ask the officials to come forward, please.

[Français]

Le sénateur Forest : Ce sont effectivement des secteurs fort importants dans une économie de classe mondiale du XXI^e siècle. Dans le plan de relance du gouvernement, dans le cadre de cet ambitieux programme d'infrastructures doté de plus de 120 milliards de dollars d'investissements, il y a plusieurs milliards de dollars qui sont spécifiquement consacrés aux projets d'énergie propre. Comment arrivez-vous à arrimer les efforts de la BDC avec ce programme d'infrastructures? Ce sont deux leviers fort importants du gouvernement du Canada, dont les ressources financières proviennent des Canadiens et des Canadiennes.

[Traduction]

M. Valerio : Le programme d'infrastructures est une bête bien différente du mandat de la BDC. Le mandat de la BDC est de servir et aider les petites et moyennes entreprises canadiennes. C'est une catégorie de projets bien différente de ceux que la BDC financerait.

Encore une fois, la BDC n'offre pas de subventions. Tout ce qu'elle fait, c'est consentir des prêts et acquérir des parts des entreprises. J'insiste sur le fait que cela s'applique aux petites et moyennes entreprises, et non aux projets d'infrastructure. Ces genres de projets sont très différents.

[Français]

Le sénateur Forest : Cela suppose qu'un client de la BDC ne peut pas avoir un effet de levier, non seulement avec un prêt de la BDC, mais également avec une subvention du programme d'infrastructures.

[Traduction]

M. Valerio : Je me vois dans l'impossibilité de répondre à votre question. Vous m'en voyez désolé, mais je n'en sais pas assez à propos du programme d'infrastructures. Je pourrais cependant me pencher là-dessus et communiquer l'information au comité plus tard.

Le président : Donc, monsieur Valerio, pourriez-vous vérifier et transmettre l'information à la greffière du comité afin de nous éclairer?

M. Valerio : Je n'y manquerai pas.

Le président : Honorables sénateurs, voilà qui met fin à l'étude des sections 12 et 13. Je tiens à remercier chaleureusement les représentants de leurs commentaires et de l'information qu'ils nous ont fournie pour nous aider à y voir plus clair.

Mesdames, messieurs, nous allons maintenant passer aux sections 8, 9 et 10. Je demanderais aux représentants de venir prendre place, s'il vous plaît.

For your information, as we're preparing for the officials, the last division of Bill C-63 will be Part 3 and Part 4. Basically, Part 3 and Part 4 are grouped together.

[*Translation*]

Senator Pratte, we are going to examine Divisions 8, 9 and 10, which are all directly linked to the Canada Labour Code.

[*English*]

The last two will be the Excise Act, Part 3, and the federal-provincial arrangements for cannabis, Part 4.

Perhaps we could conclude this evening, honourable senators, by considering Division 8, Canada Labour Code, and Divisions 9 and 10. Then we will bring the officials on Parts 3 and 4 tomorrow.

Therefore, I would ask the officials for Division 8, Canada Labour Code, to present themselves as well as those for Divisions 9 and 10. At that point each and every division will have a spokesperson to make comments, and questions will follow.

I will start first by Division 8, the Canada Labour Code. Will the officials please identify themselves and make their presentations?

Tony Giles, Assistant Deputy Minister, Policy, Dispute Resolution and International Affairs, Labour Program, Employment and Social Development Canada: I have two colleagues with me, and I would ask them to introduce themselves as well.

[*Translation*]

Réal Gagnon, Senior Policy Analyst, Labour Program, Employment and Social Development Canada: Good evening. My name is Réal Gagnon, and I am from the Strategic Policy and Legislative Reform Division of the Labour Program.

Sharif Sadek, Policy Analyst, Labour Program, Employment and Social Development Canada: Good evening.

[*English*]

Mr. Giles: I will be speaking to both Division 8 and Division 9.

The Chair: On Division 10?

Stephen Fertuck, Acting Director General, External and Trade Policy Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada: I will speak to Division 10.

À titre indicatif, pendant que les représentants s'installent, la dernière section du projet de loi C-63 est composée des parties 3 et 4. Essentiellement, les deux parties forment un tout.

[*Français*]

Sénateur Pratte, nous allons examiner les sections 8, 9 et 10, qui sont reliées directement au Code du travail.

[*Traduction*]

Les deux dernières concernent la Loi sur l'accise, la partie 3, et les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui a trait au cannabis, la partie 4.

Mesdames, messieurs, peut-être pourrions-nous clore la soirée après l'étude de la section 8, le Code canadien du travail, puis des sections 9 et 10. Les représentants pour les parties 3 et 4 pourront venir demain.

Je demanderais donc aux représentants venus témoigner au sujet de la section 8, concernant le Code canadien du travail, de la section 9 et de la section 10 de se présenter. Ensuite, les représentants vont présenter chaque section, à la suite de quoi nous passerons aux questions.

Commençons avec la section 8, concernant le Code canadien du travail. Je demanderais aux représentants de se nommer et de commencer leur exposé.

Tony Giles, sous-ministre adjoint, Politique, règlement des différends et Affaires internationales, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada : Je suis accompagné de deux de mes collègues. Je vais les laisser se présenter également.

[*Français*]

Réal Gagnon, analyste principal des politiques, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada : Bonsoir, je suis Réal Gagnon, Politique stratégique et réforme législative, Programme du travail.

Sharif Sadek, analyste des politiques, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada : Bonsoir.

[*Traduction*]

M. Giles : Je vais parler des sections 8 et 9.

Le président : Et la section 10?

Stephen Fertuck, directeur général par intérim, Direction générale des politiques externes et commerciales, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Je vais faire des commentaires sur la section 10.

Melanie Hill, Special Advisor, Strategy and Innovation Policy Sector, Innovation, Science and Economic Development Canada: As will I.

Mr. Fertuck: Melanie Hill will be providing the explanation of Part 5, Division 10.

Joyce Henry, Director General, Office of Energy Efficiency, Natural Resources Canada: I am also here on Division 10.

The Chair: Will the spokesperson for Division 8 please make your presentation?

Mr. Giles: Part 5, Division 8, is all about promoting flexibility in the workplace for the benefit of employees and employers. It responds to a key and growing concern of Canadians that has been registered in survey after survey in recent years about helping them define better ways to balance the pressures they experience on the job and the pressures they experience in their personal lives such as family pressures and so on. It responded at the same time obviously to a commitment the government made in Budget 2017 to bring this legislation forward.

Before I describe the legislation, I would just like to take a minute or two to tell you to whom it will apply. The Canada Labour Code applies to a certain set of industries that fall under the constitutional authority of the federal government. That includes banks and telecommunication companies like Vidéotron or Rogers. It applies to interprovincial and international transport, so all of the airlines in the country, most of the train systems, the ports, the bridges that cross any border and ferries. It applies to interprovincial and international trucking. It applies to most Crown corporations, so Canada Post, the CBC, and so on and so forth.

It does not apply to the federal public service, which is a separate legal regime. It doesn't apply to industries under provincial jurisdiction such as manufacturing, the service sector and so on.

Division 8 does three broad things. First, it introduces a right to request flexible work arrangements. By flexible work arrangements, we mean people who would like different types of hours, different types of schedules, or a different type of location of work. It obliges employers who don't agree with the request to either explain it or come up with an alternative for the employees.

Melanie Hill, conseillère spéciale, Secteur des stratégies et politiques d'innovation, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Moi aussi.

M. Fertuck : Melanie Hill va vous expliquer la section 10 de la partie 5.

Joyce Henry, directrice générale, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada : Je vais aussi parler de la section 10.

Le président : J'inviterais le représentant pour la section 8 à commencer son exposé.

M. Giles : L'objectif unique de la section 8 de la partie 5 est de promouvoir la flexibilité dans le monde du travail afin d'avantager autant les employés que les employeurs. Cette section est proposée en réaction à une préoccupation de premier ordre qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Tous les sondages sur le sujet au cours des dernières années ont montré que les Canadiens veulent de l'aide afin d'être en mesure de trouver un équilibre entre les exigences dans leur vie professionnelle et celles de leur vie personnelle, comme les obligations familiales et tout le reste. Parallèlement, la section remplit explicitement un engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2017 relativement à l'adoption de ces dispositions législatives.

Avant de décrire ces dispositions, j'aimerais prendre une minute ou deux pour vous expliquer qui sera touché. Le Code canadien du travail régit un certain nombre d'industries qui relèvent de l'autorité constitutionnelle du gouvernement fédéral. Cela comprend les banques et les entreprises de télécommunications comme Vidéotron et Rogers. Le Code s'applique aussi aux sociétés de transport interprovinciales et internationales, donc l'ensemble des compagnies aériennes du pays, la plupart des réseaux ferroviaires, des ports et des ponts transfrontaliers ainsi que les traversiers. Il s'applique également aux entreprises de camionnage interprovinciales et internationales. Il s'applique à la majorité des sociétés d'État comme Postes Canada, la Société Radio-Canada et j'en passe.

Le code ne s'applique toutefois pas à la fonction publique fédérale, laquelle est régie par un régime législatif distinct. Il ne s'applique pas non plus aux entreprises relevant de la compétence provinciale, comme les entreprises dans le secteur de la fabrication, des services, et cetera.

De façon générale, la section 8 comprend trois volets : premièrement, il donne aux employés le droit de faire une demande d'assouplissement de leurs conditions d'emploi. Par cela, nous entendons que les gens peuvent demander de travailler à des heures différentes, selon un horaire différent ou à un endroit différent. La section prévoit que les employeurs qui refusent ce genre de demande doivent soit justifier leur refus, soit trouver une solution de rechange pour leurs employés.

The fundamental policy aim here is to nudge employers and employees into a dialogue about flexibility. It's not to impose in a heavy-handed way any kind of one size fits all. It's meant to promote the sort of communication that will lead to the sort of arrangements that will simplify people's lives.

The second set of changes in Division 8 are about leaves. Here, the proposition is to introduce three new unpaid leaves for employees. The first is family responsibility leave of up to three days in a calendar year. The second is victims of family violence leave of up to 10 calendar days in a year. The third is a leave for traditional Aboriginal practices of up to five days in a calendar year.

In addition, Division 8 proposes adding to the existing three paid days of bereavement leave two additional unpaid days and allowing employees to take their bereavement leave in either one period or two periods, again to facilitate flexibility, travel and so on.

Third, Division 8 proposes is a set of more minor or technical changes in a number of rules in the federal labour standards that would again give employers and employees more flexibility. There are changes being proposed around how hours of work are set, how overtime is regulated, how vacations are taken and how general holidays can be switched. They also streamline some procedures for making future changes in hours of work through regulations.

The last thing I would say about Division 8 is that all of these proposals come out of an extensive consultation process with employers, employees, groups that are specialists in the area of work-life balance, NGOs that represent people in the caregiving industry and so on. Fundamentally the policy object is to balance the needs of employees with the needs of employers. Those kinds of provisions are built in throughout the division.

Would you like me to go on to Division 9? It will be quicker.

The Chair: Yes, please.

Mr. Giles: Division 9 responds to the Budget 2017 commitment on the part of the government to further limit the use of unpaid interns in the federal jurisdiction.

Essentiellement, l'objectif stratégique ici est de créer un contexte propice à une discussion entre employés et employeurs à propos de l'assouplissement des conditions de travail. Nous ne voulons en aucun cas imposer un lourd fardeau sous les traits d'une solution universelle. Nous voulons seulement encourager ce genre de communications qui, au bout du compte, permettront aux gens d'avoir des conditions d'emploi qui simplifieront leur vie.

Le deuxième ensemble de modifications prévues dans la section 8 concerne les congés. On propose ici de créer trois nouveaux types de congés sans solde pour les employés, soit un congé pour obligations familiales de trois jours ou plus pendant l'année, un congé pour les victimes de violence familiale d'au plus dix jours par année et un troisième congé pour pratiques autochtones traditionnelles d'au plus cinq jours par année.

En outre, la section 8 propose d'ajouter deux jours de congé sans solde supplémentaires aux trois jours de congé rémunéré existant pour décès. Les employés auront le choix de prendre leur congé de deuil complètement ou de le répartir sur deux périodes dans le but, encore une fois, de promouvoir l'assouplissement des conditions de travail, de faciliter les déplacements, et tout le reste que cela suppose.

Troisièmement, la section 8 prévoit un certain nombre de modifications mineures ou techniques de certaines dispositions concernant les normes du travail fédérales, encore une fois dans l'objectif de favoriser l'assouplissement des conditions d'emploi pour les employeurs et les employés. Les modifications proposées actuellement concernent la façon dont les heures de travail sont établies, le calcul des heures supplémentaires, les congés annuels et la possibilité d'échanger certains jours fériés. Des propositions sont également prévues dans la réglementation afin de rationaliser certaines des procédures relatives aux modifications éventuelles des horaires de travail.

La dernière chose que je veux dire à propos de la section 8 est que l'ensemble des propositions sont le fruit de processus de consultation exhaustifs menés auprès des employeurs, des employés, de groupes de spécialistes dans le domaine de la conciliation travail-vie personnelle, d'organisations non gouvernementales représentant les aides familiaux, et j'en passe. Fondamentalement, l'objectif stratégique est de trouver un équilibre entre les besoins des employés et les besoins des employeurs. La section 8 comprend toutes sortes de dispositions à cette fin.

Voulez-vous que je présente mes commentaires sur la section 9? Ce sera plus rapide.

Le président : Oui, s'il vous plaît.

M. Giles : La section 9 est proposée pour honorer l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2017 afin de restreindre davantage l'utilisation de stagiaires non

To explain the mechanics of the proposal, I have to go back to 2015 very briefly. In 2015, legislation was passed to limit the use of unpaid interns. It allowed two exceptions. The first exception was a student in a recognized educational program who was required to do an internship. In those cases it was permitted that they be unpaid. They were receiving an academic credit. The second exemption was a six-part test that. If a person met that test, they could be an unpaid intern. One of the criteria, for example, was that it couldn't be longer than four months.

Those provisions aren't yet in force because there was a regulation-making process that involved consultations with stakeholders that didn't conclude. More recently, the government took a second look at those provisions and decided the first exemption allowing a student in a program that required an internship could stay, but the second exemption that allowed others under certain conditions was going too far.

The proposal here is to eliminate that second exemption, further limiting the use of unpaid interns to only that one category of students. Thank you.

The Chair: On Division 10, please.

Ms. Hill: The Canadian Free Trade Agreement, the CFTA, came into force on July 4, 2017. It's the successor to the Agreement on Internal Trade. The CFTA commits federal, provincial and territorial governments to a comprehensive set of rules that will help to achieve a modern and competitive economic union for all Canadians.

In order for the Government of Canada to implement certain aspects of the CFTA, associated legislative changes are needed. As such, Division 10 of Part 5 enacts the Canadian free trade agreement implementation act. It is based heavily upon the implementing legislation for the agreement on internal trade. The nature of its provisions are mostly administrative. The act would establish the responsible CFTA minister, facilitate dispute settlement, permit the award of monetary penalties, allow the appointment of committee members and panellists for dispute, and authorize federal funding for intergovernmental CFTA secretariat. Given that the CFTA replaces the AIT, the Agreement on Internal Trade, the Canadian free trade agreement implementation act would also repeal the agreement on Agreement on Internal Trade Implementation Act.

rémunérés dans les organisations relevant de la compétence fédérale.

Afin de vous expliquer ce que sous-tend la proposition, nous allons devoir remonter brièvement en arrière, en 2015. En 2015, des dispositions législatives ont été adoptées afin de restreindre l'utilisation de stagiaires non rémunérés. On prévoyait toutefois deux exceptions. La première exception concerne les étudiants dans un programme d'éducation pertinent qui doivent obligatoirement faire un stage. Dans ce cas, il est permis d'engager ce genre d'étudiants comme stagiaires non rémunérés, puisqu'ils reçoivent des crédits universitaires. La deuxième exception s'appliquait si la personne concernée remplissait six critères. L'un des critères, par exemple, était que la situation ne pouvait pas durer plus de quatre mois.

Ces dispositions ne sont pas encore en vigueur, à cause des consultations avec les intervenants dans le processus d'élaboration de la réglementation qui n'ont pas abouti. Récemment, le gouvernement s'est à nouveau penché sur ces dispositions et a décidé de préserver la première exception — celle permettant d'embaucher un étudiant comme stagiaire non rémunéré dans le cadre de son programme universitaire —, mais d'éliminer la deuxième — celles permettant d'engager un stagiaire non rémunéré dans certaines conditions —, parce qu'elle était trop lourde.

Les modifications proposées ici visent donc à éliminer la deuxième exemption en vue de restreindre l'utilisation de stagiaires non rémunérés à une catégorie précise d'étudiants seulement. Merci.

Le président : Passons à la section 10, s'il vous plaît.

Mme Hill : L'Accord de libre-échange canadien, l'ALEC, est entré en vigueur le 4 juillet 2017 et succède à l'Accord sur le commerce intérieur. En vertu de l'ALEC, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent se conformer à un ensemble exhaustif de règles visant à favoriser une union économique moderne et compétitive pour le bien de tous les Canadiens.

Le gouvernement du Canada doit cependant procéder à certaines modifications connexes d'ordre législatif avant de pouvoir mettre en œuvre certains éléments de l'ALEC. Par conséquent, la section 10 de la partie 5 édicte la Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien, dont l'objet principal est la mise en œuvre de dispositions législatives concernant l'Accord sur le commerce intérieur. Les dispositions ont une portée essentiellement administrative. Cette loi sert à nommer le ministre responsable de l'ALEC, à faciliter le règlement des différends, à autoriser l'imposition de sanctions pécuniaires, à permettre la nomination des experts et des membres du comité pour le règlement des différends et à débloquent des fonds du gouvernement fédéral pour le secrétariat intergouvernemental de l'ALEC. Puisque l'ALEC remplace l'Accord sur le commerce intérieur, il va sans dire que la Loi de

In order to further demonstrate federal leadership on internal trade, Division 10 of Part 5 makes three amendments to the Energy Efficiency Act, the EEA. First, the EEA would be amended to provide the Minister of Natural Resources with the authority to make technical or administrative changes to existing Governor-in-Council regulations. These changes must be for the purpose of maintaining harmonization with another jurisdiction.

Second, the EEA would be amended to provide the Governor-in-Council with the authority to incorporate by reference technical standards documents for the purpose of harmonizing with another jurisdiction.

Third, section 26 of the EEA would be repealed. This requirement to pre-publish regulations in *Canada Gazette* Part I is duplicative of a Treasury Board directive.

These changes to the EEA will provide new tools that will allow the Government of Canada to create consistency in standards across the country and ensure Canada is aligned with other key trading jurisdictions.

There are also some consequential amendments. These include consequential amendments to the Financial Administration Act, the Department of Public Works and Government Services Act, and the Procurement Ombudsman Regulations by replacing references to the Agreement on Internal Trade with references to the new CFTA instead.

This division would also repeal the Timber Marking Act, the TMA. The TMA is an outdated federal law from 1870 that applies to only three provinces: Ontario, Quebec and New Brunswick. It mandates that anyone floating timber on rivers in those provinces must mark the logs and register that mark. As such it's de facto discriminatory, making it contrary to the non-discriminatory treatment obligation under the CFTA.

A formal consultation on the repeal of the TMA was held, and all stakeholders who provided comments expressed support for the proposed repeal and did not anticipate any negative impact as a result.

Division 10 of Part 5 will be deemed to have come into force on July 1, 2017, to coincide with the coming into force of the CFTA, providing continuity.

mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien prévoit aussi l'abrogation de la Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.

Afin que le gouvernement fédéral puisse jouer un rôle de premier plan dans le commerce intérieur, la section 10 de la partie 5 prévoit trois amendements à la Loi sur l'efficacité énergétique, la LEE. La première modification de la LEE habiliterait le ministre des Ressources naturelles à apporter des modifications techniques ou administratives aux règlements existants émis par le gouverneur en conseil. Les modifications doivent avoir comme objectif de maintenir l'harmonisation entre les administrations.

Ensuite, la LEE serait modifiée de façon à habiliter le gouverneur en conseil à incorporer par renvoi des documents de normes techniques afin d'assurer l'harmonisation avec les autres administrations.

La troisième modification proposée concerne l'abrogation de l'article 26 de la LEE. Cet article, qui exige que les règlements soient publiés au préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada*, est redondant puisqu'il s'agit également d'une directive du Conseil du Trésor.

Ces modifications de la LEE fourniront au gouvernement du Canada de nouveaux outils qui lui permettront d'harmoniser les normes à l'échelle du pays et de veiller à ce que le Canada s'aligne sur ses plus importants partenaires commerciaux.

Je vais maintenant passer aux modifications corrélatives. Ces modifications visent la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement. Elles remplacent les mentions à l'Accord sur le commerce intérieur par des mentions du nouvel ALEC.

La section prévoit aussi l'abrogation de la Loi sur le marquage des bois, la LMB. La LMB est une loi fédérale désuète datant de 1870 qui ne s'applique qu'à trois provinces : l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Cette loi exige que les personnes engagées dans des activités de flottage de bois sur les eaux internes de ces provinces marquent chaque bille d'une marque enregistrée. Il s'agit donc d'une loi intrinsèquement diffamatoire, ce qui va à l'encontre de l'exigence de traitement non discriminatoire prévue dans l'ALEC.

Une consultation officielle a été menée sur l'abrogation de la LMB, et tous les intervenants qui ont présenté des commentaires ont soutenu l'abrogation proposée. Personne ne s'attend à ce que cela ait un impact défavorable.

Afin d'assurer une continuité, la section 10 de la partie 5 sera réputée entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2017, date d'entrée en vigueur de l'ALEC.

To conclude, the proposed legislative changes contained in Division 10 of Part 5 are not controversial, given that any substantive changes pertaining directly to the CFTA were accepted by provinces and territories during the course of negotiations or, in the case of the EEA amendments, were the subject of consultations in which industry stakeholders as well as provinces were highly supportive.

Senator Marshall: I will start with Mr. Giles.

I find it odd that these amendments will apply to federally regulated organizations but do not even apply to the federal public service. I am speaking from memory, but I think there were amendments either in last year's budget or the budget before. It was the extension of maternity leave to 18 months. I think it was the same. It applied to federally regulated organizations.

Why does it not apply? It's like the federal government is saying, "It's going to apply to you, you and you but not to me." Why is it organized like that?

Mr. Giles: Labour relations at the federal level have for decades been organized under two separate pieces of legislation. The Canada Labour Code applies to what is called the private sector, including Crown corporations. The Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board Act applies to the public service.

The original logic of that goes back to the late 1960s. The original labour legislation in the country didn't cover the public sector at all. It was only in the 1960s and early 1970s that public servants in the federal government and the provinces began to be covered. The thinking at the time was that they needed a different regime of labour relations because of the unique character of public servants bargaining with the government itself. That is the reason for two types of legislation.

Typically there is a high degree of correspondence between the two. Because of the high level of collective bargaining or coverage of collective agreements in the public sector, there is a far fewer number of non-unionized employees, whereas in the private sector there is a much larger number of non-unionized employees. That's why the Canada Labour Code that covers them is developed the way it is.

There is no corresponding labour standards for public servants because 80-some-odd per cent of them are covered by collective agreements.

Pour conclure, les modifications législatives proposées dans la section 10 de la partie 5 ne soulèvent aucune controverse, puisque toutes les modifications importantes concernant directement l'ALEC ont déjà été acceptées par les provinces et les territoires pendant le processus de négociation. En outre, pour ce qui est des modifications de la LEE, les provinces et les intervenants de l'industrie ont déjà été consultés et étaient tous largement en faveur.

La sénatrice Marshall : Je vais m'adresser d'abord à M. Giles.

Je trouve étrange que ces modifications visent les organisations sous réglementation fédérale, mais pas la fonction publique fédérale. Si je me souviens bien, je crois qu'il y avait des modifications proposées dans le budget de l'année dernière, ou peut-être celui d'avant. On proposait d'allonger le congé de maternité à 18 mois. Là aussi, cela s'appliquait aux organisations sous réglementation fédérale.

Pourquoi ne s'appliquent-elles pas? C'est comme si le gouvernement fédéral disait : « Cela s'appliquera à vous, à vous et à vous, mais pas à moi. » Pourquoi est-ce que c'est organisé comme ça?

M. Giles : Cela fait des décennies que les relations de travail au sein du gouvernement fédéral sont encadrées par deux textes de loi distincts. Le Code canadien du travail s'applique à tout ce qu'on appelle le secteur privé, y compris les sociétés de la Couronne. La Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral s'applique au secteur public.

La logique de tout cela remonte à la fin des années 1960. La première loi sur le travail adoptée au Canada ne couvrait pas du tout le secteur public. Ce n'est que dans les années 1960 et au début des années 1970 que l'on a commencé à couvrir les fonctionnaires du gouvernement fédéral et des provinces. On avait pensé à l'époque qu'il fallait un régime de relations de travail différent pour ces personnes, étant donné la position particulière des fonctionnaires qui négociaient avec le gouvernement lui-même. C'est pour cette raison qu'il y a deux sortes de lois.

De manière générale, il y a beaucoup de correspondances entre ces deux lois. Étant donné l'ampleur des négociations collectives et de la couverture des conventions collectives du secteur public, on y compte bien moins d'employés non syndiqués; dans le secteur privé, par contre, le nombre d'employés non syndiqués est bien plus élevé. C'est pour cette raison que le Code canadien du travail qui les couvre a été élaboré de cette manière.

S'il n'y a pas de normes du travail correspondantes pour les fonctionnaires, c'est que 80 p. 100 d'entre eux environ sont couverts par une convention collective.

Senator Marshall: What is the long-term plan for this? It is to federally regulated organizations, but what percentage of workers in Canada fall under a federally regulated organization? What percentage of workers will be covered by this new legislation?

Mr. Giles: The percentage is between 6 and 8 per cent. It is about 900,000 employees who work for approximately 18,000 companies in Canada.

Senator Marshall: I missed the percentage.

Mr. Giles: The percentage of employees covered is 8 per cent.

Senator Marshall: If it is only going to cover 8 per cent what is the long-term plan? How will you pick up the other 92 per cent?

Mr. Giles: That comes under provincial jurisdiction.

In the case of flexible work arrangements, for example, the Minister of Employment, Workforce Development and Labour has already started a dialogue with her provincial colleagues, not to put pressure on them but to demonstrate what the federal government is doing.

Ontario is moving in the same direction. There is a bit of a tradition in Canada of when one jurisdiction innovates, the others watch a little while. If it seems to be working then they get in line and follow.

Senator Marshall: Is it the intention that this would eventually move into small businesses and you would expect to see all workers covered by this type of legislation?

Mr. Giles: I think it would be the aspiration. I can't say it's the intention because the federal government has no authority to spread that beyond its own constitutional jurisdiction, but it's fair to say the federal government hopes very much that the provinces will do the same thing.

Senator Marshall: When you are talking about the unpaid internships, do they cover all organizations or only federally regulated ones?

Mr. Giles: That's only federally regulated as well. Many of the provinces have their own sets of rules around internships. They are not exactly what we're proposing. Some are similar and some are different, but most of them have moved in one way or another to address the issue.

La sénatrice Marshall : Quels sont les projets à long terme, dans ce cas? Cela s'applique aux organismes sous réglementation fédérale, mais quel pourcentage des travailleurs du Canada travaillent pour un organisme sous réglementation fédérale? Quel pourcentage des travailleurs seront couverts par cette nouvelle loi?

M. Giles : Le pourcentage se situe entre 6 et 8 p. 100. Cela concerne 900 000 employés travaillant pour quelque 18 000 entreprises au Canada.

La sénatrice Marshall : J'ai mal entendu le pourcentage.

M. Giles : Le pourcentage des employés couverts sera de 8 p. 100.

La sénatrice Marshall : Si la loi ne couvrira que 8 p. 100 des employés, quels sont les projets à long terme? Qu'allez-vous faire pour l'autre tranche de 92 p. 100?

M. Giles : Cela relève de la compétence des provinces.

En ce qui concerne les modalités de travail flexible, par exemple, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail a déjà commencé à discuter avec ses homologues des provinces, non pas pour faire pression sur eux, mais pour montrer ce que le gouvernement fédéral est en train de faire.

L'Ontario a emprunté la même voie. C'est un peu une tradition, au Canada; lorsqu'une administration innove, les autres la regardent faire un certain temps. Si les résultats sont satisfaisants, elles emboîtent le pas.

La sénatrice Marshall : Est-il prévu qu'un jour, cela s'étendrait aux petites entreprises? Vous attendez-vous à ce que tous les travailleurs soient couverts par une loi de ce type?

M. Giles : Je crois que c'est à cela qu'on aspire. Je ne dirais pas que c'est l'intention du gouvernement fédéral, puisqu'il n'a pas le pouvoir d'imposer cela au-delà de sa propre sphère de compétence constitutionnelle, mais on peut à juste titre dire que le gouvernement fédéral a le profond désir que les provinces fassent la même chose.

La sénatrice Marshall : Vous avez parlé des stages non rémunérés; parliez-vous des stages offerts par tous les organismes ou seulement par les organismes sous réglementation fédérale?

M. Giles : Seulement les organismes sous réglementation fédérale, ici aussi. De nombreuses provinces ont établi leurs propres règles concernant les stages. Ce n'est pas exactement ce que nous proposons. Certaines règles sont semblables, d'autres sont différentes, mais la plupart d'entre elles visent d'une façon ou d'une autre à régler le problème.

Senator Marshall: The plan, I would think, would be that you are almost like a role model. Hopefully, everybody else will catch on and fall into line.

Mr. Giles: I don't know how many provinces might be listening tonight, but in some ways we like to show leadership in the country on these issues.

Senator Pratte: I'm looking at subsection 174(1) overtime pay or time off and circumstances where an employee may refuse to work overtime and the exceptions.

I'm just wondering about the cases where employees may refuse, for instance, if they have taken reasonable steps to ensure that there is no other way to carry out their family responsibility during the period of the overtime. The exceptions, of course, is when there is a threat to life, a threat of damage or loss of property.

I'm just wondering in what sort of legal circumstance the employee would find himself or herself when the employee has tried to find some other way to carry out the family responsibility but could not find, for instance, someone to take care of a child and at the same time the employer finds that there is a threat to life.

There is a quagmire there. What happens to the employee? He or she has a child to take care of and no one can take of the child, and the employer asks the employee to do overtime because there is a threat to damage of property. What happens legally? What can the employee do?

Mr. Giles: I would have to start by saying, if that unusual confluence of events happened, in most cases the workplaces would find a practical solution to it and it would not be an issue.

In perhaps a very small number of cases or in this particular case, if the employer could demonstrate there was an actual threat to life if it was air traffic controllers working for NAV CANADA, for example, and they just had to bring the planes in, then the employer would ultimately have the right to say, "I'm sorry, but you must stay here and work." One would hope that most wise employers and the unions they work with would find solutions to those cases.

Senator Pratte: I was looking through the bill at the sections on cases where an employee is on vacation, interrupts the vacation to take sick leave, for instance, and then resumes the vacation. It refers to subsection 239(1.1), for instance, which already exists in the act. I was simply struck by one fact. It is already in the act, but I wanted additional explanation of it.

La sénatrice Marshall : J'imagine que votre intention est pour ainsi dire d'offrir un modèle. Il est à espérer que tout le monde le suivra.

M. Giles : Je ne sais pas si les provinces sont nombreuses à nous écouter, ce soir, mais d'une certaine manière nous aimons montrer au pays la voie à suivre dans ces dossiers.

Le sénateur Pratte : J'aimerais parler du paragraphe 174(1), qui porte sur la rémunération des heures supplémentaires et des congés compensatoires, les cas où un employeur peut refuser de faire des heures supplémentaires et sur les exceptions.

Je me demandais tout simplement dans quels cas un employé peut refuser, par exemple, lorsqu'il a pris les moyens raisonnables pour s'assurer qu'il n'y a aucune autre façon de s'acquitter de ses obligations familiales, de le faire pendant la période où on lui demande de faire des heures supplémentaires. Les exceptions, évidemment, sont les cas où il existe une menace pour la vie ou une menace de dommages à des biens ou de perte de biens.

J'aimerais tout simplement savoir dans quelle situation se retrouverait cet employé, sur le plan juridique, s'il a cherché un autre moyen de s'acquitter de ses obligations familiales, mais n'a pas trouvé de solutions, par exemple, s'il n'a trouvé personne pour s'occuper des enfants, et que, en même temps, l'employeur estime qu'il existe une menace pour la vie.

C'est un problème quasiment insoluble. Qu'arrivera-t-il à cet employé? Il doit prendre soin d'un enfant, mais il ne trouve personne pour s'en occuper, et son employeur lui demande de faire des heures supplémentaires parce qu'il existe une menace de dommage à des biens. Qu'arrive-t-il, sur le plan juridique? Qu'est-ce que l'employé peut faire?

M. Giles : Je dirais pour commencer que, si cette éventualité improbable se réalisait, dans la plupart des cas le lieu de travail trouverait une solution pratique, et il n'y aurait pas de problème.

Dans un très petit nombre de cas, peut-être, ou dans ce cas en particulier, si l'employeur pouvait prouver qu'il existait réellement une menace pour la vie, dans le cas par exemple des contrôleurs aériens de NAV CANADA, et qu'il fallait diriger les avions, l'employeur aurait au bout du compte le droit de dire : « Je suis désolé, mais vous devez rester ici et travailler. » Il est permis d'espérer que la plupart des employeurs avisés et les syndicats avec lesquels ils travaillent trouveraient dans ce cas une solution.

Le sénateur Pratte : J'ai vu dans le projet de loi diverses dispositions portant sur les cas où un employé qui est en congé interrompt son congé et prend plutôt un congé de maladie, par exemple, puis retourne en congé. Je parle par exemple du paragraphe 239(1.1), qui était déjà dans la loi. Il y a une chose qui m'a sauté aux yeux. C'est déjà dans la loi, mais j'aimerais avoir des explications supplémentaires.

Currently, in the Canada Labour Code, if an employee takes sick leave, comes back and requires different work conditions because of his illness and so on, the employer may assign the employee to a different position because of his condition. It is “may assign,” not “shall assign” or “must assign.” Isn’t that a bit weak as a requirement? The employer may assign, so it’s a choice by the employer even though the condition of the employee may require it.

Mr. Giles: I guess I would distinguish a number of different possibilities.

If the employee came back and was suffering some sort of a condition that could be considered a disability, then under human rights legislation the employer has to accommodate him, right? It would be one of those rare issues where it was not actually a disability but something else.

The use of the word “may” in that provision, and it appears elsewhere in the code in different sections, is again what I referred to earlier as trying to find a balance between providing a certain set of rights but also providing employers with a degree of latitude to manage their business. It’s a constant difficulty to find exactly that right balance.

As I said earlier, in most cases practically it is found. The law is really just there as a backstop in case reasoned decisions can’t be reached. We don’t get very many complaints under that particular provision.

Senator Eaton: What kind of financial impact do you think these changes will have?

Mr. Giles: We’ve actually studied that because every time we make a change in labour standards we sit down and do an analysis of what will be the impact on employers. None of these suggest any kind of significant cost to employers for two reasons.

First, there is a large number of employees under federal jurisdiction who are unionized and covered by collective agreements that set standards way higher than we are proposing to bring these up to. Those employers will not be affected at all.

The interesting question that we found is: What about the unpaid interns? Will that create a problem? We did a survey of federal employers in 2015 and found that of the 10,000 interns they had in 2015, the vast majority or 8,000 some-odd were already paid. The number of unpaid interns is actually quite small.

Dans le Code canadien du travail actuel, par exemple, si un employé prend un congé de maladie, revient au travail et a besoin de modifier ses modalités de travail en raison de sa maladie, et ainsi de suite, l’employeur peut l’affecter à un poste différent en raison de son état de santé. Il est bien dit « peut affecter », non pas « doit affecter » ou « affectera ». Est-ce que cette exigence n’est pas un peu faible? L’employeur peut affecter, ce qui fait que l’employeur a le choix, malgré que l’état de santé de l’employé pourrait l’exiger.

M. Giles : Je crois qu’il faudrait établir une distinction entre les différentes possibilités.

Si l’employé qui revient au travail a un problème de santé quelconque que l’on pourrait assimiler à un handicap, alors les lois sur les droits de la personne obligent l’employeur à lui proposer des mesures d’adaptation, n’est-ce pas? Ce serait là l’un des rares cas où il s’agirait non pas d’un handicap, mais de quelque chose d’autre.

L’utilisation du mot « peut », dans cette disposition — et il figure ailleurs dans différentes dispositions du code —, sert ici aussi, comme je l’ai dit plus tôt, à établir un équilibre entre le fait d’assurer un certain ensemble de droits, mais aussi de fournir aux employeurs une certaine marge de manœuvre dans la gestion de leur entreprise. Il est toujours difficile de trouver exactement ce juste équilibre.

Comme je l’ai dit plus tôt, dans la plupart des cas, on trouve une solution pratique. En réalité, la loi sert simplement de filet de sécurité, pour le cas où il est impossible d’arriver à une solution raisonnée. Nous ne recevons vraiment pas beaucoup de plaintes relativement à cette disposition particulière.

La sénatrice Eaton : À combien se chiffreront ces changements, à votre avis?

M. Giles : Nous avons étudié la question, en fait, puisque chaque fois que nous modifions les normes du travail, nous devons nous arrêter pour analyser leurs répercussions sur les employeurs. Il n’y a rien ici qui donnerait à penser qu’il y aurait des coûts importants pour les employeurs, et ce, pour deux raisons.

Premièrement, de nombreux employés qui travaillent pour une entreprise sous réglementation fédérale sont syndiqués et couverts par une convention collective assortie de normes bien plus sévères que ce que nous proposons aujourd’hui. Ces employeurs ne seront pas du tout touchés.

Nous sommes tombés sur une question intéressante : qu’en sera-t-il des stagiaires non rémunérés? Est-ce qu’un problème se posera? Nous avons fait une enquête auprès d’employés fédéraux, en 2015, et constaté que, sur les 10 000 stagiaires employés par le gouvernement en 2015, la grande majorité, soit quelque 8 000 d’entre eux, était déjà rémunérée. Le nombre de stagiaires non rémunérés est en fait assez petit.

Then I remember the minister saying, “What about the others?” We did a calculation and found that if an employer currently using an unpaid intern wished to still have an intern but pay him or her for an internship of typically three or four months, the cost to the employer would be \$6,000 to \$8,000 which, for most employers in the federal jurisdiction, is not very significant.

Senator Eaton: May I ask a question to which they can send a written answer?

The Chair: Please do.

Senator Eaton: How competitive are our labour codes with the rest of the G7 countries? Are we in advance, are we in the middle or are we rearguard?

Mr. Giles: How long do we have to answer the question?

The Chair: Can we, Mr. Giles, take it under advisement and send us in writing, please?

Mr. Giles: Yes, I would, only if I could ask the senator one question. What do you mean by competitive?

Senator Eaton: Is this making Canada more competitive as a jurisdiction to set up a business or is it making us less competitive? Do other G7 countries have these same flexibilities built into their labour code?

Mr. Giles: Okay.

The Chair: Is that more clarity for the question?

Mr. Giles: Yes.

[*Translation*]

Senator Forest: I think these are important amendments. I am especially concerned about the internship issue. I did an eight-month internship in Rimouski, and I can tell you that it had a huge impact on my career path, having spent 40 years there. That internship was part of my university education.

People usually do internships to gain skills and experience, all while under supervision. I see that one of the six criteria exempts an employer from having to pay an intern in cases where the employer supervises the work of the intern. When I read that, my impression is that it automatically prevents interns from being paid. Since the purpose of an internship is for the intern to gain skills and experience, the employer necessarily has to supervise the intern. As I see it, that criterion renders the amendment meaningless.

Une phrase de la ministre m’est revenue à l’esprit : « Qu’en sera-t-il des autres? » Nous avons fait un calcul et constaté que les employeurs qui emploient déjà des stagiaires non rémunérés voulaient toujours employer des stagiaires, mais en les rémunérant, pour des stages qui durent en général trois ou quatre mois, il leur en coûterait de 6 000 à 8 000 \$; pour la plupart des entreprises sous réglementation fédérale, ce montant n’est pas très important.

La sénatrice Eaton : Puis-je poser une question en demandant aux témoins de m’envoyer leur réponse par écrit?

Le président : Je vous en prie.

La sénatrice Eaton : Dans quelle mesure le Canada est-il compétitif par rapport aux autres pays du G7 pour ce qui concerne les codes du travail? Sommes-nous d’avant-garde, dans la moyenne ou en retard?

M. Giles : Combien de temps avons-nous pour répondre à cette question?

Le président : Serait-il possible, monsieur Giles, de réfléchir à la question et de nous envoyer une réponse par écrit, s’il vous plaît?

M. Giles : Oui, bien sûr, mais j’aimerais poser une question à la sénatrice. Que voulez-vous dire par compétitif?

La sénatrice Eaton : Est-ce que cela fait du Canada un pays plus compétitif ou moins compétitif pour ceux qui veulent lancer une entreprise? Est-ce que les codes du travail des autres pays du G7 offrent la même souplesse?

M. Giles : D’accord.

Le président : Est-ce que la question est plus claire ainsi?

M. Giles : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Je crois que ce sont des modifications pertinentes. Toutefois, je suis particulièrement sensible à la question des stages. J’ai fait un stage de huit mois à Rimouski et, après y avoir passé 40 ans de ma vie, je peux dire que cela a eu un impact majeur sur mon parcours professionnel. Ce stage, je l’ai fait dans le cadre de ma formation universitaire.

Lorsqu’on fait un stage, en général, c’est pour acquérir des connaissances et de l’expérience, et il y a toujours une notion de supervision. À la lecture de vos six critères, je constate que l’un d’eux soustrait l’entreprise à l’obligation de rémunérer le stagiaire, dans le cas où il y a une supervision de la part de l’employeur. Lorsque je lis cela, c’est comme si la rémunération du stagiaire devenait automatiquement impossible, parce que dans le cadre d’un stage, puisqu’il est question d’acquérir des connaissances et de l’expérience, cela implique forcément une

Mr. Fertuck: The six criteria you are referring to are the six criteria the proposed amendments would remove from the act. It is the exception that is based on the six criteria, including that the intern be properly supervised. The proposed amendments would do away with that aspect.

Senator Forest: I was completely mistaken. I misinterpreted what you said in French. Therefore, internships are exempt from the application in terms of the six criteria. The French translation did not accurately render the meaning of the amendment.

[English]

Senator Andreychuk: I just wanted to follow up. You enumerated the kinds of companies that are federally regulated. I did take up with the minister my concern about small and medium size businesses and their difficulty. Of course, a lot of it is provincial.

How many of the federally regulated would be classed as small or medium? All of the ones you pointed out were large. We tend to see the federally regulated, but how small are some?

Mr. Giles: I don't have the figures at my fingertips, but I will say this: Most of the 18,000 employers in the federal jurisdiction are in fact small and medium businesses. They employ only a very small proportion of the employees because as you can imagine the banks, airlines and so on account for most. The vast majority of small and medium size organizations fall into the trucking sector because that is the one federal sector predominantly characterized by smaller organizations.

There is a range of others in other sectors like radio stations, for example. A lot of local radio stations would be small businesses.

If you want a precise breakdown, we can easily send it to you by industry so that you could see in which industries they fall.

Senator Andreychuk: I would appreciate that. When you talk about flexibility and coming to terms, it's very much dependent on a company's capability to be flexible as well as the employee. One would hope they would have discussed all of these things.

Generally I find that small businesses are even more accommodating because they know their employees so well, but the law is the law when it's passed. That gives me great concern

supervision de la part de l'employeur. À mon avis, ce critère rend la modification caduque.

M. Fertuck : Les six critères dont vous parlez sont les six critères qu'on propose d'éliminer de la loi. C'est l'exemption qui reste sur la base des six critères, y compris le fait que le stagiaire est supervisé convenablement. La proposition, c'est d'écarter cet aspect.

Le sénateur Forest : J'étais totalement dans l'erreur. J'ai mal interprété votre phrase en français. Donc, les stages sont soustraits de l'application dans la mesure où il y a les six critères. La traduction française ne donnait pas le vrai sens de la modification.

[Traduction]

La sénatrice Andreychuk : J'aimerais poursuivre sur le même sujet. Vous avez dressé la liste du genre d'entreprises qui sont sous réglementation fédérale. J'ai fait part à la ministre de mes préoccupations touchant les activités et les problèmes des petites et moyennes entreprises. Bien sûr, de nombreuses PME sont sous réglementation provinciale.

Combien d'entreprises sous réglementation fédérale classeriez-vous parmi les PME? Dans votre liste, vous n'avez parlé que des grandes entreprises. Nous savons qu'elles sont souvent sous réglementation fédérale, mais en existe-t-il de petites?

M. Giles : Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je dirais que la plupart des 18 000 employeurs des entreprises sous réglementation fédérale sont en fait de petites ou moyennes entreprises. Elles n'emploient qu'une très faible proportion des employés, puisque, comme vous le comprenez certainement, les banques, les compagnies aériennes et toutes ces entreprises en emploient la plus grande partie. La plupart des petites et moyennes entreprises travaillent dans le secteur du camionnage, un des secteurs sous réglementation fédérale formés surtout de petites organisations.

Il y a toute une gamme d'autres secteurs, par exemple les stations radiophoniques. Les stations radiophoniques locales sont très souvent de petites entreprises.

Si vous voulez les chiffres exacts, nous pouvons sans problème vous les faire parvenir, par secteur, et vous pourrez ainsi voir dans quels secteurs ils se retrouvent.

La sénatrice Andreychuk : Je l'apprécierais. Quand vous parlez de souplesse et d'accommodement, tout cela dépend beaucoup de la capacité de l'entreprise de s'adapter, et ça dépend aussi beaucoup des employés. Espérons que ces aspects ont fait l'objet d'une discussion.

De manière générale, je constate que les petites entreprises sont souvent mieux disposées à prendre des mesures d'adaptation, étant donné qu'elles connaissent bien les employés,

that it will not be left to the relationship in a small or medium company. It is going to be mandated.

I've made my comments to the minister, and I will not repeat it at this late hour.

Mr. Giles: If I may be allowed to say one thing because I did hear your comment yesterday and reflected on it afterward. I recall that part of the consultations on this involved some round tables by the previous minister. I attended one in Winnipeg where a variety of organizations were around the table. The smaller organizations said exactly what you just did. They said, "We see fewer problems with this because we are already pretty flexible. We all know each other. We know the pressures on each other's lives, and we chip in and switch back and forth."

It was the larger organizations at the table, perhaps because as you get larger you get more impersonal and so on, that had a few more qualms than the smaller ones.

Senator Andreychuk: Just in implementation, though, once you put a law in it changes the dynamics. I made my point.

The Chair: Honourable senators, I have a few items of information, and then we will adjourn.

Foremost, as chair and on behalf of the committee, I would like to thank all of the officials who testified tonight and yesterday and those whom we will meet again tomorrow since the committee will continue its study on Bill C-63.

To the officials at this table this evening, thank you very much, and you can pass on the message. Thank you for your expertise. Thank you for your clarity, and thank you also for the professionalism you have demonstrated as always.

Honourable senators, Part 3 and Part 4 will be completed tomorrow. The steering committee would like to recommend to senators this evening that for Part 3 and Part 4 officials will be made available to us tomorrow between 10:15 and 11:15 a.m., if possible, in room 705, Victoria building. This will be the Excise Act and the federal-provincial fiscal arrangements for cannabis.

Tomorrow morning, we commence in room 2, Victoria building between eight and ten o'clock. Then, at ten o'clock, we will move to room 705 to receive the officials for Part 3 and Part 4.

Do we have an agreement, honourable senators, or a consensus?

Hon. Senators: Agreed.

mais la loi, quand elle sera adoptée, devra être respectée. Et ce qui me préoccupe, c'est que la décision ne soit pas fondée sur les relations de travail dans des petites et moyennes entreprises. Elle sera fondée sur la loi.

J'ai fait part de mes commentaires à la ministre, et, comme il est tard, je ne les répéterai pas.

M. Giles : Si vous me permettez d'ajouter une chose; en effet, j'ai entendu votre commentaire, hier, et ça m'a fait réfléchir. Je me souviens que, dans le cadre des consultations sur ce sujet, le ministre précédent avait alors organisé des tables rondes. J'ai participé à une de ces tables rondes, à Winnipeg, avec toute une gamme d'autres organisations. Les petites organisations ont dit exactement ce que vous venez de dire. Elles ont dit : « Nous ne prévoyons pas avoir beaucoup de problèmes, puisque nous sommes déjà assez souples sur cette question. Nous nous connaissons tous. Nous savons ce que vivent les autres, alors nous faisons notre part, nous échangeons constamment des quarts de travail. »

Les grandes organisations qui participaient à cette table ronde, peut-être en raison du fait que plus on grandit, plus on devient impersonnel, s'inquiétaient davantage que les petites.

La sénatrice Andreychuk : Dès la mise en œuvre de la loi, cependant, la dynamique change. C'est ce que je voulais dire.

Le président : Honorables sénateurs, j'ai quelques points d'information à donner, après quoi je lèverai la séance.

D'abord et avant tout, à titre de président et au nom du comité, je tiens à remercier tous les hauts fonctionnaires qui ont comparu aujourd'hui et hier et ceux que nous allons accueillir demain, puisque le comité poursuit son étude sur le projet de loi C-63.

Je remercie les hauts fonctionnaires présents cet après-midi, et vous passerez mon message. Merci de nous avoir fait profiter de votre expertise. Merci d'avoir été clairs et merci aussi de votre professionnalisme, aujourd'hui comme toujours.

Honorables sénateurs, nous terminerons demain les parties 3 et 4. Le comité directeur voulait rappeler aux sénateurs présents aujourd'hui que, pour les parties 3 et 4, nous pourrions accueillir les hauts fonctionnaires entre 10 h 15 et 11 h 15, dans la mesure du possible, dans la salle 705 de l'édifice Victoria. Il sera question de la taxe d'accise et des arrangements financiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour le cannabis.

Demain matin, nous commencerons nos travaux dans la salle 2 de l'édifice Victoria, entre 8 heures et 10 heures. Ensuite, à 10 heures, nous passerons à la salle 705 pour y accueillir les fonctionnaires et discuter des parties 3 et 4.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

The Chair: To the officials, thank you.

Le président : Je remercie encore une fois les hauts fonctionnaires.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 7, 2017

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures, met this day at 8:02 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Percy Mockler, a senator from New Brunswick and chair of the committee. I welcome you to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

I wish to welcome also all of those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online. I would like to ask the honourable senators to introduce themselves at this point, starting on my left.

Senator Marwah: Sarabjit Marwah from Ontario.

[*Translation*]

Senator Pratte: André Pratte, senator from Quebec.

[*English*]

Senator Marshall: Beth Marshall from Newfoundland and Labrador.

Senator Eaton: Nicky Eaton from Ontario.

[*Translation*]

Senator Maltais: Ghislain Maltais, senator from Quebec.

The Chair: Today, we are continuing our study of Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures.

[*English*]

This type of legislation is squarely in line with the National Finance Committee mandate received from the Senate of Canada. To discuss Bill C-63, the proposed budget implementation act, 2017, no. 2, we welcome this morning, from the Canadian Nurses Association, Ms. Carolyn Pullen, Director, Policy, Advocacy and Strategy; and, from the Centre for Health Science and Law, Mr. Bill Jeffery, Executive Director.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 7 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-63, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je suis Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à tous ceux présents ici dans la salle, de même qu'aux téléspectateurs de l'ensemble du pays qui nous regardent à la télévision ou en ligne. J'aimerais maintenant demander aux honorables sénateurs de se présenter à tour de rôle, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Marwah : Sarabjit Marwah, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : André Pratte, sénateur du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Beth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, sénateur du Québec.

Le président : Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-63, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Ce type de mesures législatives s'inscrit au cœur même du mandat du comité des finances nationales. Pour discuter du projet de loi C-63, Loi n^o 2 d'exécution du budget de 2017, nous accueillons ce matin Mme Carolyn Pullen, directrice, Politiques, représentation et planification stratégique, de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada; ainsi que M. Bill Jeffery, directeur général du Centre pour les sciences de la santé et le droit.

I have been made aware by the clerk that each has a statement to make, following which the senators will have questions.

Ms. Pullen, the floor is yours, to be followed by Mr. Jeffery.

Carolyn Pullen, Director, Policy, Advocacy and Strategy, Canadian Nurses Association: Thank you, Mr. Chair. It's my privilege to be here today on behalf of the Canadian Nurses Association.

I'm a registered nurse representing CNA, the national professional voice for over 139,000 registered nurses and nurse practitioners across Canada. I'll be referring to nurse practitioners hereafter as NPs.

Across Canada there are close to over 5,000 NPs who provide care to over 3 million Canadians. As members of the committee are likely aware, while NPs work in all care settings, including urban centres, they are the predominant primary care providers in rural and remote communities all across Canada.

I am pleased today to speak about specific measures related to NPs in Bill C-63, the budget implementation act, 2017, no. 2.

On November 7, 2017, CNA appeared before the House of Commons Standing Committee on Finance on this bill. Today we welcome this opportunity to inform members of this committee about the important role NPs play in health systems in Canada and how this bill will improve access to care for patients.

NPs are registered nurses who have practised for at least five years as registered nurses and then have completed graduated-level education to specialize in advanced care delivery. NPs in Canada are educated, regulated and licensed to provide comprehensive primary care services, including performing physical assessments, writing admission and discharge orders, ordering and interpreting diagnostic tests, prescribing medications, including controlled drugs, and even performing minor surgical procedures.

On March 22, 2017, which was budget day, NP eligibility to certify form T2201, the federal Disability Tax Credit Certificate, or the DTC, came into effect. In follow-up, CNA has made announcements and offered information and education to NPs to inform them about this new privilege.

La greffière m'a informé que chacun d'entre vous avait une déclaration liminaire. Nous allons vous entendre tour à tour, après quoi nous passerons à la période de questions.

Madame Pullen, la parole est à vous, suivie de M. Jeffery.

Carolyn Pullen, directrice, Politiques, représentation et planification stratégique, Association des infirmières et infirmiers du Canada : Merci, monsieur le président. C'est un privilège d'être ici aujourd'hui au nom de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada ou l'AIIC.

Je suis une infirmière autorisée qui représente l'AIIC, le porte-parole national professionnel de plus de 139 000 infirmières et infirmiers autorisés et praticiens partout au Canada. Dorénavant, je parlerai des IP pour désigner les infirmières et infirmiers praticiens.

À l'échelle du Canada, près de 5 000 IP dispensent des soins à plus de 3 millions de Canadiens. Comme les membres du comité le savent probablement, les IP travaillent dans tous les milieux de soins, y compris les centres urbains, et ils constituent les principaux fournisseurs de soins primaires dans les collectivités rurales et éloignées partout au pays.

Je suis ravie d'être ici aujourd'hui pour vous parler des mesures particulières relatives aux IP prévues dans le projet de loi C-63, Loi n° 2 d'exécution du budget.

Le 7 novembre 2017, l'AIIC a témoigné devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet de ce même projet de loi. Nous sommes heureux d'avoir la possibilité aujourd'hui d'informer les membres de ce comité du rôle important que jouent les IP au sein de notre système de soins de santé et de vous expliquer en quoi ce projet de loi améliorera l'accès aux soins de santé pour les patients.

Les IP sont des infirmières et infirmiers autorisés qui exercent leur pratique à ce titre depuis au moins cinq ans et qui ont poursuivi des études supérieures en vue de se spécialiser dans la prestation de soins avancés. Les IP au Canada sont instruits, réglementés et autorisés à fournir des soins de santé primaires complets, notamment effectuer des évaluations physiques, remplir les formulaires d'admission et de départ, commander et interpréter des tests diagnostiques, prescrire des médicaments, y compris des médicaments contrôlés, et même effectuer des interventions chirurgicales mineures.

Depuis le 22 mars 2017, jour de dépôt du budget, les IP peuvent attester que la déficience de leurs patients est admissible et remplir le formulaire T2201, Certificat de crédit d'impôt pour personnes handicapées. L'AIIC a donc fait des annonces à ce sujet et a renseigné ses membres sur ce nouveau privilège.

As of December 3, NPs can now also complete medical reports for Employment Insurance special benefits which support family members taking time off work to care for family members.

The additional proposed amendments in Bill C-63 will enable NPs to provide care to patients to the full extent of their qualifications, including completing documentation about their patients' medical conditions.

CNA has conducted a full review of the proposed amendments in Bill C-63. We are pleased to let the committee know that the amendments will complete the remaining clauses and modernize legislation by adding nurse practitioners in appropriate sections.

The changes include identifying NPs in the Income Tax Act and Income Tax Regulations as eligible to provide certifications or reports related to tax measures wherever certifications or reports are currently provided by medical doctors.

CNA and the Nurse Practitioner Association of Canada are pleased that the proposed amendments will update the Medical Expense Tax Credit, the Child Care Expense Deduction, the definition of "qualifying student," and Registered Disability Savings Plan and Registered Pension Plan regulations.

We encourage members of the committee to accept the proposed changes, which will enhance access to care for patients whose primary care provider is a nurse practitioner.

On a related issue, CNA is looking forward to welcoming changes to the Canada Pension Plan disability benefits. Over the last two years, CNA has met with ministerial and departmental officials at ESDC about a policy change that will expand the authority of NPs to provide patients with the medical evidence they require for disability benefit applications and forms. These changes will take effect in the coming days and will enhance access to care and lower health care costs.

Finally, I'd like to encourage the members of the committee to support our additional recommendations outlined in CNA's 2018 pre-budget submission, which has been widely circulated to parliamentarians. Our recommendations outlined in our submission include the following: to invest \$125 million over the next five years on public education in tandem with the passage of Bill C-45, related to the legalization of cannabis. These funds would include a one-time investment of \$1.5 million to offer education specifically for nurses on medical cannabis and harm reduction related to legalization of cannabis. This is in relation to the fact that nurses have such direct contact with Canadians from coast to coast and have a large education role play.

Depuis le 3 décembre, les IP peuvent désormais remplir des rapports médicaux pour les prestations spéciales d'assurance-emploi afin d'aider les personnes qui doivent s'absenter du travail pour prendre soin des membres de leur famille.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-63 permettront aux IP du Canada de traiter les patients à la pleine hauteur de leurs compétences, y compris de remplir des documents au sujet de l'état de santé de leurs patients.

L'AIC a passé en revue les modifications proposées dans le projet de loi C-63. Nous sommes heureux de faire savoir aux membres du comité que les modifications complètent les dispositions restantes auxquelles les IP devaient être ajoutés afin de moderniser pleinement le texte de loi.

Par suite de ces modifications, la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu préciseront que les IP peuvent fournir des attestations ou des rapports relativement à d'autres mesures fiscales dans les cas où ce sont des médecins qui le font.

L'AIC et l'Association canadienne des infirmières et infirmiers praticiens sont heureuses de voir que ces changements mèneront à des modifications des règlements traitant des régimes de pension agréés, du crédit d'impôt pour frais médicaux, de la déduction pour frais de garde d'enfants, de la définition d'« étudiant admissible » et du régime enregistré d'épargne-invalidité.

Nous invitons donc les membres du comité à accepter les changements proposés, qui amélioreront l'accès aux soins des patients dont les soins primaires sont dispensés par des IP.

Pour l'avenir, l'AIC prévoit que des changements semblables seront apportés aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Au cours des deux dernières années, l'AIC a rencontré des fonctionnaires du Bureau du ministre et du ministère d'ESDC au sujet des changements qui autoriseront les IP à rédiger pour les patients les rapports médicaux relativement à une invalidité. Ces changements entreront en vigueur dans les prochains jours et permettront non seulement d'améliorer l'accès aux soins, mais aussi d'abaisser les coûts des soins de santé.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour inviter les membres du comité à appuyer les recommandations qui ont été inscrites dans le mémoire prébudgétaire de 2018 de l'AIC, qui a été distribué à tous les parlementaires. Parmi nos principales recommandations, mentionnons un investissement de 125 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans la sensibilisation de la population, dans la foulée du projet de loi C-45 sur la légalisation du cannabis, y compris un investissement ponctuel de 1,5 million de dollars visant à accroître les connaissances des infirmiers et des infirmières relativement au cannabis médical et à la réduction des méfaits causés par la consommation du cannabis. Évidemment, il s'agit d'une nécessité, puisque les infirmières et infirmiers ont un

Further, we recommend a \$45 million investment over five years to scale provincial and territorial acute care and community-based antimicrobial stewardship programs, including a one-time investment of \$1.5 million to increase antimicrobial competence and capacity among nurses to improve how antibiotics are prescribed and used by Canadians.

Finally, to close the health care gaps experienced by indigenous peoples, we recommend investing \$500 million over five years to improve education infrastructure in rural and remote communities. CNA believes one mechanism to improve care is to develop an indigenous health care workforce, which will require students to have equitable access to high-quality education. In tandem, we recommend an investment of \$500 million over five years to improve access to high-quality primary care, home care and palliative care for indigenous peoples and indigenous communities.

In closing, I encourage members of the committee to support Bill C-63. This bill builds on important changes made in Bill C-44, the Budget Implementation Act, 2017, No. 1.

Thank you very much. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Pullen.

Mr. Jeffery, please go ahead.

Bill Jeffery, Executive Director, Centre for Health Science and Law: Thank you, Mr. Chair.

The Centre for Health Science and Law is a health advocacy organization based in Ottawa. We have a policy of accepting no funds from industry or government. We're still in the start-up phase of this new organization, but we're funded by revenues from our subscribers to *Food for Life Report*, and all senators and MPs receive copies for free.

I speak today on behalf of the Centre for Health Science and Law, but my main submission relates to a proposal that was made to the Minister of Finance by the Coalition for Healthy School Food, of which we are a member. I sent a copy of the letter, which unfortunately is only available in English at the moment — the letter that we sent to the Minister of Finance — about a month ago to this effect.

contact direct avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et ont un grand rôle à jouer en matière d'éducation.

En outre, nous recommandons d'investir 45 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les soins actifs dans les provinces et les territoires ainsi que les programmes communautaires de gérance des antimicrobiens, puis d'investir 1,5 million de dollars dans le renforcement des compétences et la capacité des infirmières et des infirmiers d'améliorer la façon dont les antibiotiques sont prescrits et utilisés par les Canadiens.

Enfin, pour combler les lacunes au chapitre des soins de santé au sein des peuples autochtones, nous recommandons d'investir 500 millions de dollars sur une période de cinq ans pour améliorer les infrastructures en matière d'enseignement dans les collectivités rurales et éloignées. L'AIIC est d'avis que l'un des mécanismes permettant d'améliorer les soins serait le développement d'une main-d'œuvre médicale autochtone, mais pour ce faire, les étudiants devront avoir un accès équitable à une éducation de qualité. Parallèlement, nous recommandons un investissement de 500 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'accès à des soins primaires, à des soins à domicile et à des soins palliatifs de grande qualité pour les collectivités autochtones.

Pour conclure, j'invite les membres du comité à appuyer le projet de loi C-63. Nous sommes heureux que le projet de loi fasse fond sur les changements importants qui se trouvaient dans le projet de loi C-44, soit la Loi n^o 1 d'exécution du budget de 2017.

Merci beaucoup. Je répondrai volontiers à vos questions.

Le président : Merci, madame Pullen.

Monsieur Jeffery, allez-y, je vous prie.

Bill Jeffery, directeur général, Centre pour les sciences de la santé et le droit : Merci, monsieur le président.

Le Centre pour les sciences de la santé et le droit est un organisme établi à Ottawa qui fait la promotion de la santé. Nous n'acceptons aucun financement de la part de l'industrie ou du gouvernement. Nous sommes encore dans la phase de développement de cette nouvelle organisation, mais nous nous finançons à même les frais d'abonnement au magazine *Food for Life Report* que nous publions et que tous les sénateurs et députés reçoivent gratuitement.

Je suis ici aujourd'hui au nom du Centre pour les sciences de la santé et le droit, mais je vais surtout parler d'une proposition qui a été présentée au ministre des Finances par la Coalition pour une saine alimentation scolaire, dont nous sommes membres. Je vous ai transmis une copie de la lettre qui, malheureusement, n'existe qu'en anglais pour l'instant — la lettre que nous avons envoyée au ministre des Finances il y a environ un mois.

While I would like to read the text of an amendment to Bill C-63 at the end of my statement, the gist of the letter is that, in our view, there is a problem of policy coherence between the fact that the federal government collects tax revenue from the sales of alcohol, tobacco and food — and I have some estimated amounts — and soon will collect it in connection with cannabis, as is proposed in Bill C-63. But those are all products that give rise to health problems that have a very large impact on the Canadian economy and on health.

So there's a need for policy coherence between how much money is collected from taxing those things and how much money is spent on programs to address the health risk.

Finally, and perhaps obviously, there is a moral hazard for governments collecting tax revenue from products that lead to harm.

We were able to discern some figures through a variety of means. I would preface this by saying that according to the Global Burden of Disease report — and I can provide the details to the committee later — approximately 50,000 people die as a result of nutrition-related and tobacco-related illnesses. When it comes to alcohol, it's perhaps 8,000 deaths per year. We don't have figures for cannabis, but it's presumably smaller than 3,000 deaths per year. They're all significant contributions to premature death.

Interestingly, although these are not official figures, we were able to determine from a variety of sources that approximately \$4 billion a year are collected by the federal government from taxation of each of food, alcohol and tobacco. There is a variety of estimates on the amount of revenue that would be generated from cannabis taxation by the federal government that range from \$240 million a year to \$4 billion. This doesn't take into consideration the amount of funds the provincial governments would take in both from taxation and also from the sale of these products, if they use a model similar to the sale of alcohol, in which case they're the principal seller and benefit from the profits.

On the spending side of it, to the best of our knowledge, the federal government has spent less than \$2 million a year on funding for healthy school food programs, as an example. In most previous years, it has spent almost nothing or nothing. I only had a few hours to prepare for this hearing, but we don't know precisely how much money is spent on smoking cessation programs, although the Department of Finance recognized that, I think, \$84 million are spent on tobacco control overall and then, I think, approximately another \$50 million on enforcement of existing law.

À la fin de ma déclaration, j'aimerais vous lire le libellé d'un amendement que nous proposons au projet de loi C-63. Nous estimons qu'il y a un problème de cohérence des politiques. Le gouvernement fédéral tire des recettes fiscales de la vente d'alcool, de tabac et de produits alimentaires — et j'ai quelques estimations — et va bientôt en recueillir d'autres en lien avec le cannabis, comme le propose le projet de loi C-63. Toutefois, ce sont tous des produits qui entraînent des problèmes de santé qui ont une énorme incidence sur la santé en général des Canadiens et l'ensemble de l'économie canadienne.

Par conséquent, il est nécessaire d'apporter une plus grande cohérence dans les politiques. Il y a un décalage entre les recettes qui sont tirées de la vente de ces produits et l'argent qui est investi dans les programmes destinés à gérer les risques pour la santé de ces produits.

Enfin, il y a évidemment un risque moral à percevoir des taxes sur des produits qui causent du tort aux Canadiens.

Nous avons pu dégager certains chiffres par divers moyens. Tout d'abord, sachez que selon le rapport sur la charge mondiale de morbidité — et je peux fournir les détails de ce rapport au comité un peu plus tard —, près de 50 000 personnes meurent des suites de maladies liées à la nutrition et au tabac. Lorsqu'on parle d'alcool, c'est peut-être 8 000 décès par année. Nous n'avons pas de chiffres pour ce qui est du cannabis, mais on pense que ce serait un peu moins de 3 000 décès par année. Chose certaine, ce sont tous des facteurs qui contribuent à une mort prématurée.

Fait intéressant, bien qu'il ne s'agisse pas de chiffres officiels, nous avons pu déterminer, à partir de diverses sources, que le gouvernement fédéral percevait environ 4 milliards de dollars par année à même la taxe sur les aliments, l'alcool et le tabac. En ce qui a trait aux recettes fiscales tirées de la vente du cannabis, selon les estimations, elles varient entre 240 millions et 4 milliards de dollars par année, et c'est sans compter les recettes que les provinces tireraient de la taxation et de la vente de ces produits, car si elles utilisent un modèle semblable à celui de la vente d'alcool, elles sont le principal vendeur et bénéficient des profits.

En ce qui concerne les dépenses, à notre connaissance, le gouvernement fédéral a dépensé moins de 2 millions de dollars par année pour financer des programmes d'alimentation saine dans les écoles, par exemple. La majorité du temps, ces dernières années, il n'a dépensé que très peu, voire rien du tout. Comme je n'ai eu que quelques heures pour me préparer à cette comparution, je ne connais pas le montant exact qui est consacré aux programmes d'abandon du tabagisme, mais si je ne me trompe pas, le ministère des Finances a reconnu que le gouvernement avait dépensé la somme de 84 millions de dollars dans le cadre de la lutte contre le tabagisme en général, puis

Rather than summarize, perhaps I'll use this opportunity to read the proposal into the record. We're proposing that subclause 171(3) of Bill C-63 be amended as follows:

That paragraph 40(e) of the act is inserted following paragraph 40(d), and 40(e) would read:

Prescribing the time and manner that the minister shall place before Parliament an annual report on the revenue received by the federal government and by provincial governments under this Act in relation to the sale of cannabis, alcohol, tobacco and food; and expenditures on nutritious school meal programs, alcohol and drug rehabilitation programs, and smoking cessation programs.

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you. We will go to questions.

Senator Eaton: Thank you very much, Mr. Jeffery and Ms. Pullen.

Mr. Jeffery, you said 50,000 people die each year, approximately, from food-related disease. Are you talking about obesity and diabetes? What are you specifically talking about?

Mr. Jeffery: Health Canada and the Public Health Agency rarely express these numbers, so we rely on a database that was created using government statistics from around the world, based at the University of Washington in Seattle, called the Global Burden of Disease project. They don't actually have figures for obesity —

Senator Eaton: And it's 50,000 people a year in Canada die?

Mr. Jeffery: Yes. They break the cost down by the amount attributable to insufficient fruits and vegetables, and insufficient whole grains intake, as well as excessive sodium intake, and so forth. I can provide further details of that.

Senator Eaton: Remember Mayor Bloomberg in New York put a tax on sugary drinks? Have you done any studies to show that taxing certain foods with high amounts of sugar, salt or fat is useful?

affecté la somme de 50 millions de dollars à l'application de la loi existante.

Plutôt que de faire un résumé, je vais profiter de l'occasion pour vous lire notre proposition. Nous proposons que le paragraphe 171(3) du projet de loi C-63 soit modifié comme suit :

Que l'alinéa 40e) de la loi soit inséré tout de suite après l'alinéa 40d), et il se lirait comme suit :

Prescrivant à quel moment et de quelle manière le ministre devra déposer un rapport annuel au Parlement sur les recettes perçues par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en vertu de la présente loi relativement à la vente de cannabis, d'alcool, de tabac et de produits alimentaires; et les dépenses consacrées aux programmes de repas nutritifs dans les écoles, aux programmes de réadaptation pour les alcooliques et les toxicomanes et aux programmes d'abandon du tabagisme.

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci. Nous allons maintenant passer à la période de questions.

La sénatrice Eaton : Merci beaucoup, monsieur Jeffery et madame Pullen.

Monsieur Jeffery, vous avez dit que 50 000 personnes meurent chaque année, environ, de maladies liées à l'alimentation. Est-ce que vous parlez ici d'obésité et de diabète? De quoi parlez-vous exactement?

M. Jeffery : Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada publie rarement ces chiffres, alors nous nous fions à une base de données sur la charge mondiale de morbidité, établie à l'Université de Washington, à Seattle, et créée à partir de statistiques gouvernementales de partout dans le monde. En fait, on n'a pas de chiffres pour l'obésité...

La sénatrice Eaton : Vous dites donc que ce sont 50 000 personnes qui meurent chaque année au Canada?

M. Jeffery : C'est exact. On a fait une ventilation par rapport à la consommation insuffisante de fruits et de légumes, l'apport insuffisant en grains entiers et la consommation excessive de sodium, et ainsi de suite. Je pourrais vous fournir plus de détails là-dessus.

La sénatrice Eaton : Vous rappelez-vous du maire Bloomberg, à New York, qui a imposé une taxe sur les boissons sucrées? Avez-vous réalisé des études pour déterminer la pertinence de taxer certains produits ayant une teneur élevée en sucre, en sel ou en gras?

Mr. Jeffery: We haven't done the studies ourselves, but that was actually the cover story for an issue in our magazine, which I'm happy to share with the committee — the way the food is taxed. Most of the studies that have been done on taxing food indicate that the biggest benefit comes from taxes on sodium. That's where you can get the biggest reduction in harm.

But we've advocated re-examining the way that GST/HST is applied to food, because the rules were basically created several decades ago, before a lot of these diseases were well understood. So we have a lot of very perverse rules, such as if you go to a grocery store and purchase a salad, fruit salad or club soda, it's taxable, but if you buy bacon, lard or salty foods, often they're exempt from tax. In a way, our food tax system is contributing to a lot of chronic disease by creating disincentives to purchase some healthy foods and incentives to purchase unhealthy foods.

Senator Eaton: Ms. Pullen, you've read, I'm sure, that the CRA has been difficult with people with disabilities, diabetes or autism. I think the new rules would demand that a diabetic has to prove how many hours a day they actually have to watch their blood sugar. Do you see nurse practitioners having difficulty in areas where they have to say, yes, a person has a disability, or yes, a person deserves this tax credit? Do you think they need more certification so the CRA will not give them problems?

Ms. Pullen: I'm not sure I would say they need more certification, but clear information and clear instructions about eligibility would benefit all providers and beneficiaries of the tax credit, the general public, so that it can't be misinterpreted and then inappropriately denied to a patient.

We see that happen in a number of cases, where information about a new tax credit or a change to the tax code is not well understood or well communicated. So people either fail to apply and don't access benefits they're entitled to, or they may be inappropriately denied.

In follow-up to that, we're pleased to be participating in a CRA advisory committee, which is looking not at specific changes to the tax code in that area but to improving information so that it can be clearly understood by all stakeholders.

Senator Eaton: Yes, by them, too. The Auditor General was quite rude about the amount of bad information that's handed out.

M. Jeffery : Nous n'avons pas fait d'études nous-mêmes, mais nous avons publié un article sur le sujet dans notre magazine, et je serais heureux de vous en faire part — la façon dont la nourriture est taxée. La plupart des études qui ont été menées sur la taxation des aliments révèlent que ce sont les taxes sur le sodium qui sont les plus utiles. C'est là où on peut le plus réduire les dommages.

Toutefois, nous avons demandé de revoir la façon dont la TPS/TVH est appliquée aux aliments, car la réglementation a été élaborée il y a plusieurs décennies, c'est-à-dire avant qu'on comprenne bien bon nombre de ces maladies. Par conséquent, nous constatons beaucoup de choses absurdes, par exemple si vous allez à l'épicerie et que vous achetez une salade, une salade de fruits ou de l'eau gazeifiée, vous devrez payer des taxes, mais si vous achetez du bacon, du lard ou des aliments très salés, ces produits ne sont souvent pas taxés. D'une certaine façon, notre régime de taxation contribue à beaucoup de maladies chroniques en encourageant l'achat d'aliments malsains au détriment d'aliments sains.

La sénatrice Eaton : Madame Pullen, vous avez lu, j'en suis sûre, que l'ARC s'était montrée difficile à l'endroit des personnes handicapées, diabétiques ou autistes. Je pense que les nouvelles règles exigent qu'un diabétique prouve le nombre d'heures qu'il doit consacrer par jour au contrôle de sa glycémie. À votre connaissance, y a-t-il des infirmiers praticiens qui éprouvent des difficultés lorsqu'ils doivent attester si une personne a un handicap et qu'elle a droit à ce crédit d'impôt? Pensez-vous qu'ils ont besoin de plus de certification pour que l'ARC ne leur cause pas de problèmes?

Mme Pullen : Je ne suis pas sûre que le problème réside vraiment dans la certification; toutefois, la communication d'informations et d'instructions claires quant à l'admissibilité profiterait aux fournisseurs de soins, aux bénéficiaires du crédit d'impôt et au public en général. Ainsi, le crédit d'impôt ne serait pas mal interprété et on ne refuserait pas injustement les demandes.

Nous avons vu de nombreux cas où l'information sur un nouveau crédit d'impôt ou une modification au code fiscal n'a pas été bien comprise ou bien communiquée. Dans ces cas, les gens n'en font tout simplement pas la demande et passent à côté des prestations auxquelles ils ont droit, ou alors ils sont injustement refusés.

D'ailleurs, à ce sujet, nous sommes heureux de participer à un comité consultatif auprès de l'ARC qui ne cherche pas nécessairement à apporter des changements précis au code fiscal dans ce domaine, mais plutôt à améliorer l'information afin qu'elle soit bien comprise par tous les intervenants.

La sénatrice Eaton : Et par eux également. Le vérificateur général n'a d'ailleurs pas pesé ses mots concernant l'information erronée qui a été communiquée.

Senator Marshall: My first question is for Ms. Pullen, and it's a continuation of my colleague's questions.

You mentioned in response to Senator Eaton that you would like to see clear directions from the Canada Revenue Agency with regard to the completion of Disability Tax Credit information. Have you received any new direction with regard to the completion of the Disability Tax Credit for diabetics or autism? Because those are the two issues in the media.

Ms. Pullen: We have not received additional information at this point.

Senator Marshall: I believe you said it was at the start of the fiscal year that the nurse practitioners were gearing up to complete the Disability Tax Credit. How many nurse practitioners are there in Canada?

Ms. Pullen: Currently there are just under 5,000 NPs in Canada, with the greatest concentration in Ontario at just over 3,000.

Senator Marshall: So any of those 5,000 can complete the Disability Tax Credit?

Ms. Pullen: That's correct.

Senator Marshall: And with the training that you talked about in your opening remarks, does that include training specifically on the Disability Tax Credit?

Ms. Pullen: No. The training that I referred to in my remarks was their education to move from registered nurse licensure to nurse practitioner licensure, which is moving to become an advanced practitioner. That would have more to do with physical assessment skills, like the clinical aspects of practice. But whenever there's a legislative change or policy changes, groups like the Canadian Nurses Association and other nursing leadership bodies step in to provide information to our members.

So in this case, because the change to the Disability Tax Credit came into effect on budget day in March, in follow-up to that, the CNA prepared information and education sessions open to all nurses interested, but it would be primarily NPs who would be interested, to attend webinars or review print information to learn specifically about the tax credit.

Senator Marshall: So there is additional training available. But even without the specific training, they would still be able to complete the Disability Tax Credit information?

La sénatrice Marshall : Ma première question s'adresse à Mme Pullen et fait suite aux questions de ma collègue.

En réponse à la sénatrice Eaton, vous avez mentionné que vous aimeriez que l'Agence du revenu du Canada fournisse des directives claires sur la façon de remplir la demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Avez-vous reçu des nouvelles directives concernant l'obtention du crédit d'impôt pour personnes handicapées pour les diabétiques ou les autistes? Parce que ce sont les deux problèmes qui ont fait la manchette dans les médias.

Mme Pullen : Pour le moment, nous n'avons pas reçu d'autres renseignements.

La sénatrice Marshall : Si je ne me trompe pas, vous avez dit que les IP ont commencé à remplir les demandes de crédit d'impôt pour personnes handicapées au début de l'exercice financier. Combien y a-t-il d'infirmières et infirmiers praticiens au Canada?

Mme Pullen : À l'heure actuelle, il y a un peu moins de 5 000 IP au Canada, dont un peu plus de 3 000 en Ontario.

La sénatrice Marshall : L'une ou l'autre de ces 5 000 personnes peut le faire?

Mme Pullen : C'est exact.

La sénatrice Marshall : Et la formation dont vous avez parlé dans votre déclaration se rapporte-t-elle spécifiquement au crédit d'impôt?

Mme Pullen : L'information à laquelle j'ai fait allusion dans mes observations s'adressait aux futurs infirmiers praticiens qui seront désormais des infirmiers en pratique avancée. Cela concernait donc davantage les compétences d'évaluation physique, comme les aspects cliniques de la pratique. Mais dès qu'il y a un changement à une loi ou à une politique, des groupes comme l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et d'autres organismes de soins infirmiers interviennent pour fournir de l'information à nos membres.

Dans ce cas, puisque le changement au crédit d'impôt pour personnes handicapées est entré en vigueur le jour du dépôt du budget, en mars, l'AIIIC a organisé des séances d'information et d'éducation accessibles à toutes les infirmières et tous les infirmiers intéressés, mais il revient surtout aux IP concernés d'assister à des webinaires ou de passer en revue des documents pour en savoir davantage sur le crédit d'impôt.

La sénatrice Marshall : Donc, il est possible d'avoir de la formation additionnelle. Mais même sans la formation particulière, ils seraient en mesure de compléter les renseignements relatifs au crédit d'impôt pour personnes handicapées?

Ms. Pullen: Yes.

Senator Marshall: Thank you very much.

My next question is for Mr. Jeffery. I was looking at your suggested amendment, and I'm generally supportive. The amendment in Bill C-63 is pretty well restricted to cannabis. Why have you broadened your suggested amendment to include alcohol, tobacco, food? Why would you not have just restricted it to cannabis, since the amendment we're looking at is restricted to cannabis?

Mr. Jeffery: Thank you for the question, senator. Other parts of Bill C-63 fine-tune the taxation method for beer and tobacco. So in a way, taxing cannabis is kind of a new system that's starting out, and taxing food and tobacco and alcohol are mature sources of revenue. The federal government is tweaking the rules a little, although it's different with food in that, to the best of my knowledge, the tax rules related to food were designed by economists 50 or 60 years ago, without the benefit of any understanding of the health impacts it might have. Certainly since then, our understanding of the relationship between diet and disease has changed quite dramatically.

So this is a plea for policy coherence, I would say, and second, an opportunity to illustrate that the biggest sources of harm among those four products are tobacco and food, poor diet, not so much cannabis, although obviously there are some health concerns there.

Senator Marshall: Also, the annual report that's in your amendment would be on revenue. Did you give any consideration to broadening what would be in that annual report? For example, maybe the agreements with the respective provinces should be in the report. That would be very interesting to read. Did you look at any other areas besides revenue?

Mr. Jeffery: I will say that I did more exploration to find out what kind of revenue was generated by this. I did notice, as I indicated in my comments earlier, there is a lot of revenue from profits that provinces enjoy, which I think is also important. Taxing products that are harmful is beneficial for public health, obviously.

The reason we designed the amendment in this way was to avoid two technical problems with this kind of approach to public health. The first is that the Senate can't really change a money bill without a Royal Prerogative; and, second, finance ministers are very much opposed traditionally to earmarking funds.

Mme Pullen : Oui.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

Ma question suivante s'adresse à M. Jeffery. Je regardais l'amendement que vous suggérez, et je l'appuie généralement. La modification apportée par le projet de loi C-63 se limite dans une grande mesure au cannabis. Pourquoi suggérez-vous que la modification s'étende aussi à l'alcool, au tabac et à la nourriture? Pourquoi ne pas restreindre cela au cannabis, puisque la modification que nous examinons se limite au cannabis?

M. Jeffery : Je vous remercie de votre question, sénatrice. D'autres parties du projet de loi C-63 peaufinent la manière de taxer la bière et le tabac. Donc, d'une certaine façon, la taxation du cannabis est un nouveau système qui s'amorce, en quelque sorte, et les taxes sur la nourriture, le tabac et l'alcool sont des sources de revenus bien établies. Le gouvernement fédéral ajuste les règles un peu, bien que ce soit différent avec la nourriture, dans le sens qu'à ma connaissance, les règles fiscales visant la nourriture aient été conçues par des économistes il y a 50 ou 60 ans, sans qu'ils aient pu profiter d'une bonne compréhension des effets sur la santé. Depuis, notre compréhension de la relation entre l'alimentation et la maladie a changé spectaculairement.

Je dirais donc que c'est premièrement un plaidoyer pour la cohérence des politiques, et qu'il y a deuxièmement une possibilité d'illustrer que les plus grandes causes de dommages à la santé parmi ces quatre produits sont le tabac et la nourriture, la mauvaise alimentation, et pas tant le cannabis, bien que cela soit une source de préoccupations en matière de santé.

La sénatrice Marshall : Aussi, le rapport annuel qu'il y a dans votre amendement porterait sur les revenus. Avez-vous pensé à élargir la portée de ce que le rapport annuel comporterait? Par exemple, les accords avec les provinces respectives devraient être dans le rapport. Ce serait très intéressant à lire. Avez-vous envisagé d'autres aspects que les revenus?

M. Jeffery : Je dirais que j'ai davantage cherché à trouver les types de revenus que cela générerait. J'ai remarqué, comme je l'ai dit dans mes observations précédemment, qu'il y a beaucoup de profits pour les provinces, ce qui est aussi important, d'après moi. Manifestement, taxer les produits qui sont nocifs est bon pour la santé publique.

Nous avons libellé l'amendement ainsi afin d'éviter deux problèmes techniques, avec ce type d'approche de santé publique. Le premier, c'est que le Sénat ne peut pas vraiment modifier un projet de loi de finances sans la prérogative royale, et le deuxième, c'est que les ministres des Finances s'opposent fermement en général à l'affectation de fonds à des activités spécifiques.

I don't know if you were around, senator, about 15 years ago

Senator Marshall: I was around.

Mr. Jeffery: — when there was an effort on the part of the Senate to create a fund into which — it wasn't called a tax — some kind of revenue from tobacco companies would go. That revenue would be used to generate smoking cessation programs. It fell short, unfortunately, so this is an effort to raise the issue of the connection between the revenue coming in and the harm.

Senator Marshall: And programs available.

Mr. Jeffery: Yes.

Senator Pratte: Mr. Jeffery, I'm trying to better understand your suggested amendment. You're trying to create or make apparent the discrepancy between the revenue generated by those taxes and the spending on programs, which you believe would prevent or reduce the harm done by cannabis and alcohol by funding nutritious school meal programs, alcohol and drug rehabilitation programs, and smoking cessation programs.

Some might say that taxes generated by cannabis, alcohol and tobacco would also go to other programs. For instance, taxes generated by tobacco might go to health care for cancer patients. That would not be included in the spending included in your amendment, and that would go into the hundreds of millions. I'm wondering if the amendment is now incomplete because many more spending programs could be included in there.

Mr. Jeffery: That's certainly true, senator, although reporting the information, even if it were stated more broadly, would at least force the conversation and promote the idea of policy coherence. It is interesting. I didn't include the figure in my submission, but one estimate was that the total burden of alcohol-related harms is something in the neighbourhood of \$16 billion, which is far more than the amount of revenue generated from taxing alcohol and from the profits from sales of alcohol. I think it's important that Canadians and policy-makers have this policy coherence, which I think would be promoted by this transparency.

Senator Pratte: Personally I would have difficulty with the amendment. That has nothing to do with the health issue, but certainly from a federal-provincial relations aspect, I would have difficulty having, in a federal statute, provincial governments report to the federal Parliament the use of their taxes on specific programs. I think it would have to be negotiated with them first, namely, whether they would agree to report to the federal minister so that the minister can report to Parliament. I would be

Je ne sais pas si vous étiez là, sénatrice, il y a environ 15 ans...

La sénatrice Marshall : J'étais là.

M. Jeffery : ... quand le Sénat a cherché à créer un fonds dans lequel mettre les revenus provenant des sociétés de tabac — on n'appelait pas cela une taxe. Ces revenus allaient servir à créer des programmes d'abandon du tabagisme. Cela a malheureusement été un échec, il s'agit ici d'un effort pour soulever la question du lien entre les revenus générés et les dommages causés.

La sénatrice Marshall : Et les programmes offerts.

M. Jeffery : Oui.

Le sénateur Pratte : Monsieur Jeffery, j'essaie de mieux comprendre l'amendement que vous suggérez. Vous essayez de faire ressortir la différence entre les revenus générés par ces taxes et les dépenses pour des programmes qui, d'après vous, préviendraient ou réduiraient les dommages causés par le cannabis et l'alcool, grâce au financement de programmes de saine alimentation scolaire, de programmes de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes et des programmes d'abandon du tabagisme.

Certains diraient que les taxes générées par le cannabis, l'alcool et le tabac pourraient aller à d'autres programmes. Par exemple, les taxes générées par le tabac pourraient aller aux soins de santé prodigués aux personnes atteintes du cancer. Cela ne serait pas inclus dans les dépenses prévues dans votre amendement, et le montant pourrait atteindre des centaines de millions de dollars. Je me demande si l'amendement n'est pas incomplet, étant donné que de nombreux autres programmes de dépense pourraient être inclus dans cela.

M. Jeffery : C'est bien vrai, sénateur, mais la production de rapports, même en termes plus généraux, aurait au moins pour effet de forcer la conversation et de promouvoir le principe de la cohérence des politiques. C'est intéressant. Je n'ai pas indiqué le montant dans mon mémoire, mais selon une estimation, le fardeau total des dommages causés par l'alcool se situe autour des 16 milliards de dollars, ce qui dépasse nettement les revenus provenant de la taxe sur l'alcool et des profits de la vente d'alcool. Je trouve cette cohérence des politiques importante pour les Canadiens et les décideurs, et la transparence favoriserait cela.

Le sénateur Pratte : J'aurais personnellement de la difficulté avec l'amendement. Cela n'a rien à voir avec la question de la santé, mais du point de vue des relations fédérales-provinciales, j'aurais certainement de la difficulté à voir, dans une loi fédérale, qu'on impose aux gouvernements provinciaux de faire rapport au Parlement fédéral de l'utilisation de leurs taxes pour des programmes particuliers. Je crois qu'il faudrait d'abord négocier cela avec les provinces, notamment à savoir si elles accepteraient

very surprised if they agreed to do that. In those negotiations, most provincial governments would say, “We’ll report to our constituents what we do with our money and not to the federal government.”

Mr. Jeffery: To illustrate my response, in the case of alcohol taxation, there is fairly detailed information reported to Statistics Canada about the amount of revenue collected by both levels of government, and they pump out that information.

By contrast, with regard to food, we were able to approximate an estimate using a variety of sources of information about the amount of various types of food sales and then apply rules in the Excise Tax Act to those figures to estimate how much revenue was collected, because the Department of Finance and the Canada Revenue Agency don’t request it to be broken down by the type of food that the tax is levied on. So it’s a bit difficult to follow what is happening and in some cases requires a lot more analysis and reliance on a variety of databases than makes sense to me in a policy coherence environment.

Senator Pratte: I’m talking more about the spending data.

Mr. Jeffery: Yes. Obviously I don’t want to disturb federal-provincial relations, but it’s very difficult to find out how much money the federal government is spending on school meal programs. As part of this coalition, we have regular meetings and we stumble across details every few months. We do a lot of searching on the Canada Revenue Agency website. The information is always incomplete. We have had discussions with a number of government officials. It is difficult to get this information, and I think it wouldn’t be if there was an obligation on the Minister of Finance to report it.

Senator Pratte: Is there easily available data on what the provinces spend on those kinds of programs?

Mr. Jeffery: On the school food program, one of the ways that we get information is in many provinces — but not all of them — the provincial government provides funding to charities to deliver the programs, and the charities are required to report the source of funding on the Canada Revenue Agency website. So that’s extremely easy. However, if they provide it in another way or delivered the services themselves, it requires going through a whole bunch of spending documents, or whatever, and compiling our own reports. That is so difficult that it is a hot potato in the coalition; nobody wants to do it because it is so labour intensive.

de faire rapport au ministre fédéral de sorte que celui-ci puisse faire rapport au Parlement. Je serais très surpris que les provinces acceptent cela. Lors de telles négociations, la plupart des provinces diraient : « Nous allons faire rapport à nos contribuables de ce que nous faisons avec notre argent, et non au gouvernement fédéral. »

M. Jeffery : Pour illustrer ma réponse, en ce qui concerne la taxe sur l’alcool, des données assez détaillées sont transmises à Statistique Canada au sujet des revenus perçus par les deux ordres de gouvernement, et Statistique Canada diffuse cette information.

Par contre, en ce qui concerne la nourriture, nous avons été en mesure de faire une estimation approximative au moyen de sources diverses d’information concernant les divers types de ventes d’aliments, puis d’appliquer les règles de la Loi sur la taxe d’accise à ces montants afin d’en venir à une estimation des revenus perçus, parce que le ministère des Finances et l’Agence du revenu du Canada ne demandent pas une ventilation en fonction des types d’aliments sur lesquels la taxe est perçue. Il est donc un peu difficile de suivre ce qui se passe, et il faut dans certains cas mener beaucoup plus d’analyse et miser davantage sur une diversité de bases de données que ce qui serait sensé d’après moi dans un environnement se caractérisant par la cohérence des politiques.

Le sénateur Pratte : Je parle plutôt des données sur les dépenses.

M. Jeffery : Oui. Je ne veux manifestement pas troubler les relations fédérales-provinciales, mais il est très difficile de déterminer combien d’argent le gouvernement fédéral consacre à des programmes de saine alimentation scolaire. Notre coalition tient des réunions régulières, et nous tombons sur des détails quelques fois par année. Nous faisons beaucoup de recherche sur le site web de l’Agence du revenu du Canada. L’information est toujours incomplète. Nous avons discuté avec divers fonctionnaires gouvernementaux. Il est difficile d’obtenir cette information, et je pense que ce ne serait pas le cas si le ministre des Finances avait l’obligation d’en faire rapport.

Le sénateur Pratte : Est-ce qu’il y a des données facilement accessibles sur les dépenses des provinces relatives à ce genre de programmes?

M. Jeffery : En ce qui concerne les programmes alimentaires scolaires, l’une des façons dont nous pouvons obtenir de l’information, c’est que plusieurs provinces — pas toutes — versent des fonds à des organismes de bienfaisances pour qu’ils s’occupent d’appliquer les programmes. Ces organismes de bienfaisance doivent faire rapport de la source du financement sur le site web de l’Agence du revenu du Canada. C’est donc extrêmement facile. Cependant, si le programme est appliqué différemment ou si la province fournit elle-même les services, il faut alors parcourir un paquet de documents faisant état des dépenses pour ensuite créer nos propres rapports. C’est si

[Translation]

Senator Maltais: My first question is for Ms. Pullen. Is the Canadian Nurses Association a national association, or does it have agreements with the nurses' associations in every province?

Ms. Pullen: Thank you for your question. If you don't mind, I am going to answer in English.

[English]

The Canadian Nurses Association is very proud that we are one of the rare groups that can actually claim membership by individuals in all provinces and territories across Canada.

The association's actual members are either the provincial nursing association, which brings all of their provincial registered nurses to our association, or in some provinces, such as Ontario and Quebec, individual nurses can join CNA directly because there is no jurisdictional or provincial association to bring the members collectively to CNA. So our 139,000 members either come in groups through a provincial member or as individuals in two provinces.

[Translation]

Senator Maltais: You accept people who are members of their provincial associations.

[English]

Ms. Pullen: Yes. Historically, and still in many cases, the provincial nursing regulator had the dual role of acting as the regulator and the professional association whose mandate it is to advance the profession. In some provinces the decision has been taken to split the role of the regulator from the role of the professional association because they perceive a conflict in both protecting the public and advocating for the profession. The resulting effect is the situation we have now where in some provinces there is both a regulator to which all licensed nurses belong and an association which has voluntary membership, and that association brings their members to CNA. Other provinces where there is only a regulator, all members belong to the regulator and all of those members come to CNA.

difficile que c'est une véritable patate chaude au sein de la coalition; personne ne veut le faire parce que cela demande tellement de travail.

[Français]

Le sénateur Maltais : Ma première question s'adresse à Mme Pullen. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada est-elle supranationale ou a-t-elle des ententes avec les associations d'infirmiers et d'infirmières de chacune des provinces?

Mme Pullen : Merci de votre question. Si vous me le permettez, je vais vous répondre en anglais.

[Traduction]

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada est très fière d'être l'un des rares groupes capables de dire qu'elle compte des membres individuels dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

Les membres de l'association peuvent être des associations provinciales représentant les infirmières et infirmiers, ce qui fait que toutes les infirmières et tous les infirmiers autorisés de ces provinces font partie de notre association. Dans certaines provinces, comme en Ontario et au Québec, les infirmières et infirmiers individuels peuvent adhérer directement à l'AIIC, car aucune association provinciale ne les amène collectivement à l'AIIC. Donc, nos 139 000 membres sont des membres d'une association provinciale ou territoriale, ou des individus des deux provinces que j'ai nommées.

[Français]

Le sénateur Maltais : Vous acceptez comme membres les personnes qui sont qualifiées par leur association provinciale.

[Traduction]

Mme Pullen : Oui. Historiquement — et il en est encore ainsi dans plusieurs cas —, l'organisme provincial de réglementation de la profession infirmière avait un rôle double, soit d'agir à titre d'organisme de réglementation et d'association professionnelle ayant comme mandat de faire progresser la profession. Dans certaines provinces, on a pris la décision de séparer le rôle de réglementation du rôle d'association professionnelle, car on percevait un conflit entre la protection du public et la défense de la profession. C'est ce qui explique que nous ayons maintenant dans certaines provinces un organisme de réglementation dont relèvent tous les infirmiers et infirmières autorisés et une association à laquelle l'adhésion est facultative et qui amène ses membres à l'AIIC. Dans les autres provinces où il y a un organisme de réglementation seulement, tous les infirmiers et infirmières en relèvent, et ces personnes viennent toutes à l'AIIC.

The net effect is that in some provinces 100 per cent of regulated registered nurses and nurse practitioners are members of CNA, and in other provinces, either just the subset who voluntarily join their provincial association or who individually join CNA are our members. It's quite a mixed model at the moment and it's in transition routinely at present.

[Translation]

Senator Maltais: My second question is for Mr. Jeffery. You have drawn up a list of taxed products that could be described as harmful, such as alcohol, tobacco, marijuana and so on. If you take the overall amount the federal government will collect in tax on these harmful products, does it offset the additional costs for health care? All in all, will the government collect more in tax than the expenses related to these diseases?

[English]

Mr. Jeffery: I don't know the answer to that in all cases. As I said, the estimates for the future tax from cannabis vary quite widely, and I'm not aware of good estimates of the costs of cannabis consumption.

The best example is the case of alcohol. I'm not at specialist in alcohol, but I remember reading from a credible source that the burden of alcohol was about \$16 billion a year. I think that the revenue collected by the federal and provincial governments might be close to that.

In the case of food, which is the area I'm most familiar with — I have been working in it for 20 years — there are poor estimates of the economic burden of diet-related disease. There have been a few estimates on the cost of obesity — some from the Public Health Agency of Canada are around \$7 billion a year — but the federal government has also estimated that diet-related disease may have a huge impact on productivity, in one case indicating that people with nutritious diets were 11 per cent more productive than those who were consuming non-nutritious diets. That is a massive drain on societal resources. If that were true, then the amount of money collected from food taxes would be much smaller than the burden.

[Translation]

Senator Maltais: I'll stop you here, because I think your information is incorrect. Diabetes is very well controlled today. I know what I am talking about. I am diabetic and that has never prevented me from working. Your figures are not accurate when you say that 11 per cent of diabetics are ineffective at work.

L'effet net, c'est que dans certaines provinces, 100 p. 100 des infirmières et infirmiers autorisés et des infirmières et infirmiers praticiens sont membres de l'AIIIC, et que dans d'autres provinces, nos membres sont le sous-ensemble des personnes qui adhèrent volontairement à leur association provinciale ou des personnes qui adhèrent directement à l'AIIIC. C'est un modèle plutôt mixte, en ce moment, et il est en transition constante.

[Français]

Le sénateur Maltais : Ma deuxième question s'adresse à M. Jeffery. Vous avez fait la nomenclature de taxation pour les produits qu'on pourrait qualifier de nocifs, à savoir l'alcool, le tabac, la marijuana, et cetera. Si on prend le montant des taxes que le gouvernement fédéral récupérera dans l'ensemble pour ces produits nocifs, est-il égal aux coûts additionnels liés aux soins de santé? Somme toute, est-ce qu'on récolte plus de taxes que ce qu'entraînent les dépenses liées à ces maladies?

[Traduction]

M. Jeffery : Je ne connais pas la réponse à cela dans tous les cas. Comme je l'ai dit, les estimations de la taxe qui sera perçue sur le cannabis varient énormément, et je ne suis pas au fait de l'existence de bonnes estimations des coûts liés à la consommation de cannabis.

Le meilleur exemple est celui de l'alcool. Je ne suis pas un spécialiste en matière d'alcool, mais je me souviens d'avoir lu d'une source crédible que le fardeau de l'alcool est d'environ 16 milliards de dollars par année. Je pense que les revenus des gouvernements fédéral et provinciaux sont proches de ce montant.

Pour la nourriture — l'aspect que je connais le mieux puisque j'y travaille depuis 20 ans —, il existe des estimations très imprécises du fardeau économique que représente la maladie liée au régime alimentaire. Il y a eu quelques estimations sur le coût de l'obésité — dont une estimation de l'Agence de la santé publique du Canada qui a situé ce coût à environ 7 milliards de dollars par année —, mais le gouvernement fédéral a aussi estimé que la maladie liée au régime alimentaire peut avoir d'énormes incidences sur la productivité, ayant indiqué dans un cas que les personnes ayant une alimentation saine étaient 11 p. 100 plus productives que les personnes ayant une alimentation non nutritive. Cela représente une ponction considérable sur les ressources sociétales. Si c'est vraiment le cas, les revenus des taxes sur la nourriture sont nettement inférieurs au fardeau.

[Français]

Le sénateur Maltais : Je vous arrête, parce que je pense que votre information n'est pas correcte. Le diabète aujourd'hui est très bien contrôlé. Je sais de quoi je parle. Je suis diabétique et cela ne m'a jamais empêché de travailler. Vos chiffres ne sont

I'd like to make another point. In Canada, it isn't alcohol that kills, it is taxes, because people consume taxes. If all of these products we tax are harmful to our health, why not simply prohibit them? I'm asking you this question, and I have put it to many people in government. Nobody wants to stop collecting the taxes, but everyone wants to fight the harmful effects of the products. There is something illogical there.

[English]

The Chair: Mr. Jeffery, if you want to verify certain statistics, please don't hesitate to come back to the committee through the clerk.

Mr. Jeffery: Certainly.

Just to be clear, senator, the 11 per cent figure was not an indication that every single person who has a poor diet is 11 per cent less effective. It was an estimate that, on average, people with poor diets are 11 per cent less productive than people with healthy diets. That was from a regulatory impact assessment concerning nutrition labelling that was published in the *Canada Gazette* in 2015, and I can provide the committee with that.

Second, as one example — and I am more of an expert in food, but the evidence might be clear with alcohol because it is a simpler product — the World Health Organization has identified that as the fifth-highest cause of death in the world. It's a very important cause of premature death, mostly related to cancer in Canada. I think a lot of countries around the world, including Canada, have learned from the problems associated with prohibiting products outright. Often it's not an effective way of reducing consumption, it leads to a large black market and all kinds of other problems. So we don't advocate prohibition of alcohol, or cannabis for that matter, or incarcerating people for the use of those products.

I'm happy to provide the other information to the committee.

Senator Andreychuk: To the Canadian Nurses Association, I have been impressed with your work and your dedication to patients, which is first. Do you still have members at large in your nursing association who are not nurses so that you do reach out to the public?

pas exacts lorsque vous dites que 11 p. 100 des diabétiques sont inefficaces au travail.

J'aimerais soulever un autre point. Au Canada, ce n'est pas l'alcool qui tue, ce sont les taxes, parce qu'on consomme des taxes. Si tous ces produits qu'on taxe sont nocifs pour la santé, pourquoi ne pas tout simplement les interdire? Je pose la question, je l'ai posée à de nombreuses personnes au sein du gouvernement. Personne ne renonce à percevoir les taxes, mais tout le monde veut combattre les effets nocifs des produits. Il y a un déséquilibre logique là-dedans.

[Traduction]

Le président : Monsieur Jeffery, si vous souhaitez vérifier certaines statistiques, n'hésitez pas à les transmettre ultérieurement au comité par l'intermédiaire de la greffière.

M. Jeffery : Certainement.

Je tiens à préciser, sénateur, que la proportion de 11 p. 100 ne signifie pas que chaque personne qui se nourrit mal est de 11 p. 100 moins efficace. C'est une estimation selon laquelle, en moyenne, les personnes qui se nourrissent mal sont moins productives dans une proportion de 11 p. 100 que les personnes qui se nourrissent sainement. Cette donnée vient d'une étude d'impact de la réglementation réalisée au sujet de l'étiquetage nutritionnel qui a été publiée dans la *Gazette du Canada* en 2015, et je peux la fournir au comité.

Deuxièmement, en guise d'exemple — et je suis plutôt un expert en matière d'aliments, mais la preuve est claire avec l'alcool parce qu'il s'agit d'un produit plus simple —, l'Organisation mondiale de la Santé a conclu que l'alcool arrive au cinquième rang des causes de décès à l'échelle mondiale. C'est une cause très importante de mort prématurée, surtout par le cancer, au Canada. Je pense que bien des pays autour du monde, y compris le Canada, ont tiré des leçons des problèmes liés à l'interdiction complète de produits. C'est rarement une façon efficace de réduire la consommation, et il en découle d'importants marchés noirs ainsi que d'autres problèmes de tous genres. Nous ne préconisons donc pas l'interdiction de l'alcool, et du cannabis non plus, et l'incarcération des gens pour avoir consommé ces produits.

Je serai ravi de transmettre les autres renseignements au comité.

La sénatrice Andreychuk : Je m'adresse à l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Je suis impressionnée par votre travail et votre dévouement envers les patients, ce qui vient en premier. Votre association compte-t-elle toujours des membres extraordinaires qui ne sont pas des infirmières ou infirmiers, de sorte que vous puissiez être en contact avec le public?

Ms. Pullen: We do. Thank you for your question. We currently have three public representatives on the CNA board. One of those three seats is specifically allocated to a person of indigenous descent to try to bring the indigenous voice to our board table.

Senator Andreychuk: I should disclose my conflict; I was one of the members at large some 20 or 30 years ago.

Ms. Pullen: We're still going.

Senator Andreychuk: Therefore, I know and agree with the nurse practitioners and the quality of care and the advanced education. I'm reasonably confident that you're going to deliver that excellence of care for the patient. My concern is, how are you going to be able to tie that to CRA? Because that's a certification, which is almost an auditing or accounting issue. Doctors have grappled with that in the past: "I'm certifying, for a federal agency, certain competencies." So you need to do your medical assessment, I understand, but then you apply the rules of the game and you have the directives from the CRA.

The gap I'm concerned about is whether the nurse practitioners are going to get enough information to be able to handle that bureaucratic issue, which then leads to things like the diabetics who are on the list and off the list. You will find nurse practitioners trapped by having to justify what they have done. That's my concern. Is there money, is there education on that side of it, and competence to accept that?

Personally, I'm not an accountant, an auditor or a bureaucrat. I'm a nurse. I can assess the capabilities, the needs. How do I apply it to a directive of whether you get funds for not?

Ms. Pullen: That's a very important issue, and I thank you for that question. It's a similar challenge that any profession or group would experience with any similar change where knowledge mobilization and information is critical to a successful change process.

Certainly, the national association and the provincial regulatory bodies stay abreast of these changes and work collaboratively to advance these changes where appropriate. And in follow-up, it falls to us to be among the leaders if providing information and education to the nurses who are affected by these changes.

Mme Pullen : Oui. Je vous remercie de votre question. Nous avons en ce moment trois représentants du public au sein de notre conseil d'administration. L'un de ces sièges est attribué spécifiquement à une personne d'origine autochtone, dans un effort pour que les Autochtones puissent se faire entendre à la table du conseil.

La sénatrice Andreychuk : Je devrais divulguer mon conflit d'intérêts. J'ai été membre extraordinaire, il y a quelque 20 ou 30 ans.

Mme Pullen : Nous continuons.

La sénatrice Andreychuk : Donc, je suis au courant et je suis d'accord, concernant les infirmières et infirmiers praticiens, la qualité des soins et la formation supérieure. Je suis à peu près sûre que vous allez assurer l'excellence des soins aux patients. Ce qui me préoccupe, c'est la façon dont vous allez pouvoir lier cela à l'ARC, car c'est une attestation, ce qui est presque un enjeu d'audit ou de comptabilité. Les médecins ont été aux prises avec cela par le passé. « Je fais une attestation, pour une agence fédérale, concernant certaines compétences. » Vous devez donc faire votre évaluation médicale, d'après ce que je comprends, mais vous devez ensuite appliquer les règles du jeu et vous avez les directives de l'ARC.

La lacune qui me préoccupe, c'est si les infirmières et infirmiers praticiens vont avoir assez d'information pour pouvoir répondre à cette question d'ordre bureaucratique, ce qui cause des problèmes comme les diabétiques qui sont sur la liste, puis retirés de la liste. Il y aura des infirmières praticiennes qui vont se trouver prises à justifier ce qu'elles ont fait. C'est ce qui me préoccupe. Est-ce qu'il y a plus d'argent? Est-ce qu'il y a de l'éducation prévue de ce côté, et est-ce que la compétence est là pour cela?

Je ne suis pas comptable ni auditeur ni bureaucrate. Je suis une infirmière. Je peux évaluer les capacités et les besoins. Comment appliquer cela à une directive visant à déterminer si des fonds seront versés ou pas?

Mme Pullen : C'est un enjeu très important, et je vous remercie de votre question. C'est le même défi pour toute profession ou tout groupe vivant un changement semblable pour lequel la mobilisation des connaissances et les renseignements sont essentiels à la réussite du processus.

Il ne fait aucun doute que l'association nationale et les organismes de réglementation provinciaux se tiennent au fait de ces changements et travaillent en collaboration à la réalisation de ces changements s'il y a lieu. Et dans le sillage de cela, c'est à nous qu'il incombe de faire partie des leaders qui fournissent de l'information et de la formation aux infirmières et infirmiers touchés par ces changements.

As an example, when the bill passed in March, very closely on the heels of that change, CNA produced a webinar about the change, with instructional information that we derive from CRA or from other departments that are implicated in the change. It was freely accessible and promoted to all nurse practitioners to get the clearest information out. It was recorded and then archived for future reference.

The regulatory bodies would do the same thing. If you went to the provincial websites, you would see similar structures in place. And where appropriate — for instance, changes around the medical assistance in dying legislation — other essential groups would also be part of that change process, such as the Canadian Nurses Protective Society. They would, similar to CNA and the regulators, have extensive information, education opportunities and individual supports to inform and support nurses in the transition.

I think it's very important that we have been invited to the CRA advisory table to delve more deeply into these issues, because you are absolutely right that the successful execution and uptake is dependent on people having the right skills, knowledge and practices for it to unfold properly, so that practitioners are not vulnerable and Canadians get the benefits they deserve. It is something we will monitor closely and try to provide supports around.

Senator Andreychuk: I'll go to your amendment because it's the focus. We're struggling here on what is going to actually happen on cannabis and who will deliver it. It seems that the government is putting estimates around what they need, but we hear from provinces that they are going to be delivering it, that they need the revenue. So we're not sure who will get the sales tax. Will it be 50-50 as the federal government seems to want? We have the pushback from the provinces?

I look at your amendment, Mr. Jeffery, and I understand wanting the coherent policies. I'm all for that, but I'm not sure it belongs here, to try and sneak in — “sneak” maybe the wrong word, but it seems that way. All of a sudden we are talking about alcohol, tobacco, food, and it would be good to get statistics on what they're going to do on cannabis, per se, because we are starting a new venture. It would be good to get statistics in order to track where the revenues are, et cetera. That would be a first step towards being cohesive and then do the comparative analysis between alcohol, food, et cetera.

Par exemple, quand le projet de loi a été adopté en mars, très rapidement dans le sillage de ce changement, l'AIIC a produit un webinaire sur le changement, accompagné d'instructions que nous avons obtenues de l'ARC ou d'autres ministères intervenant dans le changement. Cela a été publicisé et offert gratuitement à toutes les infirmières et tous les infirmiers praticiens, de sorte que l'information fournie soit la plus claire possible. L'information a été sauvegardée et archivée pour consultation ultérieure.

Les organismes de réglementation font la même chose. Si vous allez sur les sites web provinciaux, vous verrez des structures semblables. Et s'il y a lieu — par exemple, pour les changements législatifs visant l'aide médicale à mourir —, d'autres groupes essentiels participeraient aussi à ce processus de changement, comme la Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada. Tout comme l'AIIC et les organismes de réglementation, elle offrirait de l'information détaillée, des occasions d'apprentissage et des mesures de soutien individuel afin d'informer et de soutenir les infirmières et infirmiers au cours de la transition.

Je trouve très important que nous ayons été invités à participer à la table de consultation de l'ARC afin d'approfondir davantage certains enjeux, parce que vous avez tout à fait raison : pour garantir le succès tant du point de vue de l'exécution que de l'adoption, il faut que les gens aient les bonnes compétences, connaissances et pratiques pour que cela se déroule convenablement, de sorte que les praticiens ne soient pas vulnérables et que les Canadiens obtiennent les avantages qu'ils méritent. C'est une chose que nous allons surveiller de près et pour laquelle nous allons offrir du soutien.

La sénatrice Andreychuk : Je vais me pencher sur votre amendement, car c'est central. Nous nous demandons bien ce qui va se produire en réalité, concernant le cannabis, et qui va s'occuper de cela. Il semble que le gouvernement fasse des estimations de ce qu'il lui faut, mais les provinces nous disent qu'elles vont s'en occuper et qu'elles ont besoin des revenus. Nous ne savons donc pas trop qui va obtenir les revenus des taxes. Est-ce que les revenus seront partagés en parts égales, comme le gouvernement fédéral semble le souhaiter? Il y a de la résistance des provinces?

Je regarde votre amendement, monsieur Jeffery, et je comprends le désir d'avoir de la cohérence dans les politiques. Je suis pour, mais je ne sais pas si c'est ici que cela doit reposer, que nous devons essayer de nous immiscer — « immiscer » n'est peut-être pas le bon mot, mais c'est l'impression que cela donne. Tout à coup, nous parlons d'alcool, de tabac, de nourriture, et il serait bon d'obtenir des statistiques sur ce qu'ils vont faire à propos du cannabis, parce que nous nous lançons dans quelque chose de nouveau. Il serait bon d'avoir des statistiques pour savoir où sont les revenus, et cetera. Ce serait un premier pas vers la cohérence, puis nous ferions l'analyse comparative entre l'alcool, la nourriture, et cetera.

That would be one of my contemplations. I like the idea of gathering that information. It's necessary and the government should be doing it, but to go that one step further to do the comparisons may be a bit too much. So I'd like your answer.

The other thing is that you are quoting figures on cannabis, but it has been when it has been illegal and there isn't enough research. We are going to be moving it into a legalized process. We have absolutely no idea what kind of harm reduction strategies we are going to need because we don't know where they are going to be. There are great problems with medical conditions for young people using marijuana, unlike other drugs, we are being told. And we need more research and more knowledge in that regard. I don't see that in your listing.

What monies and capacities are needed for research? We should know whether they are actually doing it. They are saying they're going to follow and track that.

Those are my two comments on your amendment.

Mr. Jeffery: I'll address the second point first.

We're a big proponent of doing research, and I know Health Canada, the Public Health Agency and the Canadian Institutes for Health Research all fund research, and it's important to do that. I'm a big advocate for policy-relevant research and aligning the research priorities with the risks, as we're trying to do with this information disclosure here.

But I always get a little worried about baby steps, or "let's start with this thing." Of the four things, cannabis is the smallest health risk, at least by current estimates, and the smallest amount of money involved — although it may rise — before we tackle the big problems that we've been ignoring for decades. The simple fact of the matter is that Bill C-63 does fine tune rules about taxing alcohol and tobacco, so I don't think it's too far gone. Some of these statistics are already collected; they're just not reported together, so we can't have this conversation about policy coherence.

Senator Andreychuk: You have done the food statistics and those on alcohol. We've had those legalized schemes, and we've had food guides, et cetera, for food, so we have been tracking some of that. It's not coherent. I get your point.

On cannabis, we haven't been tracking it that way because it was illegal. We have bits and pieces. Now we are going to put in a whole scheme throughout Canada and access it in different

C'est l'une de mes réflexions. J'aime l'idée de recueillir ces renseignements, car c'est nécessaire et le gouvernement devrait le faire, mais passer à l'étape suivante pour établir des comparaisons pourrait être un peu trop. J'aimerais donc avoir votre avis sur la question.

L'autre chose, c'est que vous citez des données sur le cannabis, mais elles ont été recueillies lorsque le cannabis était illégal, et il n'y a donc pas suffisamment de recherches sur le sujet. Nous en ferons un processus légalisé. Nous n'avons absolument aucune idée du type de stratégie de réduction des méfaits dont nous aurons besoin, car nous ne connaissons pas la nature de ces méfaits. On nous a dit que contrairement à d'autres substances, la marijuana peut entraîner de gros problèmes de santé chez les jeunes qui la consomment. Et nous devons mener davantage de recherche et acquérir plus de connaissances à cet égard. Je ne vois pas cela dans votre liste.

Quels fonds et quelles capacités sont nécessaires pour mener ces recherches? Nous devrions savoir s'ils le font réellement. Ils disent qu'ils suivront cela.

Ce sont les deux commentaires que je tenais à formuler au sujet de votre amendement.

M. Jeffery : J'aimerais d'abord aborder le deuxième point.

Nous encourageons énormément la recherche, et je sais que Santé Canada, l'Agence de la santé publique et les Instituts de recherche en santé du Canada financent tous des recherches, et que c'est important. Je crois réellement qu'il faut mener des recherches stratégiques et axer les priorités en matière de recherches sur les risques, comme nous tentons de le faire avec cette divulgation de renseignements.

Toutefois, je suis toujours un peu inquiet lorsqu'on progresse à petits pas ou qu'on tient à s'attaquer à une seule chose. Parmi les quatre choses, le cannabis présente le risque le moins élevé pour la santé, du moins selon les estimations actuelles, et les coûts les moins élevés — même si cela pourrait augmenter — avant que nous nous attaquions aux gros problèmes que nous avons mis de côté pendant des décennies. Au bout du compte, le projet de loi C-63 précise les règles sur les taxes s'appliquant à l'alcool et au tabac, et je ne crois donc pas qu'il est trop tard. Certaines de ces statistiques sont déjà recueillies; elles ne sont tout simplement pas regroupées, et nous ne pouvons donc pas avoir cette conversation sur la cohérence des politiques.

La sénatrice Andreychuk : Vous avez les statistiques sur les aliments et celles sur l'alcool. Nous avons des cadres légaux et des guides alimentaires, et cetera, pour les aliments, et nous avons donc suivi cela en partie. Ce n'est pas cohérent. Je comprends ce que vous dites.

Nous n'avons pas suivi le cannabis de cette façon, car cette substance était illégale. Nous avons donc des renseignements fragmentés. Maintenant, nous mettons en œuvre un cadre

way. I have no confidence in any of the statistics we've had to this point being relevant for a new regime.

Mr. Jeffery: This may sound like a peculiar analogy, but when Health Canada considered changing rules regarding fortification in Canada, they assumed if they allowed companies to fortify their products, they could predict the nutritional impact by assuming that consumption would remain the same and that the fortification wouldn't be used for the purpose of marketing and increasing the consumption of certain types of products. I don't know if Health Canada doesn't have the capacity or the economists, but predicting consumption when incentives change is certainly an issue.

Although my impression is that it's not a doomsday scenario. I don't think every kid in Canada will start smoking dope when it becomes legal. In fact, for a lot of them, it may lose its appeal.

Senator Marshall: I'm looking at your proposed amendment again, Mr. Jeffery, and you've linked up cannabis with drug rehabilitation programs; that seems to be the correlation. My question to both of you: Do you think the sale of cannabis is going to lead to an increase in health care costs?

Mr. Jeffery: The important thing is that it leads to health care problems now, and I don't know if it will be a rise or fall because I don't know the baseline. It's speculative.

Again, my personal view, which is not a view of the organization, per se, but I don't think people should go to jail for consuming cannabis, but I don't think they should consume it either. I don't want my kids to do it, but I don't want them to go to jail for it. The amendment is about ensuring we think about these things and how much it costs to fix the social ills that are caused by these products being marketed.

Senator Marshall: Some of the provinces, and even some of my colleagues in the Senate, feel that the legislation should be delayed, that it's very ambitious to think everything will be in place by the summer. Do you have any views on that? Do you think the legislation should be delayed?

The Chair: That could be answered in a "yes" or "no."

pancanadien et nous aurons un accès différent. Je ne crois pas du tout que les statistiques que nous avons recueillies jusqu'ici seront utiles dans un nouveau régime.

M. Jeffery : Cela vous semblera peut-être une comparaison surprenante, mais lorsque les intervenants de Santé Canada ont envisagé de modifier les règlements liés à l'enrichissement des aliments au Canada, ils ont présumé que s'ils permettaient aux entreprises d'enrichir leurs produits, ils pourraient prévoir les effets sur l'alimentation en présumant que la consommation demeurerait la même, et que l'enrichissement des aliments ne serait pas utilisé à des fins de commercialisation ou pour accroître la consommation de certains types de produits. Je ne sais pas si Santé Canada ou les économistes n'ont pas la capacité nécessaire, mais il est certainement difficile de prévoir la consommation lorsque les incitatifs sont modifiés.

Toutefois, je n'ai pas l'impression qu'il s'agit d'un scénario apocalyptique. Je ne crois pas que chaque jeune Canadien commencera à fumer de la drogue lorsqu'elle sera légalisée. En fait, elle pourrait plutôt perdre son attrait aux yeux d'un grand nombre d'entre eux.

La sénatrice Marshall : J'examine à nouveau votre amendement proposé, monsieur Jeffery, et je constate que vous avez établi un lien entre le cannabis et les programmes de traitement de la toxicomanie; cela semble être la corrélation établie. Ma question s'adresse aux deux témoins. À votre avis, la vente du cannabis fera-t-elle augmenter les coûts en matière de soins de santé?

M. Jeffery : Ce qui est important, c'est que cela cause des problèmes liés aux soins de santé en ce moment. Je ne sais pas si les coûts augmenteront ou diminueront, car je ne connais pas les fondements. C'est hypothétique.

Encore une fois, selon moi — et ce n'est pas nécessairement l'avis de l'organisme —, je ne crois pas que des gens devraient être emprisonnés pour avoir consommé du cannabis — mais je ne crois pas qu'ils devraient en consommer. Je ne veux pas que mes enfants consomment du cannabis, mais je ne veux pas qu'ils soient emprisonnés s'ils le font. L'amendement vise à veiller à ce que nous tenions compte de ces choses et à déterminer les coûts engendrés par les problèmes sociaux causés par la commercialisation de ces produits.

La sénatrice Marshall : Certaines provinces, et même certains de mes collègues au Sénat, sont d'avis qu'on devrait retarder le projet de loi, car il est très optimiste de penser que tout sera prêt d'ici l'été. Qu'en pensez-vous? Selon vous, devrait-on retarder l'adoption du projet de loi?

Le président : Il est possible de répondre à cette question par « oui » ou « non ».

Mr. Jeffery: I'm not a cannabis expert. There are not that many of them, presumably. I read the act, former Minister McLellan's task force report, the regulations and the discussion paper last night, quickly. It seemed to me there aren't actually regulations being proposed, and it does seem like it's a quick agenda to get everything in place.

Ms. Pullen: We haven't taken a firm position on this. Our assumption is that the legislation will pass as it is right now, according to that schedule, but we certainly recognize there are very large gaps in public education around both medical and illegal cannabis. So we are highlighting that gap.

Senator Eaton: Ms. Pullen, you want \$1.5 million in education for nurses and nurses practitioners on cannabis. What will you do if you don't get the money?

Ms. Pullen: CNA will do what it's always done, which is find partners to work together to deliver education through vehicles that we can tap into with the resources we have. Our honest observation about that, though, is that with better resourcing, such as resourcing often provided by Health Canada to, say, physician groups, we could do more comprehensive and far-reaching education using multi-modalities, and better-serve adult learning needs and reach more individuals, whether nurse practitioners or registered nurses.

Senator Eaton: Do nurse practitioners go into schools? Do you see yourselves going into schools once you've had any education on cannabis and helping teachers?

Ms. Pullen: The school nurse role varies province to province. In most cases, that role has largely been eliminated and replaced by public health nurses, who may have schools as part of a broader portfolio.

Regardless of the sector they work in, nurses have the most front-line contact with patients in Canada, and they will be the ones in a doctor's office on intake or in emergency rooms taking the questions from parents who are alarmed or teenagers who are afraid to ask anybody else.

As the first point of contact, it's really essential we have the best knowledge to understand professionally and to disseminate to multiple other people.

The Chair: Thank you. Before we close, I have a question.

M. Jeffrey : Je ne suis pas expert en cannabis. Je présume qu'il y a peu d'experts dans ce domaine. J'ai lu rapidement la loi, le rapport du groupe de travail de l'ancienne ministre McLellan, les règlements et le document de travail hier soir. Il me semble qu'on ne propose pas vraiment de règlements, et il me semble que c'est un échéancier très serré pour tout mettre en œuvre.

Mme Pullen : Nous n'avons pas de position ferme à cet égard. Nous présumons que le projet de loi sera adopté dans sa forme actuelle et selon cet échéancier, mais nous reconnaissons certainement qu'il y a des lacunes très importantes en matière d'éducation publique en ce qui concerne le cannabis médical et illégal. Nous soulignons donc cette lacune.

La sénatrice Eaton : Madame Pullen, vous demandez 1,5 million de dollars pour l'éducation du personnel infirmier et du personnel infirmier praticien au sujet du cannabis. Que ferez-vous si vous n'obtenez pas ces fonds?

Mme Pullen : L'AIIC fera ce qu'elle a toujours fait, c'est-à-dire trouver des partenaires pour fournir cette éducation par l'entremise d'instruments auxquels nous avons accès avec nos ressources. Toutefois, nous sommes honnêtement d'avis qu'avec de meilleures ressources, par exemple les ressources souvent fournies par Santé Canada aux groupes de médecins, nous pourrions offrir une formation plus complète à un plus grand nombre de personnes en utilisant divers moyens, et mieux répondre aux besoins d'apprentissage des adultes tout en servant un plus grand nombre de personnes, qu'il s'agisse du personnel infirmier praticien ou du personnel infirmier autorisé.

La sénatrice Eaton : Le personnel infirmier praticien se rend-il dans les écoles? Pensez-vous que vous visiterez les écoles pour aider les enseignants lorsque vous aurez reçu une formation sur le cannabis?

Mme Pullen : Le rôle des infirmiers et des infirmières dans les écoles dépend de chaque province. Dans la plupart des cas, ce rôle a été éliminé et remplacé par du personnel infirmier en santé publique; l'école devient l'un des dossiers confiés à ce personnel.

Peu importe le secteur dans lequel ils travaillent, les infirmiers et infirmières sont les personnes qui ont le plus de contacts directs avec les patients au Canada, et ce sont les personnes qui répondent aux questions des parents inquiets ou des adolescents qui craignent de parler aux autres intervenants à l'accueil d'un bureau de médecin ou dans les salles d'urgence.

Comme ces gens sont le premier point de contact, il est essentiel qu'ils aient les meilleures connaissances, afin de comprendre professionnellement et de transmettre ces renseignements à d'autres personnes.

Le président : Merci. Avant de terminer, j'aimerais poser une question.

Bill C-63 would amend the Income Tax Act to allow nurse practitioners to certify that an individual has a mental or physical impairment for the purpose of the education tax credit.

Ms. Pullen, what is the training of nurse practitioners on mental impairment, to determine mental impairment?

Ms. Pullen: Thank you for your question. First, just a few points about nurse practitioner practice.

Many nurse practitioners in Canada have specialized areas of training; for instance, they might be a nurse practitioner who works exclusively in oncology, diabetes or a specific area. In those instances, they would know it is beyond their scope of practice to make assessments of that nature.

On the other hand, some nurse practitioners are highly trained in primary care and would have the training and skills to make those types of assessments. They would know that that's within their scope.

It really falls to them make that professional decision about their capacity to certify.

The Chair: That leads me to another question. Do you believe that nurse practitioners will need training to determine the legal level of cannabis consumption?

Ms. Pullen: In a simple word, "yes."

The Chair: To the witnesses, thank you very much for sharing your opinions, your comments and your recommendations. As we go forward for next week when we table Bill C-63 with our recommendations and our views on it, if you want to add something, please do not hesitate to do so through the clerk. I was there years ago in another capacity and know that nurse practitioners play a very important role in maintaining quality of life in rural Canada. I wanted to say that.

[*Translation*]

Honourable senators, we'll now get back to work and welcome two other witnesses who are joining us by videoconference. Today, the Standing Senate Committee on National Finance is continuing its study of Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures. This type of legislation is squarely in line with the national finance committee's mandate. First, we have Mr. Frederick Dion, Director General of the

Le projet de loi C-63 modifierait la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre au personnel infirmier praticien d'attester qu'une personne souffre d'une déficience mentale ou physique qui la rend admissible au crédit d'impôt pour études.

Madame Pullen, quelle formation reçoit le personnel infirmier praticien sur les déficiences mentales, afin d'être en mesure de déterminer qu'elles sont présentes?

Mme Pullen : Je vous remercie de votre question. Tout d'abord, j'aimerais préciser quelques points au sujet de la pratique du personnel infirmier praticien.

Au Canada, de nombreux infirmiers et infirmières praticiens se spécialisent dans certains domaines. Par exemple, une infirmière praticienne pourrait travailler exclusivement en oncologie ou avec des patients souffrant de diabète ou dans un domaine précis. Dans ces cas, ces infirmiers et infirmières savent que des évaluations de cette nature dépassent la portée de leur pratique.

D'un autre côté, certains infirmiers et infirmières praticiens ont reçu une très bonne formation en soins primaires, et ils ont donc la formation et les compétences nécessaires pour mener ce type d'évaluation. Ils savent que cela cadre dans leurs fonctions.

Il revient donc à ces gens de prendre une décision professionnelle sur leur capacité d'attester la présence d'une déficience.

Le président : Cela m'amène à poser une autre question. Croyez-vous que le personnel infirmier praticien aura besoin de formation pour déterminer le niveau légal de consommation de cannabis?

Mme Pullen : En un mot, oui.

Le président : J'aimerais remercier les témoins de nous avoir communiqué leurs avis, leurs commentaires et leurs recommandations. La semaine prochaine, nous déposerons le projet de loi C-63 accompagné de nos recommandations et de notre avis, et si vous souhaitez ajouter quelque chose d'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec notre greffière. Il y a plusieurs années, j'occupais d'autres fonctions, et je sais donc que le personnel infirmier praticien joue un rôle très important pour maintenir la qualité de vie dans les régions rurales du Canada. Je tenais à le mentionner.

[*Français*]

Honorables sénateurs, nous allons revenir à notre table de travail pour accueillir deux autres témoins par vidéoconférence. Aujourd'hui, le Comité sénatorial permanent des finances nationales continue son étude du projet de loi C-63, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures. Ce type de législation s'inscrit au cœur même du mandat qui a été confié au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Tout d'abord, nous recevons M. Frederick Dion,

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

[English]

Also, we will hear from Paolo Fongemie, Mayor, Chaleur region representative on the governing board.

After your presentation, Mr. Mayor, we will move to questions from the senators. With that, thank you for accepting our invitation. The floor is yours.

[Translation]

Paolo Fongemie, Mayor, Chaleur region representative on the governing board, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick: Honourable senators, first I would like to thank you, on behalf of the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, the AFMNB, and its 50 member municipalities, for giving us this opportunity to convey our concerns about the financial impacts of the federal acts that will legalize the consumption, sale and cultivation of cannabis, which will come into effect on July 1, 2018.

Before getting into the substance of the issue, let me describe the situation to you. The AFMNB is a group of francophone and bilingual municipalities from five large regions that go from the northwest to the southwest of New Brunswick. Our member municipalities represent close to 300,000 people, almost a third of the province's population.

Our country's Constitution only recognizes two levels of government, the federal and provincial levels. However, the evolution of our society and the nature of services delivered to citizens have necessitated the creation of a third order of government, which has been given more and more responsibilities over the decades. Several provinces have in fact legally recognized municipalities as an official level of government, including New Brunswick, which adopted a new law on local governance. This new status is more than symbolic as it represents the first step in the creation and application of the taxation principle that implies that when possible it is the government that is closest to the population which must take responsibility for public action.

Everyone is in favour of this change in the legal status of municipalities, given the scope of the responsibilities they now have. The only problem is that the taxation framework must allow them to take these responsibilities, which are increasingly numerous, and the framework has not evolved in the same way. The main source of revenue for municipalities continues to be property taxes, which are a poorly adapted taxation tool to allow

directeur général de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

De plus, nous entendrons Paolo Fongemie, maire, représentant de la région Chaleur au conseil d'administration.

Après votre exposé, monsieur le maire, nous passerons aux questions des sénateurs. Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Vous avez la parole.

[Français]

Paolo Fongemie, maire, représentant de la région Chaleur au conseil d'administration, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick : Honorables sénateurs, en premier lieu, je désire vous remercier, au nom de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et de ses 50 municipalités membres, de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de nos préoccupations à l'égard des impacts financiers qui seront engendrés par l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2018, des lois fédérales qui légaliseront la consommation, la vente et la culture du cannabis.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de vous parler de l'état de la situation. L'AFMNB regroupe des municipalités francophones et bilingues réparties dans cinq grandes régions qui s'étendent du nord-ouest au sud-est du Nouveau-Brunswick. Nos municipalités membres représentent près de 300 000 personnes, soit près du tiers de la population de la province.

La Constitution de notre pays ne reconnaît officiellement que deux ordres de gouvernement, soit le fédéral et le provincial. Cependant, l'évolution de notre société et la nature des services livrés aux citoyens ont nécessité l'établissement d'un troisième ordre de gouvernement à qui l'on a confié, au fil des décennies, de plus en plus de responsabilités. Plusieurs provinces ont d'ailleurs reconnu légalement les municipalités comme étant un ordre de gouvernement en bonne et due forme, y compris le Nouveau-Brunswick, qui a adopté sa nouvelle loi sur la gouvernance locale. Ce nouveau statut est plus que symbolique, car il constitue le premier jalon pour mettre de l'avant et appliquer le principe de « subfiscalité » qui sous-entend que, lorsque cela est possible, c'est le gouvernement le plus près de la population qui doit assumer la responsabilité d'une action publique.

Tous s'entendent pour saluer cette transformation du cadre légal des municipalités compte tenu de l'importance des responsabilités qu'elles assument désormais. Le seul problème, c'est que le cadre fiscal qui doit leur permettre d'assumer ces responsabilités, toujours plus nombreuses, n'a pas suivi la même évolution. En effet, la principale source des revenus des municipalités demeure l'impôt foncier qui constitue un outil

them to discharge their new responsibilities and offer the quality services citizens have the right to expect.

The federal government's decision to legalize cannabis is a blatant example of a decision made by another order of government that will have a major impact on municipalities. In fact, municipalities are the level of government that will be the most directly affected by the host of changes the legalization of cannabis will bring. Unfortunately, once again, municipalities were not a part of the discussions that would have allowed them to discuss as equals all of the issues raised by what has to be one of the most important public policies adopted in Canada in the past half-century.

Like the Federation of Canadian municipalities and the municipal associations of the other provinces, with whom we work in close co-operation, our association is attempting to evaluate the impact of the legalization of cannabis on municipal services, as well as the costs that will be incurred. The public safety issues related to the legalization of cannabis will surely be the first concern of municipal public officials and police forces. The training and certification required by police officers to detect impaired faculties among drivers who will have consumed cannabis, the purchase and maintenance of equipment needed for that detection, the hours of overtime work that respecting detection protocols will entail, and the presence in court of police officers to ensure that offenders are convicted, are some of the new obligations that will have an immediate and long-term impact on municipalities.

The cities that have their own police services are currently attempting to determine the costs as they prepare their 2018 budgets, and they are doing so on the basis of partial and incomplete information. An increase in costs is inevitable. The municipalities that have a contract with the Royal Canadian Mounted Police, the RCMP, will also be affected. Those that work in co-operation with the RCMP, and that is 90 per cent of municipalities in New Brunswick, know that these new costs will rapidly be transferred to them and will be added to their annual bill. There will also be new expenditures for firefighting and prevention services as they will have to conduct inspections to ensure that certain rules governing the production of cannabis are respected. New Brunswick has already determined that it will allow the home cultivation of a maximum of four plants. Compliance with the laws and regulations of fire prevention as they relate to the cultivation of cannabis will add to the work of fire departments.

Land-use planning is a primary responsibility of local governments. And so it is inevitable that municipalities will have to review their zoning plans in order to adapt them to certain activities related to the consumption, sale and cultivation of

fiscal mal adapté pour leur permettre d'assumer leurs nouvelles responsabilités et d'offrir des services de qualité auxquels les citoyens sont en droit de s'attendre.

La décision du gouvernement fédéral de légaliser le cannabis est un exemple flagrant d'une décision prise par un autre ordre de gouvernement qui aura un impact majeur sur les municipalités. En fait, les municipalités seront le palier de gouvernement le plus directement touché par la multitude de changements que va occasionner la légalisation du cannabis. Malheureusement, une fois de plus, les municipalités n'auront pas été partie prenante des discussions dès le départ pour discuter d'égal à égal de tous les enjeux que soulève ce qui doit être considéré comme l'une des plus importantes politiques publiques adoptées au Canada depuis un demi-siècle.

À l'instar de la Fédération canadienne des municipalités et des associations municipales des autres provinces avec qui nous collaborons étroitement, notre association essaie d'évaluer la portée de la légalisation du cannabis sur les services municipaux ainsi que les coûts qui seront engendrés. Les enjeux liés à la sécurité publique sont assurément la première préoccupation qu'auront en tête les élus municipaux et les services de police lorsqu'il est question de la légalisation du cannabis. La formation et la certification requises par les policiers pour la détection des facultés affaiblies chez les conducteurs qui auront consommé du cannabis, l'achat et l'entretien des équipements nécessaires à cette détection, les heures de travail supplémentaires qu'exigera le respect des protocoles de détection, ainsi que la présence en cour des policiers pour veiller à la condamnation des contrevenants sont quelques-unes des nouvelles obligations qui entraîneront des impacts immédiats et à long terme pour les municipalités.

Les villes qui ont leur propre service de police doivent tenter actuellement de déterminer les coûts dans le cadre de la préparation de leur budget de 2018, et ce, à partir d'information partielle et incomplète. Une hausse des dépenses est inévitable. Les municipalités qui un contrat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ne sont pas en reste. Celles qui collaborent avec la GRC, soit plus de 90 p. 100 des municipalités du Nouveau-Brunswick, savent que ces nouveaux coûts leur seront rapidement transférés et s'ajouteront à leur facture annuelle. De nouvelles dépenses sont aussi à prévoir pour les services de sécurité et d'incendie, qui devront faire des inspections et s'assurer de faire respecter certaines règles liées à la production du cannabis. Le Nouveau-Brunswick a déjà déterminé qu'il permettra la culture à domicile d'un maximum de quatre plants. Le respect des lois et des règles de prévention des incendies relativement à la culture du cannabis ajoutera au fardeau des services de sécurité et d'incendie.

L'aménagement du territoire est une responsabilité première des gouvernements locaux. Il est donc inévitable que les municipalités doivent revoir leur plan de zonage afin de l'adapter à certaines activités liées à la consommation, à la vente et à la

cannabis. There will be costly processes to develop new zoning regulations, and also to ensure compliance. Although this may seem trivial, municipalities will have to change signage. They will have to clearly identify areas where certain activities are authorized or prohibited, such as the consumption of cannabis in public places.

We understand that awareness-raising and public health campaigns will be conducted by the federal and provincial governments to remind everyone of the dangers related to the consumption of cannabis, particularly young people. Local governments will also have a role to play in raising awareness. The combined efforts of the three levels of government are essential to ensure that the legalization of cannabis does not cause major public health and safety issues.

As you've just heard, municipal responsibilities are many. That is why we deplore the fact that we have until now been shut out of the main discussions that should have involved all three levels of government, and not just the federal and provincial governments. We need to be partners and work together to ensure the successful implementation of this new public policy.

With this in mind, it is imperative that we discuss the financial resources that will be required to allow municipalities to fulfil their new responsibilities. We applaud the federal government's decision to create an \$80-million fund intended for all of the country's municipalities. However, there has been no information as to the formula that will be used to allocate those funds, and we don't know if they will be sufficient. What we do know, however, is that this is a one-time fund that will in no way ensure adequate long-term support. That is why we are asking for a share of the excise tax on cannabis products. Like the Federation of Canadian Municipalities and the Union des Municipalités du Québec, we are asking that a third of the income collected by the federal government be returned to the country's municipalities. A formula similar to the gas tax formula could easily be developed by provinces and municipalities to ensure a fair, equitable sharing of revenue. It is imperative that these legislative changes you are making include a revenue-sharing mechanism in order to avoid transferring an unbearable burden to municipalities everywhere.

Finally, I wish to remind you that municipalities are essential partners in ensuring that the legalization of cannabis takes place in a sustainable and safe way. It is urgent that roles and responsibilities be defined, as well as the capacities of all government levels. As the government that is the closest to the

culture du cannabis. Des processus coûteux sont à prévoir pour l'élaboration des nouvelles règles de zonage, mais également pour assurer le respect de tout cela. Bien que cela puisse paraître anodin, les municipalités devront modifier certaines signalisations. Elles devront identifier clairement les endroits où certaines activités seront autorisées ou interdites, y compris la consommation du cannabis dans les lieux publics.

Nous comprenons que les campagnes de sensibilisation et des efforts en matière de santé publique, tout particulièrement auprès des jeunes, seront mis de l'avant par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux afin de rappeler les dangers liés à la consommation du cannabis. Les gouvernements locaux auront également un rôle à jouer en ce qui a trait à la sensibilisation. La combinaison des efforts des trois ordres de gouvernement est indispensable pour que la légalisation du cannabis n'occasionne pas d'importants problèmes de santé et de sécurité publique.

Comme vous venez de le constater, les responsabilités municipales sont nombreuses. C'est pourquoi nous déplorons le fait d'avoir été écartés jusqu'à maintenant des principales discussions qui devraient interpeller les trois ordres de gouvernement et non pas uniquement le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Nous devons être des partenaires et travailler ensemble pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique.

Dans cette optique, il est primordial de discuter des ressources financières qui seront requises afin de permettre aux municipalités d'assumer leurs nouvelles responsabilités. Nous saluons la décision du gouvernement fédéral de créer un fonds de 80 millions de dollars, qui sera destiné à l'ensemble des municipalités du pays. Nous n'avons toutefois reçu aucune information concernant la formule qui sera utilisée pour octroyer ces sommes d'argent et nous ne savons pas si elles seront suffisantes. La certitude que nous avons, cependant, c'est qu'il s'agit d'un fonds ponctuel qui n'assurera aucunement un soutien adéquat et suffisant à long terme. C'est pourquoi nous réclamons un partage des revenus de la taxe d'accise qui serait imposée sur la vente des produits du cannabis. Au même titre que la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, nous demandons qu'un tiers des revenus perçus par le gouvernement fédéral soit retourné aux municipalités du pays. L'établissement d'une formule similaire à celle de la taxe sur l'essence pourrait facilement être élaboré en collaboration avec les provinces et les municipalités pour assurer un partage juste et équitable des revenus. Il est indispensable que les changements législatifs que vous apporterez comprennent cette dimension du partage des revenus pour ne pas transférer un fardeau insoutenable aux municipalités du pays.

Enfin, je tiens à rappeler que les municipalités sont des partenaires incontournables pour assurer la légalisation du cannabis afin que celle-ci soit mise en place de manière sûre et soutenable. Il est urgent de mettre en place des rôles et des responsabilités ainsi que la capacité de tous les ordres de

population and has the on-the-ground expertise and knowledge, municipalities are anxious to work closely with Ottawa and the provinces to coordinate our joint action in this file. In order to guarantee the long-term safety of the population, municipalities need predictable funding to ensure the ongoing management and implementation of the new legal and regulatory provisions related to the legalization of cannabis. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Mayor.

[English]

Looking at the time frame that we had waiting for this panel, senators, if we could each ask one question, it will permit all the senators to ask a question. If time permits, we'll go to a second round.

Senator Eaton: Thank you very much, gentlemen.

How far along in your planning are you when you think about rules for retail locations, home cultivation, taxation from cannabis sales — I guess you're dealing with the province on that — public education, public health and law enforcement? Have you been working on this for a long time? Have you started to work on it or are you almost there?

[Translation]

Mr. Fongemie: We have not reached that level in our planning. As we prepare the budget for the municipality, we are examining the cost of training police officers to ensure public safety. We are still waiting to hear about the means of detection to know more about the type of training that will have to be planned. According to the New Brunswick Association of Chiefs of Police, the cost for level 1 tests could be \$500 to \$1,000 per police officer. We have about 1,000 police officers in the province, and very few of them have taken this training.

In addition, costs of \$7,500 to \$10,000 are expected for each police expert; there will always have to be one present during a shift. We expect this to represent approximately 2 per cent of police force operating budgets. In Bathurst, we have a municipal police force. So, these are operational costs of 2 per cent, which means expenses of \$100,000. Because we have little information, it is difficult to plan the zoning, land use and firefighting services. The rules are not set yet. So, it is difficult for us to make decisions and plan properly.

gouvernement. À titre de gouvernement qui est le plus près de la population et selon leurs connaissances et leur expertise sur le terrain, les municipalités ne demandent pas mieux que de travailler étroitement avec Ottawa et les provinces pour coordonner les actions communes dans ce dossier. Afin de garantir la sécurité à long terme de la population, les municipalités ont besoin d'un financement prévisible pour assurer de façon continue l'administration et la mise en application des nouvelles dispositions légales et réglementaires liées à la légalisation du cannabis. Merci.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le maire.

[Traduction]

Sénateurs, étant donné le temps imparti à ce groupe de témoins, si nous posons chacun une question, cela permettra à tous les sénateurs de poser une question. Si le temps le permet, nous aurons ensuite une deuxième série de questions.

La sénatrice Eaton : Merci beaucoup, messieurs.

Où en êtes-vous dans vos travaux de planification pour les règlements sur les points de vente au détail, la culture à domicile, les taxes de vente pour le cannabis — je présume que vous collaborez avec la province à cet égard —, l'éducation publique, la santé publique et l'application de la loi? Travaillez-vous sur ces dossiers depuis longtemps? Avez-vous seulement lancé vos travaux ou avez-vous presque terminé?

[Français]

M. Fongemie : On n'est pas du tout rendu à ce niveau de la planification. Dans le cadre des exercices budgétaires de la municipalité, on se penche sur les coûts de formation des policiers pour assurer la sécurité publique. Nous sommes toujours en attente sur les moyens de détection pour savoir le type de formation qui devra être prévu. Selon l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick, les coûts liés au niveau 1 des tests pourraient représenter de 500 \$ à 1 000 \$ par policier. Nous avons environ 1 000 policiers dans la province et très peu d'entre eux ont reçu cette formation.

Ensuite, des coûts de 7 500 \$ à 10 000 \$ sont prévus pour chacun des policiers experts qui devront toujours être présents à un quart de travail. On prévoit environ 2 p. 100 des budgets d'exploitation des corps policiers. À Bathurst, nous avons un corps policier municipal. Alors, ce sont des frais de fonctionnement de 2 p. 100, ce qui représente des dépenses de 100 000 \$. En raison du peu d'information dont on dispose, il est difficile de planifier le zonage, l'aménagement du territoire et les services d'incendie. Les règles ne sont pas encore fixes. Donc, pour nous, il est difficile de prendre des décisions et de planifier correctement.

Frederick Dion, Director General, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick: That is the problem with the current process; the federal government has adopted laws and the provinces have a certain latitude to pass other laws and regulations. However, we are not involved in official discussions with the provincial government. And so, we get piecemeal information about the measures that will be put in place, with which the municipalities are going to have to work. It's difficult to have a global picture and assess the overall impact. We are basing ourselves on forecasts made by the Federation of Canadian Municipalities, which projects expenditures of \$210 million to \$355 million for municipalities as a whole. The Parliamentary Budget Officer—

Senator Eaton: For New Brunswick or Canada?

Mr. Dion: For Canada. The Parliamentary Budget Officer's evaluation is that the \$1 excise tax could bring in \$618 million annually. So if you assess the costs conservatively, you are at \$210 million, or about a third. If all of the measures became more costly, it could take 50 per cent of the projected revenue to meet all of the municipal obligations.

Senator Pratte: We had a meeting with the Minister of Finance this week. Aside from telling us he was open to sharing the excise tax with the municipalities, he described the process as a negotiation between the Government of Canada and the provinces; and then the provinces will be free to discuss the share that will eventually be given to them with the municipalities. Does this a process suit you? The negotiations will first of all take place between Ottawa and the provinces, and then you will negotiate your share of the pie with the Government of New Brunswick.

Mr. Dion: In our opinion, there ought to be municipal representation at these discussions. We understand that according to the current formula, and to respect fields of jurisdiction, the federal government must cooperate with the provinces, but we would like to see the Federation of Canadian Municipalities take part in these discussions, since it represents the interests of the majority of municipalities throughout the country.

The example we have in mind is a formula similar to the gas tax sharing arrangement, which would respect jurisdictions, but would allow a set amount to be transferred to municipalities via the provincial capital. In this way, we would at least have a precise formula. The gas tax formula may be a good example to use for the transfer of part of the federal excise tax. Yes, we should be invited to the discussion table — and I'm simply putting the idea out there — and perhaps the Federation of Canadian Municipalities should be our chosen representative.

Frederick Dion, directeur général, Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick : C'est un peu le problème du processus en cours, parce que le gouvernement fédéral a adopté des lois et que les provinces ont une certaine latitude pour établir d'autres lois et des règlements. Cependant, nous ne tenons pas de discussions établies et officielles avec le gouvernement provincial. Donc, nous apprenons un peu à la pièce les mesures qui seront mises en place et avec lesquelles devront fonctionner les municipalités. Il est difficile de dresser un portrait global et d'évaluer l'ensemble de l'impact. On se base sur des prévisions établies par la Fédération canadienne des municipalités, qui juge que les projections en termes de dépenses seront de 210 à 355 millions de dollars pour l'ensemble des municipalités. Le directeur parlementaire...

La sénatrice Eaton : Au Nouveau-Brunswick ou au Canada?

M. Dion : Au Canada. Le directeur parlementaire du budget évaluait que la taxe d'accise de 1 \$ pouvait rapporter 618 millions de dollars annuellement. Donc, si on évalue les coûts de façon conservatrice, on est à 210 millions de dollars, soit environ un tiers. Si l'ensemble des mesures devenait plus onéreux, ce serait environ 50 p. 100 des revenus qui pourraient être générés pour assumer toutes les responsabilités municipales.

Le sénateur Pratte : On a eu une rencontre avec le ministre des Finances cette semaine. À part le fait d'avoir exprimé une ouverture quant au partage de la taxe d'accise avec les municipalités, il a décrit le processus comme une négociation entre le gouvernement du Canada et les provinces, pour ensuite laisser les provinces discuter avec les municipalités de la part qui leur sera éventuellement transmise. Est-ce un processus qui vous convient, c'est-à-dire que la négociation se fera d'abord entre Ottawa et les provinces et que, par la suite, vous pourrez négocier avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick du partage de la tarte?

M. Dion : À notre avis, il devrait y avoir une représentation municipale dans le cadre de ces discussions. On comprend que, selon la formule actuelle et dans le respect des champs de compétence, le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces, mais on aimerait peut-être voir la Fédération canadienne des municipalités prendre part à ces discussions, car elle représente l'intérêt de la majorité des municipalités à l'échelle du pays.

Nous proposons l'exemple de la taxe sur l'essence qui serait une formule établie dans le respect des champs de compétence, mais qui permettrait qu'un montant fixe soit transféré aux municipalités en passant par la capitale provinciale. Au moins, on aurait établi une formule précise. La taxe sur l'essence est peut-être un bon exemple à utiliser pour le transfert d'une partie de la taxe d'accise que le gouvernement fédéral mettrait en place. Oui, nous devrions être invités à la table de concertation et — je lance simplement l'idée —, dans le cadre que vous prévoyez,

Senator Pratte: If I remember correctly, for the gas tax, there is a set part that is transferred directly to municipalities and another part that is given to the provinces, correct?

Mr. Dion: That is correct. In fact, all of the gas tax goes to municipalities. In New Brunswick, because of issues with the local governance structure, the province retains a small part of it, but generally the entire amount is distributed to the municipalities.

Senator Pratte: The configuration of municipalities varies a great deal. There are municipalities in rural areas and in urban ones. Do you think that the reality of the legalization of cannabis will be very different according to the location of municipalities, or do you think that the situation will be the same everywhere?

Mr. Dion: There are indeed very different realities Canada-wide. Things are not going to unfold in the same way in Montreal as in Moncton. The small municipalities of barely 1,000 residents in New Brunswick will have certain unavoidable responsibilities which will remain the same. Perhaps the burden of small municipalities, all things being relative, will in fact be greater than that of some large cities. That reality should be taken into account, but once again, we are measuring the impact of the legislation that will be put in place. It's difficult to assess that impact. We are trying to get a global picture in order to be able to determine costs. The proposal of receiving a third of the excise tax is certainly a starting position in the negotiation.

Senator Pratte: You said you think that each police force will need an expert officer present for each shift. I'm talking about an officer who has expertise in evaluating drugs, who has to be available to administer drug tests in order to determine whether drivers' faculties are impaired. Is that it?

Mr. Fongemie: Yes. Either using saliva or blood samples, the expert will determine the situation but we will need one in every police force.

Senator Maltais: Welcome, Mr. Dion, and welcome, Mr. Mayor of the beautiful city of Bathurst. The allocation of the gas tax is good, and I think that it is quite a fair formula. However, in this case, it will not cover your municipality's costs to purchase equipment such as devices to detect drug consumption, and everything police officers are going to need to do their work properly. You are going to need more than the gas tax; there will have to be an initial investment for your police force or these costs will be passed on to the taxpayers in your

peut-être que la Fédération canadienne des municipalités devrait être l'interlocuteur privilégié.

Le sénateur Pratte : Si je me souviens bien, dans le cas de la taxe sur l'essence, il y a une partie fixe qui est transmise directement aux municipalités et une autre partie qui est versée aux provinces, c'est cela?

M. Dion : C'est cela. En fait, c'est la totalité de la taxe sur l'essence qui revient aux municipalités. Dans le cadre du Nouveau-Brunswick, en raison de problèmes quant à la structure de gouvernance locale, la province en conserve une petite partie, mais, généralement, c'est la totalité de la somme qui est distribuée aux municipalités.

Le sénateur Pratte : Dans la configuration des municipalités, les municipalités sont très différentes. Il y a des municipalités en milieu rural et urbain. Est-ce que vous concevez que les réalités de la légalisation du cannabis seront très différentes selon l'endroit où se situent ces municipalités ou croyez-vous que la situation sera la même partout?

M. Dion : Effectivement, il y a des réalités très différentes à l'échelle canadienne. Ce qui va se passer à Montréal ne se passera pas de la même façon à Moncton. Les petites municipalités d'à peine 1 000 habitants au Nouveau-Brunswick auront, somme toute, des responsabilités incontournables et qui demeureront les mêmes. Peut-être même que pour les petites municipalités, le fardeau, toutes proportions gardées, sera plus élevé que celui de certaines grandes villes. Il faut tenir compte de cette réalité, mais, encore une fois, on est encore à l'étape de mesurer la portée de la législation qui sera mise en place. On peut difficilement évaluer l'impact. On essaie d'avoir un portrait d'ensemble pour en déterminer les coûts. Certainement, la proposition du partage d'un tiers de la taxe d'accise est une position de départ dans la négociation.

Le sénateur Pratte : Vous avez dit que vous calculiez que chaque corps policier aurait besoin, pour chaque quart de travail, d'un agent expert en évaluation des drogues qui devra être disponible pour faire passer des tests d'évaluation des drogues afin de déterminer si les facultés d'un conducteur sont affaiblies par les drogues. C'est ça?

M. Fongemie : Oui. Que ce soit par la salive ou l'échantillon de sang, l'expert va déterminer la suite des choses, mais il faudra en avoir un dans chaque corps policier.

Le sénateur Maltais : Bienvenue, monsieur Dion, et bienvenue, monsieur le maire de la belle ville de Bathurst. La répartition de la taxe sur l'essence, c'est bien, et je pense que c'est une formule assez équitable. Par contre, dans le cas cité, cela ne couvre pas les frais que votre municipalité devra payer pour se procurer de l'équipement, tels les appareils de dépistage de la consommation de drogues et tout ce dont les policiers auront besoin pour bien faire leur travail. Il faudra plus que la taxe sur l'essence, il faudrait verser un investissement initial à

city. If it costs \$50,000 or \$100,000, your taxpayers are going to foot the bill; you have not planned for that, and so this is unfair.

The other small issue is that your city is close to the Quebec border. If the two provinces don't set the same legal age for consumption, you won't need one officer per vehicle, but two. This issue is much more serious for border towns. Moncton is not a border town. It will not have the same issues you will have, Mr. Mayor, in Bathurst.

Mr. Fongemie: That is true; the issues will be different in our area. This is the type of information the association of chiefs of police is trying to compile in order to get ready. It is difficult because the information is incomplete. We know that our police forces will not be ready by July 1. It's impossible. We can't train all of our patrol officers at the same time. The province has a three-year training plan to train one-third of patrol officers. We find this difficult, because we would like more officers to be trained in order to keep the peace adequately at all times. There are some important issues related to preparation.

Senator Maltais: If the government persists in wanting to bring this measure into effect on July 1, this will cause trouble for your city and all Canadian cities for the next year or years.

Mr. Dion: Yes, Senator Maltais, this is an important concern at this time — the deadlines, the very tight schedule, the implementation, the legalization. As Mr. Fongemie mentioned, municipalities are preparing their budgets because the fiscal year goes from January 1 to December 31, and we have very little information as to the overall training costs and the cost of equipment, and so on. So, it is getting late in the game and we are still not at the table, the municipalities are not a part of the discussion, and that is quite deplorable. We aren't in favour of a moratorium, but if there were to be a delay, the municipalities of New Brunswick are not going to complain. Perhaps we need to take the time to do things right.

The other point, as you mentioned, is the cost of implementation; there will be a federal fund of \$81 million, but here again, there have been no discussions with us as to how this will be distributed nationally. There has also been talk about a five-year fund, but will it be sufficient? I doubt it. For New Brunswick, if a per capita formula is used, we may wind up with \$1.9 million or \$2 million of this money which will go to the province. If you look at all of the officers involved and all of the municipal obligations, that is very little.

vosre corps de police, sinon, ces coûts seront à la charge des contribuables de votre ville. Si cela coûte 50 000 \$ ou 100 000 \$, ce sont vos contribuables qui vont payer et, cela, vous ne l'avez pas planifié, ce n'est pas très juste.

L'autre petit problème, c'est que votre ville est à la frontière du Québec. Si les deux provinces n'établissent pas le même âge légal pour la consommation, ce n'est pas un agent qu'il faudra par véhicule, mais deux. C'est un problème encore plus important pour les villes frontalières. Prenons Moncton, qui n'est pas une ville frontalière. Elle n'aura pas les mêmes problèmes que vous aurez, monsieur le maire, à Bathurst.

M. Fongemie : C'est vrai, il y a des enjeux différents sur notre territoire. C'est l'information que l'association des chefs de police essaie de comptabiliser pour mieux se préparer. C'est difficile, parce que l'information est incomplète. Nous savons que nos forces policières ne seront pas prêtes pour le 1^{er} juillet. C'est impossible. On ne peut former tous nos patrouilleurs en même temps. La province a un plan de formation sur trois ans pour former un tiers des patrouilleurs. Nous, on trouve cela difficile, car on aimerait qu'il y ait plus de patrouilleurs formés pour veiller à avoir une sécurité publique adéquate en tout temps. Il y a des enjeux importants liés à la préparation.

Le sénateur Maltais : Si le gouvernement persiste à mettre la mesure en vigueur le 1^{er} juillet, cela mettra votre ville et l'ensemble des villes canadiennes en difficulté pour la prochaine année ou les prochaines années.

M. Dion : Oui, sénateur Maltais, c'est une préoccupation importante en ce moment, les délais, l'échéancier très serré, l'entrée en vigueur, la légalisation. M. Fongemie l'a mentionné, les municipalités sont à préparer les budgets, parce que l'exercice financier est du 1^{er} janvier au 31 décembre, et on a très peu d'information quant à l'ensemble des coûts liés à la formation, à l'équipement et tout cela. Donc, il se fait tard et nous ne sommes pas encore à la table, les municipalités ne sont pas parties prenantes, et c'est un peu déplorable. On n'a pas une position de moratoire, mais s'il y a un délai, ce n'est pas les municipalités du Nouveau-Brunswick qui vont s'en plaindre. Il faudrait peut-être prendre le temps de bien faire les choses.

L'autre élément, c'est que vous avez parlé des coûts de mise en œuvre, et il y aura un fonds fédéral de 81 millions de dollars, mais, encore là, on n'a eu aucune discussion sur la façon dont cela sera redistribué à l'échelle canadienne. On parle aussi d'un fonds sur cinq ans, mais est-ce que ce sera suffisant? Je le doute. Pour le Nouveau-Brunswick, si l'on adopte une formule par tête, on va se retrouver peut-être avec 1,9 ou 2 millions de dollars de cet argent qui reviendra à la province. Lorsqu'on prend l'ensemble des officiers et de toutes les responsabilités municipales, c'est très peu.

[English]

Senator Marshall: Thank you very much for your testimony this morning.

I'm looking at the legislation before us. It references the Government of Canada and the provincial government, but there's no reference to the municipal governments. Have you had any discussion with the provincial government thus far with regard to this issue?

[Translation]

Mr. Dion: Yes, that is a stumbling block. We tried to reach out to the provincial government to set up a formal framework so that a discussion could be held at that level. Unfortunately, we have been kept out until now, and the province also seems to be caught off guard in its negotiations with the federal government. We would have liked the province to show more leadership and be more open to understanding all of the issues that are at play at this time. It's unfortunate, but New Brunswick has no official framework for provincial-municipal discussions on the specific issue of the legalization of cannabis.

[English]

Senator Marshall: You're responsible, mayor — you're Mayor of Bathurst, and it encompasses the Chaleur region. Can you give us an idea as to the magnitude of costs that you've incurred so far and what you expect to incur, even up to July 1?

[Translation]

Mr. Fongemie: We are making it up as we go along, day by day, unfortunately. The training required has been defined but has not yet begun. We are trying to set up a training schedule for the new year. The province has already indicated its intention to set up cannabis sales outlets for the Crown corporation in 15 municipalities. What remains is the urban planning and zoning work. These are files that are added to the duties of current employees, which had not been a part of our planning. We have a lot of questions about home cultivation and about how this will be regulated at the municipal level. We won't know which homes are growing cannabis. The issues involving planning, signage, and schools are of concern to us. We need to train municipal officers who will be in charge of zoning changes. We will have to devote some time to amending our zoning limits and our municipal plans. That is an overview of the time and efforts that will have to be expended at the municipal level. It's difficult for us to come up with a figure because the information is trickling down to us piecemeal from the provincial government negotiations. I think it is deplorable that we are expected to be ready in six months. We feel powerless in the face of the need to plan adequately.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Je vous remercie beaucoup de votre exposé.

Le projet de loi dont nous sommes saisis fait référence au gouvernement du Canada et au gouvernement provincial, mais il n'y a aucune référence aux gouvernements municipaux. Avez-vous discuté de cet enjeu avec les représentants du gouvernement provincial?

[Français]

M. Dion : Effectivement, c'est une pierre d'achoppement, parce qu'on a tenté de tendre la main au gouvernement provincial pour établir un cadre formel afin de tenir une discussion à ce niveau. Malheureusement, on a été tenu à l'écart jusqu'à maintenant, donc la province semble être un peu prise au dépourvu également dans ses négociations avec le gouvernement fédéral. On aurait aimé que la province exerce plus de leadership et fasse preuve d'une plus grande ouverture pour essayer de comprendre l'ensemble des enjeux qui sont en cause en ce moment. C'est dommage, le Nouveau-Brunswick n'a pas de cadre officiel de discussion pour les relations provinciales-municipales sur l'enjeu spécifique de la légalisation du cannabis.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Vous êtes responsable, monsieur le maire — vous êtes le maire de Bathurst, et cela englobe la région Chaleur. Pouvez-vous nous donner une idée des coûts que vous avez engagés jusqu'ici et des coûts que vous prévoyez engager d'ici le 1^{er} juillet?

[Français]

M. Fongemie : On y va au jour le jour, malheureusement. Les formations sont déterminées, mais ne sont pas encore mises en œuvre. On tente de fixer un calendrier de formation pour la nouvelle année. Déjà, la province a indiqué son intention de mettre sur pied des points de ventes de cannabis dans 15 municipalités pour la société d'État. Il reste la question de l'aménagement du territoire et du zonage. Ce sont des dossiers qui s'ajoutent aux tâches d'employés actuels et qui n'étaient pas prévus. Nous avons beaucoup de questions sur la culture à domicile, à savoir comment ce sera réglementé à l'échelle municipale. On ne saura pas où se trouvent les domiciles qui feront la culture. Les questions de l'aménagement, de la signalisation et des écoles nous préoccupent. Nous devons former les officiers municipaux chargés des arrêts. Il faudra consacrer du temps à apporter des amendements à nos arrêts de zonage et à nos plans municipaux. Voilà un aperçu du temps et des efforts qu'il faudra consacrer à l'échelle municipale. Il nous est difficile d'en arriver à un chiffre, car l'information nous provient au compte-gouttes du gouvernement provincial, dans le cadre des négociations. Je trouve déplorable que nous devions être prêts dans six mois. Nous éprouvons un sentiment

[English]

Senator Marshall: Are you going to be ready in time? Would you like to see a delay, as some of my colleagues are recommending?

[Translation]

Mr. Fongemie: We know it's inevitable. A 12-month period until July 1, 2019, would improve public safety both for police officers and firefighting services. The city of Bathurst still has employees in its fire brigade. However, in the municipalities that surround us, these are volunteer firefighter brigades. This is an issue for these municipalities, as they depend on volunteers. An additional 12-month period would allow us to prepare adequately to ensure the safety of our citizens. There could be a moratorium, at least. Pushing the date forward six months would allow us to train a minimum number of officers.

The Chair: Mr. Dion and Mr. Fongemie, thank you very much for your clear, specific presentations. Your observations are leading us to rethink certain things.

[English]

I should tell you, mayor, that Senator Marshall, from Newfoundland and Labrador, used to live in Bathurst, so she knows the area very well. I was not authorized to share that; I just said that I would bring it to your attention.

Honourable senators, we will continue with the next panel.

[Translation]

From Ottawa to Bathurst, we thank you most sincerely.

[English]

Our next panel is from the Federally Regulated Employers - Transportation and Communications, and we have with us Derrick Hynes, Executive Director.

I have been informed, Mr. Hynes, that you have a statement and opening remarks. I will recognize that you make your preparation now, to be followed by questions from the senators.

Derrick Hynes, Executive Director, Federally Regulated Employers - Transportation and Communications: Thank you, chair.

d'impuissance face à la nécessité de prévoir une préparation adéquate.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Serez-vous prêts à temps? Aimeriez-vous avoir un échéancier, comme le recommandent certains de mes collègues?

[Français]

M. Fongemie : Nous savons que c'est inévitable. Un délai de 12 mois jusqu'au 1^{er} juillet 2019 contribuerait à la sécurité publique, tant pour les policiers que pour les services d'incendie. La ville de Bathurst a encore des employés dans sa brigade d'incendie. Toutefois, pour les municipalités qui nous entourent, il s'agit de brigades de pompiers volontaires. Cette difficulté représente un enjeu pour ces municipalités, car elles ont recours à des bénévoles. Cette période de 12 mois supplémentaires nous permettrait de prévoir une préparation adéquate pour assurer la sécurité publique de nos citoyens. Du moins, il pourrait y avoir un moratoire. Repousser la date de six mois nous permettrait de prévoir la formation d'un nombre minimum d'officiers.

Le président : Monsieur Dion et monsieur Fongemie, merci beaucoup de vos présentations claires et précises. Vos réflexions nous poussent à repenser certaines choses.

[Traduction]

Je devrais vous préciser, monsieur le maire, que la sénatrice Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador, a déjà vécu à Bathurst, et qu'elle connaît donc très bien la région. Je n'étais pas autorisé à diffuser ce renseignement, j'ai seulement dit que je vous le signalerais.

Honorables sénateurs, nous entendrons maintenant le prochain témoin.

[Français]

D'Ottawa à Bathurst, nous vous disons merci beaucoup.

[Traduction]

Nous accueillons maintenant Derrick Hynes, directeur général de l'Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale.

Monsieur Hynes, on m'a informé que vous aviez un exposé. Veuillez livrer votre exposé; les sénateurs vous poseront ensuite leurs questions.

Derrick Hynes, directeur général, Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale : Merci, monsieur le président.

Honourable senators, you will notice that I have a voice that isn't particularly strong. I lost it last night. I felt a slight cold coming on yesterday, and like the Canadian fool that I am, I still went and played hockey last night. That did not make it better, so I'm going to speak slowly and clearly, as close to the microphone as I can be. Protecting my voice is not usually a problem for me, but it is right now, which I think my children will thoroughly enjoy for a couple of days.

Let me tell you a little bit about FETCO, which stands for Federally Regulated Employers - Transportation and Communications. That is a mouthful. It is why we normally call ourselves FETCO.

We are all federally regulated firms in the transportation and communications sectors. The common areas that bind our companies together are labour relations, human resources, these sorts of matters, primarily under the Canada Labour Code.

We have existed as an employers' association for over 30 years and essentially my members are the who's who in the federal sector. I am talking about firms such as Air Canada, Canada Post, CN, CP Railway, Telus, Bell Canada, NAV CANADA and the like.

Most of our members are heavily unionized, and we have a long and successful track record of tripartite engagement in federal labour relations and those sorts of matters.

About Bill C-63, what I want to say today deals with Division 8, those changes that have been proposed to the Canada Labour Code. As you know from the bill, essentially three buckets of changes are being proposed. The first introduces the right to request flexible work arrangements for employees in the federal sector. The second creates three new unpaid leave provisions — family responsibility leave, leave for victims of family violence, leave for Aboriginal cultural practices — and it also expands a current form of leave, which is bereavement leave. Third, this bill proposes various changes to employment rules under the code dealing with such issues as overtime, work schedules, shift changes, those sorts of things.

I'd like to tell you about the background around the way FETCO has engaged with the government over the years in terms of legislative, regulatory and policy changes under the Canada Labour Code. This process has been proven to work and the process is tripartite in nature. It is collaborative and consultative. There are three stakeholders. They are FETCO; the Canadian Labour Congress, representing the employees; and Employment

Honorables sénateurs, vous remarquerez que ma voix n'est pas très claire. Je l'ai perdue hier soir. Je sentais que j'avais attrapé un rhume hier, mais comme un Canadien entêté, je suis tout de même allé jouer au hockey hier soir. Cela ne m'a pas aidé, et je vais maintenant parler lentement et clairement, et aussi près du microphone que possible. Je n'ai habituellement pas besoin de protéger ma voix, mais je dois le faire maintenant, et je crois que mes enfants en seront très heureux au cours des prochains jours.

Permettez-moi de vous parler un peu de d'ETCOF, c'est-à-dire l'Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale. C'est un nom plutôt long. C'est la raison pour laquelle nous nous appelons habituellement ETCOF.

Les organisations membres d'ETCOF sont des entreprises de régie fédérale qui œuvrent dans les secteurs des transports et des communications. Le traitement des relations de travail, les ressources humaines et d'autres sujets constituent le domaine d'intérêt commun entre ces entreprises, surtout en ce qui concerne le Code canadien du travail.

Notre association d'employeurs existe depuis plus de 30 ans et il s'agit essentiellement de la principale association d'employeurs dans le secteur fédéral, puisqu'elle représente entre autres des entreprises très connues comme Air Canada, Postes Canada, CN, Canadien Pacifique, Telus, Bell Canada, NAV CANADA, et cetera.

La plupart de nos entreprises membres comptent une forte proportion d'employés syndiqués et affichent un long bilan de réussite en matière de mobilisation tripartite au titre du régime fédéral sur les relations de travail, et cetera.

En ce qui concerne le projet de loi C-63, aujourd'hui, j'aimerais aborder les changements prévus dans la section 8, c'est-à-dire les changements proposés au Code canadien du travail. Comme vous le savez, trois types de changements sont essentiellement proposés dans le projet de loi. Le premier concerne le droit des employés du secteur fédéral de faire une demande d'assouplissement de leurs conditions de travail. Le deuxième crée trois nouvelles dispositions visant les congés non payés, à savoir le congé pour obligations familiales, le congé pour les victimes de violence familiale et le congé pour pratiques autochtones traditionnelles — et il s'étend également à un type actuel de congé, c'est-à-dire le congé de décès. Troisièmement, le projet de loi propose divers changements aux règles liées à l'emploi dans le code qui visent des enjeux comme les heures supplémentaires, les horaires de travail, les changements d'horaires, et cetera.

J'aimerais vous parler de l'engagement d'ETCOF auprès du gouvernement au fil des années en ce qui concerne les changements législatifs, réglementaires et stratégiques dans le Code canadien du travail. On a prouvé que ce processus fonctionnait, et c'est un processus de nature tripartite. C'est un processus collaboratif et consultatif. Il y a trois parties intéressées. Il y a ETCOF, le Conseil du travail du Canada, qui

and Social Development Canada, ESDC, representing government. We have a long and storied history of collaborating at the front end before changes are proposed, and we try to come to agreement so when changes do come forward, the implementation is seamless.

Our fundamental concern with Bill C-63 is that some of these proposed changes have been brought forward absent of such comprehensive tripartite consultation, which is typical for changes such as these.

As such, FETCO has two key recommendations for your consideration. First, while we remain opposed to a legislated solution for the right to request flexible work, we acknowledge that it is the government's prerogative to do so. We applaud the government for the consultation that it followed to get to this result. Even though we actually disagreed with the result, we respect the process and appreciate that the details of what this will look like have been left to the regulatory process, which again will be tripartite in nature.

We have specific changes to the language around flexible work in this bill, and I will follow up with your committee by the end of the day tomorrow with some detailed comments from our member organizations, line by line, which I don't think we want to do during my five minutes of speaking to you today.

Our second recommendation is more substantial. It is that the three new leave provisions and the expanded leave provision introduced in this bill, and all the changes that have been proposed under Part III of the Canada Labour Code, be removed from the bill. These matters can then all be discussed in a current consultation that is being led by the Minister of Employment Workforce Development and Labour. We are partaking in a consultation right now on Part III of the code. Many of the matters you have in this bill before you have not yet been discussed, but I know they will and can be as a part of that process.

That's the end of my comments. Those are our two key recommendations. I would be pleased to take your questions, and we will follow up with more detailed responses to give you a line-by-line review of the bill, if that suits.

The Chair: Thank you. We will go to questions.

représente les employés, et Emploi et Développement social Canada, ou EDSC, qui représente le gouvernement. Nous avons une longue tradition de collaboration active aux premières lignes avant que des changements soient proposés, et nous tentons de nous mettre d'accord, afin que lorsque les changements sont apportés, leur mise en œuvre soit harmonieuse.

Ce qui nous préoccupe essentiellement au sujet du projet de loi C-63, c'est que certains des changements proposés ont été présentés sans la consultation globale tripartite qui fait habituellement partie de ce type de changements.

Ainsi, les membres d'ETCOF aimeraient formuler deux recommandations. Tout d'abord, même si nous sommes toujours contre une solution législative relativement au droit de demander l'assouplissement des conditions de travail, nous reconnaissons que c'est le droit du gouvernement. Nous félicitons le gouvernement des consultations qu'il a entreprises pour arriver à ce résultat. Même si nous ne sommes pas d'accord avec le résultat, nous respectons le processus et nous sommes reconnaissants que les détails aient été laissés aux soins du processus réglementaire qui sera, encore une fois, de nature tripartite.

Nous aimerions proposer des changements précis au libellé du projet de loi sur l'assouplissement des conditions de travail. Je ferai parvenir au comité, d'ici la fin de la journée demain, des commentaires détaillés de nos organismes membres, phrase par phrase, car je n'ai pas le temps de le faire pendant les cinq minutes dont je dispose pour vous parler aujourd'hui.

Notre deuxième recommandation est plus substantielle. En effet, nous recommandons que les trois nouvelles dispositions sur les congés et la disposition élargie sur les congés qui ont été présentées dans ce projet de loi, ainsi que toutes les modifications proposées à la partie III du Code canadien du travail, soient éliminées du projet de loi. Ces enjeux peuvent tous faire l'objet d'une discussion dans le cadre des consultations actuellement menées par la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. En effet, nous participons actuellement à une consultation sur la partie III du code. Un grand nombre des enjeux présents dans le projet de loi dont vous êtes saisi n'ont pas encore fait l'objet d'une discussion, mais je sais qu'ils feront et qu'ils peuvent faire l'objet d'une discussion dans le cadre de ce processus.

C'est là-dessus que se termine mon exposé. C'était nos deux principales recommandations. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. Si vous le souhaitez, nous vous fournirons des réponses plus détaillées au moyen d'un examen ligne par ligne du projet de loi.

Le président : Merci. Nous passons aux questions.

Senator Eaton: Mr. Hynes, I think your organization asked for delay in the legalization of cannabis because of the lack of definition of “marijuana impairment” and of technology to test for it. Could you elaborate on that?

Mr. Hynes: I was interested to see that was conversation before, because I have a full presentation of that issue as well. We have a lot of concerns about the legalization of marijuana. Our fundamental concern, as an employer community, is that the rules around impairment in the workplace, testing and trying to establish a means to deter use when an employee is at work are not well-known; they are not clear across the country. So we are already in a situation where it’s quite complex, and there is a lot of risk, particularly around safety for the workers themselves but then, when you think about the employers that I represent, the public at large.

We would like to see a more fulsome conversation around the workplace. To date, under Bills C-45 and C-46 there has been little conversation specific to the workplace. We think that when marijuana is legalized, that risk will only be heightened. So there is a great concern amongst the employer community.

Senator Eaton: To get to your presentation today, you would like the new leave provisions to be removed from the bill. Is that because in some instances people don’t have to give you notice? If I’m an Aboriginal person and I want to go fishing, it is a cultural practice of my community, I can just walk off the job? Is that the kind of thing you’re thinking about?

Mr. Hynes: When we look at the leave provisions, while we did engage in quite a comprehensive consultation around the right to request flexible work — I believe there was some tangential dialogue around enhanced flexibility — these leaves provisions, of which that is one, were a bit of a surprise to us. It’s not that we’re necessarily opposed to them, but we think we need to have a meaningful conversation where we entertain the potential implications of those decisions.

What you raised is a specific example. We have other detailed concerns about the language of the bill, but what you proposed is one; namely, that the employer is not entitled to notice in advance of an employee taking these leaves. While they are unpaid and may not seem to be a huge concern, they are a concern if someone does not come to work. You have to prepare for that.

Language around notice would be greatly appreciated.

La sénatrice Eaton : Monsieur Hynes, je crois savoir que votre organisme a demandé qu’on retarde la légalisation du cannabis en raison de l’absence d’une définition de la notion de « facultés affaiblies par le cannabis » et de technologies pour en faire le dépistage. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Hynes : J’ai été intéressé de constater que cela a fait l’objet de discussions auparavant, car je pourrais également faire un exposé complet sur cet enjeu. Nous avons beaucoup de préoccupations concernant la légalisation du cannabis. En tant que regroupements d’employeurs, notre principale préoccupation est liée au manque de clarté, à l’échelle du pays, des règles sur l’affaiblissement des facultés en milieu de travail, les tests de dépistage et les mesures visant à décourager la consommation pendant les heures de travail d’un employé. Donc, nous sommes déjà dans une situation assez complexe où les risques sont considérables, en particulier sur le plan de la sécurité des travailleurs eux-mêmes et aussi, lorsqu’on pense aux employeurs que je représente, de la sécurité du public en général.

Nous souhaiterions la tenue de discussions plus approfondies sur les enjeux en milieu de travail, car jusqu’à maintenant, ces enjeux ont été peu discutés dans le cadre de l’examen des projets de loi C-45 et C-46. Nous sommes d’avis que le risque ne fera qu’augmenter lorsque le cannabis sera légalisé. Cela suscite donc d’importantes préoccupations chez les employeurs.

La sénatrice Eaton : Revenons à votre exposé d’aujourd’hui. Vous aimeriez que les nouvelles dispositions sur les congés soient retirées du projet de loi. Êtes-vous de cet avis parce qu’il arrive que les gens ne vous avisent pas? Supposons que je suis Autochtone et que je souhaite aller pêcher, ce qui est une pratique culturelle de ma communauté. Puis-je simplement décider de ne pas me présenter au travail? Est-ce là le genre de choses auxquelles vous pensez?

M. Hynes : En ce qui concerne les dispositions relatives aux congés, bien que nous ayons participé à des consultations plutôt exhaustives sur le droit de demander des modalités de travail plus flexibles — je crois que la question de la flexibilité accrue a été abordée indirectement —, nous avons été quelque peu surpris de voir de telles dispositions, notamment celle-ci. Nous n’y sommes pas nécessairement opposés; nous pensons toutefois qu’il convient d’avoir une discussion constructive pour examiner l’incidence potentielle de ces décisions.

Vous avez donné un exemple précis. Nous avons d’autres préoccupations précises sur le libellé du projet de loi — et ce que vous avez proposé en fait partie —, notamment le fait que l’employeur n’a pas droit à un préavis concernant le congé d’un employé. Certes, ce sont des congés non payés et on pourrait considérer que ce n’est pas très grave, mais cela devient un problème lorsque les gens ne se présentent pas au travail. Il faut y être préparé.

L’inclusion de la notion de préavis dans le libellé serait fort utile.

Senator Pratte: Regarding flexible work arrangements, I'm a little surprised by your position as you've stated it, because I didn't see a detailed brief on it. It seems to me that all it gives the employee is a right to request a flexible work arrangement, and the employer has many possible motives to reject the request. It gives the right to the employee to request it, but the employer can simply say "no," with no possible consequence. I'm a little surprised that you would say, "No, we don't want to give the employees simply the right to ask for it."

Mr. Hynes: We engaged quite heavily in that consultation and raised a number of concerns around the issue of the right to request flexible work. At the outset, one of the concerns we brought forward is that, in the federal sector, we believed this is a solution in search of a problem, in some respects. Employers who are able to provide flexible work arrangements to employees, because of their operational situations — and I can speak on behalf of the members I represent — are already doing it where it can be done.

Our point was that creating a legislated solution to this was, in some respects, unnecessary. We agree that flexible work arrangements are a great tool in situations where they work. That's sort of where we came in to the conversation.

To your point around the request being rejected, we still need to go through a regulatory process where we work out the details of what that involves. But there is an expectation there will be an administrative burden around these. We don't know how many we will receive once the legislation comes into force. There are a lot of unknowns and some concerns around what that might look like.

Finally, I would say that the legislation does not really provide much of a framework for around what these requests look like in terms of the rationale behind them. You, as an employee, may come forward with a request for flexible work, but if I, as the employer, receive five on the same day, at this point, according to the language in the legislation, I have limited means by which to further understand what is behind the request. If there are conflicting requests, triaging them will be difficult for the employer community. How do I determine whether your flexible work request is more important than your colleague's if they conflict with one another?

There is a lot of language there we put forward. I can share the submission we put forward as a part of consultation, but those sorts of things are our concerns. It is not a fundamental dislike or rejection of the concept of flexibility; in fact, we think most of our employers are already doing it.

Le sénateur Pratte : Concernant les horaires de travail flexibles, je suis un peu surpris de votre prise de position, selon la façon dont vous l'avez exprimée, parce que je n'ai pas vu de mémoire détaillé à ce sujet. À mon avis, il semble qu'on accorde simplement aux employés le droit de demander un horaire de travail flexible et que l'employeur peut invoquer de nombreuses raisons pour rejeter la demande. On accorde à l'employé le droit d'en faire la demande, mais l'employeur peut simplement refuser, sans aucune conséquence. Je suis quelque peu surpris que vous puissiez en arriver à dire que vous ne voulez pas qu'on accorde aux employés le droit d'en faire la demande.

M. Hynes : Nous avons participé très activement aux consultations et nous avons soulevé diverses préoccupations au sujet du droit de demander des modalités de travail plus flexibles. Une des préoccupations que nous avons soulevées d'entrée de jeu était qu'il s'agissait à certains égards, à l'échelle fédérale, d'une solution à un problème qui n'existe pas. Je peux certainement parler au nom des membres que je représente lorsque je dis que les employeurs qui sont en mesure d'offrir des horaires de travail flexibles à leurs employés le font déjà, en fonction des besoins du service, là où c'est possible.

Nous avons fait valoir que, à certains égards, une solution législative n'était pas nécessaire. Nous convenons que les horaires de travail flexibles ont leurs avantages, là où ils s'avèrent efficaces. Voilà en quelque sorte la position que nous avons adoptée lorsque nous sommes intervenus dans la discussion.

Quant au point que vous avez soulevé au sujet du rejet des demandes, nous devons toujours définir les modalités par l'intermédiaire d'un processus réglementaire. On s'attend toutefois à ce que cela entraîne un fardeau administratif. Nous ne savons pas combien de demandes nous recevrons lorsque la mesure législative sera en vigueur. Il y a beaucoup d'inconnues et certaines préoccupations quant à la forme que cela prendra.

Enfin, je dirais que la mesure législative ne comprend pas un cadre très élaboré sur la forme et les motifs de telles demandes. En tant qu'employé, vous pourriez demander un arrangement, tandis que de mon côté, en tant qu'employeur, je pourrais recevoir cinq demandes en une journée. Dans ce cas, selon le libellé actuel de la mesure législative, j'aurais peu de façons de connaître les motifs de la demande. Si des demandes conflictuelles sont présentées, les employeurs auront de la difficulté à faire un choix. Si ces demandes sont conflictuelles, comment vais-je déterminer si votre demande d'horaire flexible est plus importante que celle de votre collègue?

Nous avons proposé diverses formulations. Je peux vous fournir le mémoire que nous avons présenté lors des consultations, mais cela vous donne une idée de nos préoccupations. Ce n'est pas que nous sommes fondamentalement contre ou que nous rejetons catégoriquement

Senator Pratte: I should know this, but it would be instructive for me certainly: What is the relationship between this kind of change to the Canada Labour Code and the collective agreements that exist in all your member companies?

Mr. Hynes: That's a great question. They will conflict. There is no doubt there are going to be examples where a request for flexible work will conflict with the terms of a collective agreement.

I will give you a real example. A junior-level staffer with limited experience in the workplace wants to request a flexible work arrangement. Allowing that arrangement will mean somebody with a longer status in the organization will have to work that shift or give up their flexibility. I can assure you that the person with the seniority under the collective agreement will not be particularly thrilled about that.

How will that work? We don't know. The presumption at this point is that the collective agreement will rule supreme. It will be what's followed first, and the flexible work arrangement request will follow. But at this time, we don't know the specific deals of what that will look like and which will trump the other.

Senator Pratte: Is there a general rule that if there's a collective agreement that it overrides the Canada Labour Code?

Mr. Hynes: I wouldn't say it is a rule, but certainly it is a practice. That really gets to the fundamental concern we bring forward, which is that when we propose changes to the Canada Labour Code, there are always unintended consequences from those changes. When the minister proposes a change, it's helpful if the stakeholders — in this case, particularly, the employers and representatives of the employees — can bring forward practical dialogue around what the implications of that change might be. What you just described would be a perfect example of something we could bring forward to say, "We may have a conflict here, so we may want to write the language to allow for exemptions where a collective agreement is already in place."

Senator Marshall: Thank you for being here today.

We had officials testify last evening about the proposed changes, one of whom talked about the federally regulated firms. You indicated that you are heavily unionized. In our discussions last night, we talked about the federal public service, which is also unionized, but this legislation won't apply to the federal public service — that was my understanding from discussions last night — but it applies to you.

l'idée d'instaurer une souplesse. Nous croyons, en fait, que la plupart de nos employeurs le font déjà.

Le sénateur Pratte : Je devrais le savoir, mais avoir votre avis me serait certainement utile : quel lien peut-on faire entre le Code canadien du travail et les conventions collectives de l'ensemble de vos sociétés membres?

M. Hynes : C'est une excellente question. Cela entraînera des conflits, c'est certain. Il y aura des situations où les demandes d'accommodements de l'horaire de travail seront en conflit avec les dispositions des conventions collectives.

Je vais vous donner un exemple concret. Un employé débutant ayant peu d'expérience au sein d'un service veut présenter une demande pour avoir un horaire flexible. Accepter cette demande signifierait qu'une personne ayant plus d'ancienneté dans ce service devrait soit travailler pendant ce quart de travail, soit renoncer à son propre horaire flexible. Je peux vous assurer que cela ne ferait pas l'affaire de la personne qui a le plus d'ancienneté, aux termes de la convention collective.

Que fera-t-on dans de tels cas? Nous ne le savons pas. Pour le moment, nous faisons l'hypothèse que la convention collective aura préséance. Donc, on respectera d'abord les modalités de la convention collective, puis on s'occupera de la demande d'horaire flexible. Toutefois, nous ignorons pour le moment quelles seront les modalités précises ni lequel des deux aura préséance sur l'autre.

Le sénateur Pratte : Y a-t-il une règle générale selon laquelle toute convention collective a préséance sur le Code canadien du travail?

M. Hynes : Je ne dirais pas qu'il y a une règle, mais que c'est certainement pratique courante. Cela se rapporte directement à la préoccupation fondamentale que nous avons soulignée : il y a toujours des conséquences inattendues lorsqu'on propose des modifications au Code canadien du travail. Lorsque le ministre propose un changement, il est utile que les intervenants concernés — les employeurs et les représentants des employés, dans ce cas précis — puissent discuter de l'incidence de ce changement. La situation que vous venez de décrire serait l'exemple parfait. Nous pourrions faire valoir qu'un conflit est possible et qu'il conviendrait peut-être de modifier le libellé de façon à permettre des exceptions en fonction d'une convention collective existante.

La sénatrice Marshall : Merci d'être ici aujourd'hui.

Hier soir, des fonctionnaires sont venus discuter des changements proposés. Un des témoins a parlé des sociétés sous réglementation fédérale. Vous avez indiqué que vous êtes fortement syndiqués. Dans nos discussions d'hier soir, nous avons parlé de la fonction publique fédérale, qui est aussi syndiquée. Or, d'après ce que j'ai compris de notre discussion

There are parts you would prefer not to be brought into force; you would prefer to see some amendments. In all likelihood, this legislation will go through. I do appreciate the comments you've made in response to Senator Pratte, but once the legislation goes through, what's going to be the process? You'll be bound by the legislation. Have you thought that far ahead, or are you hoping that the amendments will —

Mr. Hynes: It is our expectation that language such as this proposed in a budget implementation bill is likely to proceed. We do like to take every opportunity to remind all those who will hear us that the process we have that works is the one we always like to follow.

But to these specific changes around the flexible work arrangements, there is still work to be done. The language in the bill is reasonably high level, so there will be an opportunity at that tripartite table to have a dialogue around what the specific details of the implementation look like.

In terms of the leave provisions, it will be one of those situations where it will come into force, and we will need to sort out what that looks like. This refers back to the point from the previous question. The concern around leave is that there may already be leave provisions in collective agreements that are useful in the circumstances raised in these leave provisions. So then we have a conflict.

If the result is the leave provisions that are currently in place in an organization, where we've already met the standard being proposed in the legislation, if that can rein in an organization, that's fine. But if we create a situation that is cumulative where we have all these leave provisions already in place in organizations that have been negotiated openly between unions and employers, and we pile on additional leave provisions, it gets complicated, and there are administrative and direct costs to the implementation of those.

Senator Marshall: That's the other point I was going to make. We talk about unpaid leave provisions so it sounds like it will not cost anything, but you just raised the issue that there will be a cost.

Mr. Hynes: There are costs. There is an administrative burden to just processing leave requests, but there is also the cost in real life industry of having to bring someone else in to cover a shift. Usually when you are bringing someone in to cover a shift, they are making a premium on their wage to cover a shift at the last minute. There is certainly a cost.

d'hier, cette mesure législative ne s'appliquera pas à la fonction publique fédérale, mais elle s'appliquera à vous.

Vous préféreriez que certaines parties n'entrent pas en vigueur; vous souhaitez plutôt qu'on y apporte des modifications. Il est très probable que la mesure législative soit adoptée. Je comprends les commentaires que vous avez faits en réponse à la question du sénateur Pratte, mais comment cela fonctionnera-t-il lorsque la mesure législative sera adoptée? Vous serez tenu de la respecter. Êtes-vous allé jusque-là dans votre réflexion, ou espérez-vous que les amendements...

M. Hynes : Nous nous attendons évidemment à ce que le libellé proposé soit adopté, étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi d'exécution du budget. Nous profitons certainement des occasions qui nous sont offertes pour rappeler à tous ceux qui veulent nous écouter que notre préférence est, évidemment, de poursuivre la démarche que nous avons entreprise.

Quant aux changements précis concernant les horaires de travail flexibles, il reste du travail à faire. Les discussions sur le libellé du projet de loi se font aux échelons supérieurs, dans une certaine mesure. Donc, il sera sans doute possible de discuter des détails de la mise en œuvre à la table tripartite.

Pour ce qui est des dispositions sur les congés, on a bien sûr affaire à une situation où leur entrée en vigueur est inévitable; il conviendra alors d'examiner de quelle façon. Cela nous ramène au point soulevé en réponse à la question précédente. Ce qui pose problème, par rapport aux congés, c'est que les conventions collectives pourraient déjà contenir des dispositions visant à régir les situations qui sont décrites dans le projet de loi, ce qui entraînera des conflits.

Si les dispositions relatives aux congés déjà en place dans une organisation satisfaisaient aux critères établis dans la mesure législative proposée et pouvaient être maintenues, alors cela ne poserait pas problème. Toutefois, si nous créons une situation de nature cumulative, c'est-à-dire une situation où de nouvelles dispositions sur les congés s'ajouteraient à celles qui sont déjà en place dans une organisation, qui plus est des dispositions négociées librement entre les syndicats et les employeurs, cela devient complexe, et leur mise en œuvre entraîne des coûts administratifs et des coûts directs.

La sénatrice Marshall : C'est l'autre point que j'allais soulever. Nous parlons de dispositions relatives aux congés non payés, ce qui donne l'impression qu'il n'y a aucun coût, mais vous venez de souligner qu'il y aura un coût.

M. Hynes : Il y a des coûts. Il y a les coûts administratifs liés au traitement des demandes, mais il y a aussi les coûts réels liés au remplacement de la personne qui s'absente. Lorsqu'on fait appel à une personne à la dernière minute pour remplacer quelqu'un d'autre, cette personne reçoit une prime, en plus de son salaire habituel. Il y a certainement des coûts.

It's not that we're necessarily opposed to the language of these types of leave provisions. In fact, most of our employers have language in collective agreements that allow employees the flexibility to take leave to accommodate many of these things indicated in the bill. The question is what it looks like when it rolls out and we now have, in some respects, competing language.

Senator Marshall: The unpaid leave provisions that you have presently, do you have any idea as to the incremental cost? Can you say that if you save \$1 million because you are approving unpaid leave, it will cost you \$1.5 million to bring in replacement people? Do you have any data like that?

Mr. Hynes: No. I'm sure we could generate it, but I don't have a number at my fingertips. In the past year and a half, there have been a number of changes in the way workplace rules are enforced under the Canada Labour Code. This government has certainly made a commitment to flexibility for employees, and there is a cumulative cost to all of those things.

What we come back to — and this is from your earlier question — is we like to do this through the front door where we have that open conversation with all the stakeholders around the table and we can then, in a comprehensive way, determine the best way forward where we prioritize what we view to be the best benefits to the employee community at the best and most reasonable cost to the employer community.

Senator Marshall: Are the firms you represent large? We spoke about Air Canada and the large firms that you represent, but are there smaller firms also? It would make a difference whether it is a large or small firm.

Mr. Hynes: Almost all of the employers that I represent are very large, and we cover almost two thirds of the workers within the federal sector.

The federal sector is unique. It is transportation, communications and banking; so largely, perhaps with some smaller exceptions like the trucking industry, for example, which is often owner-operated, or smaller businesses, most of the federal sector is that large, traditional, heavy industry. So changes such as these, when we talk about flexibility, in many respects language already exists within collective agreements, or arrangements have been agreed to between employers and employees where there is no union present.

Ce n'est pas nécessairement que nous sommes contre le libellé des dispositions sur les congés en question. La plupart des employeurs utilisent un libellé semblable dans les conventions collectives. Les employés ont une certaine latitude pour les congés et, dans beaucoup de cas, cela correspond à ce qui est prévu dans le projet de loi. La question est donc de savoir ce qui se produira lorsque ce sera mis en œuvre et qu'il faudra composer, à certains égards, avec des formulations conflictuelles.

La sénatrice Marshall : Avez-vous une idée des coûts supplémentaires des dispositions sur les congés non payés actuellement en vigueur? Pouvez-vous affirmer, par exemple, que les congés sans solde que vous accordez permettent des économies de 1 million de dollars, mais que les coûts pour le personnel de remplacement s'élèvent à 1,5 million de dollars? Avez-vous des données de ce genre?

M. Hynes : Non. Je suis certain qu'on pourrait le savoir, mais je n'ai pas de chiffres sous la main. Ces 18 derniers mois, de nombreux changements ont été apportés à l'application des règles en milieu de travail prévues au Code canadien du travail. Le gouvernement actuel s'est engagé à assurer une certaine flexibilité pour les employés. Toutes ces choses ont des coûts cumulatifs.

Cela nous ramène à votre question précédente. D'entrée de jeu, nous souhaitons toujours avoir une discussion ouverte avec tous les intervenants, car cela nous permet alors d'examiner, de façon exhaustive, la meilleure façon de procéder. Notre priorité est de trouver la solution la plus avantageuse pour les employés, au coût le plus avantageux et le plus raisonnable possible pour les employeurs.

La sénatrice Marshall : Les sociétés que vous représentez sont-elles des sociétés de grande taille? Nous avons parlé d'Air Canada et des grandes sociétés que vous représentez, mais y a-t-il aussi de petites entreprises? La taille de l'entreprise ferait certainement une différence.

M. Hynes : Presque tous les employeurs que je représente sont de grandes sociétés; nous représentons près des deux tiers des travailleurs du secteur sous réglementation fédérale.

C'est un secteur unique. On parle des secteurs des transports et des communications et du secteur bancaire. Le secteur sous réglementation fédérale comprend surtout des sociétés importantes et conventionnelles de l'industrie lourde, à quelques exceptions près, comme dans le secteur du camionnage, où l'on trouve surtout des entreprises exploitées par leur propriétaire ou de petites entreprises. Donc, à bien des égards, les changements dont nous discutons, sur les questions de flexibilité, correspondent au libellé que l'on retrouve dans les conventions collectives ou encore dans des arrangements négociés entre les employeurs et les employés, dans les cas où les employés ne sont pas syndiqués.

Senator Marshall: Do you see special impacts for the smaller firms?

Mr. Hynes: Obviously I don't represent them, but logically I would think the impact would be greater. Because if you have a small employer with 10, 20, 25 employees, and there are new additional generous, even if they are unpaid leave provisions, they will be dealing with the operational realities of folks not coming to work with limited notice provided.

Again, not that leave is a bad thing. These leave provisions and the language around them all seem like good things in terms of the societal impact they might have. But the language needs to be written so that when it is implemented, employers are able to adapt on the fly. The more notice that can be provided, certainly for small and medium sized enterprises, the better.

Senator Marshall: That's not the impression I had from the discussions with the officials last evening. The impression I had was that smaller firms are already doing this, so they should be able to transition into the legislation. Thank you very much.

The Chair: Mr. Hynes, you mentioned at the outset that you would provide the committee with additional information before the end of the day. Please do so through the clerk. That is important. In the event that within the next 72 hours you want to add additional information, subject matter or answers to questions that you have received from the senators, please do so before we table our report next week.

Do you have any closing comments?

Mr. Hynes: My plan is to provide you with a written brief by the end of the day tomorrow, if that suits.

The Chair: Yes.

Honourable senators, this concludes the meeting on Bill C-63 for this morning.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Marshall : À votre avis, cela aura-t-il des répercussions particulières pour les petites entreprises?

M. Hynes : Je ne les représente pas, évidemment, mais je dirais, en toute logique, que les répercussions seront plus importantes. Il faut savoir qu'en raison des nouvelles dispositions plus généreuses, même s'il est question de congés non payés, un petit employeur ayant 10, 20 ou 25 employés devra composer avec les contraintes opérationnelles associées aux employés qui s'absenteront du travail sans avoir donné un préavis suffisant.

Encore une fois, nous ne disons pas que les congés sont une mauvaise chose. Les dispositions sur les congés et le libellé utilisé ont certes leurs avantages, sur le plan de l'incidence sur la société. Cela dit, le libellé doit être rédigé de façon à offrir aux employeurs la marge de manœuvre nécessaire pour s'adapter au fil de la mise en œuvre de la mesure législative. Pour les petites et moyennes entreprises, plus tôt elles seront avisées, mieux ce sera.

La sénatrice Marshall : Ce n'est pas l'impression que j'ai eue dans nos discussions avec les fonctionnaires hier soir. J'étais portée à croire que les petites entreprises le faisaient déjà, ce qui leur permettrait de s'adapter à cette mesure législative. Merci beaucoup.

Le président : Monsieur Hynes, vous avez mentionné d'entrée de jeu que vous fourniriez des renseignements supplémentaires au comité avant la fin de la journée. Je vous prie d'envoyer ces renseignements à la greffière. C'est important. Si vous souhaitez nous transmettre d'autres renseignements, aborder d'autres sujets ou répondre à certaines questions des sénateurs, nous vous prions de le faire d'ici 72 heures, avant que nous présentions notre rapport, la semaine prochaine.

Avez-vous des observations pour terminer?

M. Hynes : Je compte vous présenter un mémoire écrit d'ici demain, en fin de journée, si cela vous convient.

Le président : Très bien.

Honourables sénateurs, c'est là-dessus que se termine la réunion d'aujourd'hui sur le projet de loi C-63.

(La séance est levée.)

Thursday, December 7, 2017

Canadian Nurses Association:

Carolyn Pullen, Director, Policy, Advocacy and Strategy.

Centre for Health Science and Law:

Bill Jeffery, Executive Director.

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick:

Frederick Dion, Director General (by video conference);

Paolo Fongemie, Mayor, Chaleur region representative on the governing board (by video conference).

Federally Regulated Employers - Transportation and Communications:

Derrick Hynes, Executive Director.

Le jeudi 7 décembre 2017

Association des infirmières et infirmiers du Canada:

Carolyn Pullen, directrice, Politiques, représentation et planification stratégique.

Centre pour les sciences de la santé et le droit:

Bill Jeffery, directeur général.

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick:

Frederick Dion, directeur général (par vidéoconférence);

Paolo Fongemie, maire, représentant de la région Chaleur au conseil d'administration (par vidéoconférence).

Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale:

Derrick Hynes, directeur général.

WITNESSES

Wednesday, December 6, 2017

Department of Finance Canada:

Lynn Hemmings, Senior Director, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch;

Daniel Robinson, Senior Economist, Framework Policy, Financial Sector Policy Branch;

Marie-France Loranger, Senior Advisor, Financial Sector Policy Branch.

Bank of Canada:

Christopher Graham, Principal Economist, Regulatory Policy.

Natural Resources Canada:

Lorraine McKenzie Presley, Director General, Portfolio Management and Corporate Secretariat;

Victor Ndiokubwayo, Legal Counsel, Natural Resources Canada Legal Services.

Department of Finance Canada:

Hugues Vaillancourt, Director, Financial Sector Policy Branch.

Employment and Social Development Canada:

Tony Giles, Assistant Deputy Minister, Policy, Dispute Resolution and International Affairs, Labour Program;

Réal Gagnon, Senior Policy Analyst, Labour Program;

Sharif Sadek, Policy Analyst, Labour Program.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Melanie Hill, Special Advisor, Strategy and Innovation Policy Sector;

Stephen Fertuck, Acting Director General, External and Trade Policy Branch.

Natural Resources Canada:

Joyce Henry, Director General, Office of Energy Efficiency.

Department of Justice:

Anna Dekker, Counsel, Judicial Affairs, Courts and Tribunal Policy.

Innovation, Science and Economic Development Canada:

Jim Valerio, Director, Small Business Branch.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Darryl Sprecher, Senior Director, Expenditure Management Sector.

(Continued on previous page.)

TÉMOINS

Le mercredi 6 décembre 2017

Ministère des Finances Canada:

Lynn Hemmings, directrice principale, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier;

Daniel Robinson, économiste principal, Cadre politique du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier;

Marie-France Loranger, conseillère principale, Direction de la politique du secteur financier.

Banque du Canada:

Christopher Graham, économiste principal, Politiques de réglementation.

Ressources naturelles Canada:

Lorraine McKenzie Presley, directrice générale, Gestion du portefeuille et du secrétariat ministériel;

Victor Ndiokubwayo, avocat, Ressources naturelles Canada, services juridiques.

Ministère des Finances Canada:

Hugues Vaillancourt, directeur, Direction de la politique du secteur financier.

Emploi et Développement social Canada:

Tony Giles, sous-ministre adjoint, Politique, règlement des différends et Affaires internationales, Programme du travail;

Réal Gagnon, analyste principal des politiques, Programme du travail;

Sharif Sadek, analyste des politiques, Programme du travail.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada:

Melanie Hill, conseillère spéciale, Secteur des stratégies et politiques d'innovation ;

Stephen Fertuck, directeur général par intérim, Direction générale des politiques externes et commerciales.

Ressources naturelles Canada:

Joyce Henry, directrice générale, Office de l'efficacité énergétique.

Ministère de la Justice:

Anna Dekker, conseillère juridique, Services des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada:

Jim Valerio, directeur, Direction générale de la petite entreprise.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

Darryl Sprecher, directeur principal, Secteur de la gestion des dépenses.

(Continued on previous page.)